

11^e CONGRÈS NATIONAL DU SNUipp-FSU

MAI 2019



Les **contributions**
au 11^e congrès national
du SNUipp-FSU



11^e congrès national **SNUipp FSU**
PERPIGNAN • du 3 au 7 JUIN 2019

DE **A À Z**,
REPRENONS LA MAIN



11^e congrès national **SNUipp** FSU
PERPIGNAN • du 3 au 7 JUIN 2019

Savoirs et pratiques pour démocratiser notre système scolaire – vers une nouvelle alliance

L'ensemble des choix de Blanquer participe de l'augmentation des inégalités scolaires et du poids des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire. Et ce dans un pays déjà parmi les plus inégalitaires de l'OCDE.

Le resserrement sur les fondamentaux exclut des pans entiers de savoirs indispensables à l'émancipation des élèves et à la démocratisation scolaire. L'individualisation des parcours et des apprentissages enferme les élèves dans un devenir scolaire socialement déterminé. La mise sous tutelle de l'agir enseignant (injonctions pédagogiques et démantèlement de la formation), appauvrit un métier qui n'a plus les ressources pour penser la réussite de toutes et tous. Pire, avec les EPSF et les EPEI, s'ouvre la possibilité d'une ségrégation accrue de notre système scolaire, rupture tragique avec le long travail d'unification porté par le plan Langevin-Wallon.

Si nous formulons une critique solide de la politique de Blanquer, nous souffrons encore à déterminer l'ensemble des éléments d'un projet émancipateur pour l'école. Or c'est un enjeu majeur. Professionnel. Et politique.

Face aux fondamentaux, nous ne pouvons seulement opposer l'ensemble des disciplines scolaires. Il faut envisager tous les savoirs nécessaires à l'émancipation des élèves, dont certains sont absents de la scolarité d'une part importante de nos élèves : sociologie, économie, droit, philosophie, connaissances techniques, mais aussi savoirs sur les rapports de domination qui se font jour dans le fait de faire groupe ou société...

Face à l'individualisation des apprentissages et les injonctions, on ne peut uniquement objecter la liberté pédagogique. Il faut traiter des pratiques professionnelles permettant de construire des collectifs apprenants faisant de l'hétérogénéité une force, ce qui implique de mettre au centre de notre projet le rapport aux savoirs des élèves des classes populaires.

Il faut enfin redéfinir le projet d'unification du système scolaire, de la maternelle jusqu'au supérieur.

Si le syndicalisme est resté à la marge de certaines de ces réflexions, cela doit devenir maintenant notre affaire. Mais pour que ce projet soit réellement agissant, il nous faut aller vers une nouvelle alliance pérenne, structurée, avec chercheur-es, mouvements pédagogiques et d'éducation populaire, dont l'action trace un devenir émancipateur pour l'école. Définir un nouveau projet pour l'école. Reprendre le processus de démocratisation mis à mal par plus de 20 ans de politiques éducatives régressives menées contre les élèves des classes populaires implique un chantier de cette ampleur.

ADRIEN MARTINEZ (13)

Pour une grande école maternelle

Historiquement ballottée entre une quasi-exclusive préparation au CP ou une centration excessive sur l'enfant, l'école maternelle a trouvé un point d'équilibre avec les programmes 2015. Ces textes, unanimement appréciés, ont redonné à l'école première, accueillante, bienveillante et exigeante, une identité renforcée au sein d'un cycle propre. Dotée d'une forme d'évaluation inédite, attentive aux progrès des élèves, la maternelle a retrouvé un élan pédagogique dont l'avait privée une primarisation dénoncée par le SNUipp-FSU. Elle continue logiquement de bénéficier de la confiance des familles.

La réduction des inégalités scolaires suppose une autre ambition que l'instruction obligatoire à trois ans : scolarisation accrue des moins de trois ans, accès à une culture commune dès le plus jeune âge, acquisition du langage pour penser et agir sur le monde qui ne soit pas réductible à la seule maîtrise ex nihilo d'un stock de mots, développement de l'élève dans toutes ses dimensions (langagières, cognitives, affectives et aussi artistiques, corporelles et sociales) dans un contexte de surexposition aux écrans et de dégradation de la santé infantile, socialement marquées.

Ce projet pour la maternelle ne se paie pas de mots mais doit se concrétiser dans l'amélioration des conditions de scolarisation (effectifs, locaux aménagés, formation, PDM/RASED, santé scolaire). Des objectifs scolaires ambitieux doivent être maintenus par une formation spécifique mais non spécialisée qui assure la haute qualification des enseignantes. Collaboration avec l'ATSEM sans confusion des missions, partenariat avec un service public de la petite enfance à construire, adaptation aux besoins éducatifs et affectifs des élèves, respect de la progressivité des apprentissages, relation école-familles renforcée dans la structure scolaire du cycle I sont des leviers de réussite à développer.

La responsabilité du SNUipp-FSU dans la défense de ces spécificités de la maternelle est première. La prise en compte d'une forte identité professionnelle des personnels doit se traduire par une place centrale accordée à la maternelle dans notre activité syndicale : UDA, publications, stages, colloques, mobilisations. Le déficit de recherches consacrées aux apprentissages en maternelle implique une valorisation syndicale de l'expertise et de la professionnalité enseignantes face à la doxa ministérielle. C'est à ce travail que doit s'attacher sans relâche le SNUipp-FSU dans la prochaine mandature.

FRANCK BROCK (06), GUISLAINE DAVID (35), PIERRE GARNIER (42), MARIE-ROSE RODRIGUEZ-MARTINS (54), NELLY RIZZO (41)

École maternelle, chronique de restructuration

Les discours ministériels sur la maternelle apparaissent a priori comme paradoxaux voire contradictoires. Deux grands arcs semblent se dessiner : on s'approcherait d'un modèle successif avec d'abord de la bienveillance puis une préparation intensive au CP.

D'un côté, un centrage sur les soi-disant fondamentaux avec tous les risques déjà dénoncés en 2011 par le rapport des IG sur la « primarisation de la maternelle ». La prééminence lire-écrire-compter se profile, comme les attendus des évaluations CP et l'intégration des enseignants de GS aux formations CP semblaient le programmer. Ces orientations ciblées sur les compétences de bas niveau, d'apprentissages instrumentaux, acquis par entraînements intensifs, éloignent des enjeux de compréhension et d'un langage structurant la pensée, faisant fi des autres domaines.

D'un autre côté, et paradoxalement sous couvert d'un modèle français trop « primarisant » et donc pas assez bienveillant pour le jeune enfant, une mise en avant outrancière d'un hédonisme se développe, la notion d'apprentissage devenant secondaire. Tellement secondaire que d'autres structures seraient à même de répondre à cette nouvelle exigence relationnelle. France Stratégie préconisait une gouvernance unique santé/EN avec des établissements d'accueil pour enfants de 1 à 5 ans. L'annonce de formations communes ATSEM et PE pour la rentrée 2019, les allusions aux taux d'encadrement « adultes » et non « enseignants » reprennent les conclusions critiquées des Assises de la maternelle de 2018. Les « lois naturelles de l'enfant » et l'attachement secure suffiront-ils à amener tous les élèves vers des apprentissages complexes, une compréhension du monde, des relations culturelles aux savoirs et une structuration de la pensée ?

En scindant les missions en deux axes, on renonce au double objectif de l'école maternelle : l'attention au jeune enfant et la construction de savoirs ambitieux pour toutes et tous. Alors que le service public est détérioré avec une scolarisation des tout-petits en déshérence et une probable explosion des effectifs de PS et MS, les initiatives privées se multiplient, cultivant les écoles de l'entre soi et empêchant la démocratisation de la réussite. Un marché du bonheur individuel est en train de se substituer à l'ambition d'une culture commune et à une égalité d'accès aux savoirs émancipateurs. Il est de notre responsabilité de porter, au contraire, une école maternelle fondatrice d'un projet d'école et de société égalitaires.

MATHILDE BLANCHARD (64)

Collaboration école familles : un levier pour la réussite de tous

L'École se doit d'être un lieu sûr où parents, collectivités et professionnel·les collaborent pour le bien-être des enfants, notamment ceux et celles des milieux populaires subissant le tri social de l'école, dans un objectif commun d'émancipation.

Les difficultés récurrentes rencontrées avec certaines familles dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, et plus particulièrement les enfants bousculant la classe, imposent l'urgence de réfléchir aux enjeux d'une relation à parité d'estime où le rôle des parents en tant que premiers éducateurs de l'enfant est nécessairement reconnu et où les enseignant·es donnent à voir leur professionnalité.

Le SNUipp-FSU doit s'emparer de cette problématique pour transformer l'école. Il peut trouver des appuis auprès des chercheur·es, de la FCPE, d'ATD Quart Monde, d'associations d'éducation populaire.

Les entrées possibles ne manquent pas : chantier travail, mandat d'étude, colloque, stages sur la question du climat scolaire et de la collaboration école-familles, état des lieux des actions dans les départements pour mutualiser et impulser. La co-éducation peut être un levier pour améliorer la prise en compte de chaque enfant et contribuer à sa réussite en tant qu'élève. Le SNUipp-FSU peut apporter un cadre à la réflexion, il ne doit pas s'en priver.

ALEXANDRA BOJANIC (61), FRANCK BROCK (06), JEAN-PIERRE CLAVÈRE (02), GUISLAINE DAVID (59), LAURENCE GAIFFE (59), EMMANUELLE KESSLER (57), CATHERINE LE DUFF (67), NELLY RIZZO (41), MARIE-ROSE RODRIGUES-MARTINS (54)

École libérale : rupture ou accélération ?

Depuis l'arrivée de Blanquer au ministère de l'EN, nous dénonçons une politique éducative conduisant inéluctablement à la libéralisation du système scolaire. La brutalité des réformes imposées soulève la colère des enseignant·es : évaluations, inscription des EPLESF dans la loi, Parcoursup, mise au pas des personnels... Nous ne pouvons pour autant ignorer que ces contre-réformes s'inscrivent dans un processus long que nous avons déjà dénoncé.

Dès les années 90, Jospin, en précurseur, avait introduit dans le vocabulaire et les pratiques scolaires la notion de compétences, calquées sur celles de l'entreprise. Ses soutiens alors nombreux dans le monde de l'éducation avaient limité l'opposition à cette logique.

En 2000 et dans le cadre de la « stratégie de Lisbonne », l'UE visant « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » a fait des systèmes scolaires et universitaires des leviers essentiels de sa politique économique.

Depuis, tous les gouvernements se sont inscrits dans cette stratégie. En 2005, Fillon a fait du « socle commun » la mesure phare de son action : il s'agissait que l'école soit capable de dégager des élites tout en fournissant des compétences de base à la masse de ceux qui n'atteindront jamais le baccalauréat et en évitant la dangereuse marginalisation des classes populaires. En 2007, la loi LRU instaurant l'autonomie budgétaire et de gestion des ressources humaines des universités a accéléré les processus de paupérisation, de concurrence et de dépendance aux financements privés des universités. Dans la même période le livret de compétences a été introduit à l'école et au collège pour rendre « monnayables » les compétences sur le marché de l'emploi et de la formation professionnelle.

Au cours du quinquennat précédent, aucune de ces réformes structurelles n'a été remise en cause. L'ajout de « culture » à l'appellation du socle n'a pas été opérante et peut maintenant être ignorée par le ministre qui entend recentrer la scolarité obligatoire sur les seuls fondamentaux : lire, écrire, compter et respecter autrui. Plus grave, c'est au cours du dernier quinquennat que les « conventions rurales », voie royale pour les futurs EPLESF, ont été initiées.

Le terrain était prêt. C'est donc bien une accélération des processus enclenchés précédemment à laquelle nous assistons, avec comme conséquence une école à deux vitesses et les fondamentaux comme viatique pour les classes populaires.

CLAUDE GAUTHERON (39)

Évaluer pour progresser

Depuis plusieurs années l'évaluation prend une place de plus en plus importante à l'école, soit pour évaluer le système, soit pour évaluer les enseignants ou les élèves. L'ensemble de notre système éducatif est concerné par une multitude d'évaluations trop souvent stressantes, sommatives, favorisant un bachotage improductif. La recherche a montré que l'évaluation normative, très usitée en France et fortement plébiscitée par le ministère actuel, est pourtant contre-productive. Elle valorise le rendement plutôt que le dépassement de soi, mesure des capacités plutôt que l'acquisition des connaissances et des compétences et contribue à transmettre l'idée que la réussite s'évalue uniquement par un système de scores encourageant la compétition. Inadaptée aux différences de développement, elle crée artificiellement de l'échec. La réduction conséquente des enseignements aux « fondamentaux » évalués est enfin préjudiciable à l'accès à une culture commune par les élèves éloignés des codes scolaires.

Même présentée de manière positive, l'évaluation normative systématique installe une culture « gagnants/perdants ». Il est donc essentiel d'interroger les finalités d'évaluations dont les élèves, les enseignants et le système éducatif ont besoin pour progresser. Le SNUipp-FSU doit faire vivre le débat en s'appuyant sur les acquis de la recherche et les travaux des mouvements pédagogiques pour promouvoir « une autre culture de l'évaluation ». Une évaluation qui permette d'analyser, d'identifier les obstacles afin de les comprendre et de les surmonter. Une évaluation qui donne des temps d'interactions, d'observations, qui constate les progrès et le chemin qu'il reste encore à parcourir afin d'adapter les pratiques et de remédier aux difficultés. Une évaluation qui accorde le droit à tous d'être interrogés sur la base de leurs acquis et du niveau de développement de leurs compétences. Une évaluation qui propose de l'aide et du temps nécessaire pour répondre et qui constitue un levier de motivation. Une évaluation qui valorise le dépassement de soi, la coopération et contribue à installer un climat de réussite pour tous.

Pour cela, il est nécessaire de former à la pluralité de l'évaluation les cadres et formateurs, les enseignants et les élèves. Rendre notre école plus démocratique passe aussi par un autre regard sur l'évaluation.

FRANCK BROCK (06), GUISLAINE DAVID (35), LAURENCE GAIFFE (59), MARIE-ROSE RODRIGUES-MARTINS (54), NELLY RIZZO (41)

Éducation prioritaire

Depuis quarante ans, les difficultés des quartiers déshérités, dont l'absence de mixité sociale et scolaire, la ghettoïsation, sont renforcées par un désengagement de l'État qui fait trop souvent de l'école le dernier service public présent.

L'école ne peut pas tout mais elle peut beaucoup si on lui en donne les moyens. Pour cela, une politique d'éducation prioritaire ambitieuse est nécessaire : réduire significativement les effectifs sur l'ensemble des classes, développer la scolarisation des moins de 3 ans, rétablir les PDMQDC, favoriser les pédagogies explicites et qui font sens en formant les pédagogues à l'ensemble des apports de la recherche et des mouvements pédagogiques, ouvrir davantage l'école aux familles, travailler sur le climat scolaire, étendre l'allègement de service, encourager le travail collectif...

Travailler à la continuité école-collège est une nécessité, comme l'implication de tous les acteurs éducatifs et associatifs. Le travail partenarial est au cœur de l'exercice en EP, comme la prise en compte de la globalité du parcours de l'enfant sur et hors temps scolaire pour coordonner et faire converger les actions éducatives. C'est un gage de cohérence, d'ancrage sur le terrain et d'efficacité que le SNUipp-FSU a toujours défendu. Certaines de ces idées sont reprises dans le concept de cité éducative (CE) dont il conviendra de mesurer la mise en œuvre effective.

Confronté à un énième nouveau projet, le SNUipp-FSU doit en pointer les manques, tracer les lignes rouges et exiger que la mise en place des CE se fonde sur les acquis de la recherche, sur des bilans partagés et avec le plein accord de tous, en particulier des équipes enseignantes. Demander des moyens concrets comme revendiquer du temps institutionnel pour les concertations, la conception et le suivi des projets, de la formation au travail collaboratif... S'assurer que l'objectif éducatif des CE vise à former des citoyens éclairés et non des travailleurs directement employables. Veiller au respect des compétences de chacun pour enrichir l'analyse des difficultés et y apporter des réponses concrètes qui ne pourront pas faire l'économie d'un engagement fort de l'État dans la défense et la reconstruction de l'ensemble des services publics.

Les personnels doivent pouvoir travailler en confiance, sans concurrence ni autoritarisme. C'est à ces conditions que ces « territoires vivants de la République », pourront sortir de l'enclavement, de la fatalité et conquérir la légitimité qui leur revient.

FRANCK BROCK (06), LILIA BEN HAMOUDA (93),
GUISLAINE DAVID (35), LAURENCE GAFFE (59),
PIERRE GARNIER (42), NATHALIE LAGOUGE (27), NELLY
RIZZO (41)

L'école rurale toujours en ligne de mire

Nos gouvernants ne sont décidément jamais en manque d'imagination lorsqu'il s'agit d'inventer les outils qui leur permettront de démanteler le service public d'éducation dans les territoires ruraux. Les protocoles ruralité visaient déjà cet objectif : de nombreux départements ruraux s'en sont vus dotés. Cependant, cet outil n'a pas dû faire montre de suffisamment d'efficacité : pas assez de RPI créés, pas assez de RPI dispersés transformés en RPI concentrés, pas assez d'écoles fermées, des élus jugés insuffisamment enthousiastes, insuffisamment coopératifs. Il fallait donc imaginer un nouveau dispositif, plus efficace, plus prompt à raboter l'école rurale. C'est ainsi qu'est née l'idée des établissements publics d'enseignement local des savoirs fondamentaux (EPELSF), structures regroupant collège et écoles du secteur et visant à l'origine la ruralité.

Point commun entre protocole ruralité et EPELSF : réserver la décision d'entrer ou non dans le dispositif aux élus des collectivités territoriales en excluant les gèneurs qui pourraient s'opposer, enseignant-es et parents. Cela participe d'une éducation de moins en moins nationale, d'une course sans fin à la territorialisation, d'un pilotage de plus en plus éloigné des réalités de terrain avec des territoires élargis (intercommunalités, communes nouvelles) mais aussi, dans le cas de nos campagnes, des territoires souvent pauvres, source d'inégalités. Mais ne nous y trompons pas, parents et enseignant-es, même parties prenantes de ce jeu destructeur, pourraient difficilement, tout comme les élus, résister au chantage aux postes et aux fermetures de classes pratiqué par les DASEN pour tordre les prises de décision.

En destinant son projet d'EPELSF à l'école rurale, Jean-Michel Blanquer nous indique non seulement qu'il y a trouvé le vivier premier pour supprimer des postes mais aussi nous dit le peu d'ambition qu'il porte pour cette école, la triste destinée qu'il assigne à celles et ceux qui échappent aux grandes agglomérations : école des apprentissages étriés, réduits aux « savoirs fondamentaux », à la remorque dans son projet d'une école à plusieurs vitesses.

Le SNUipp-FSU doit dénoncer avec force et refuser les EPELSF mais aussi les protocoles ruralité et organiser la résistance à ces outils au service du démantèlement du service public d'éducation dans les territoires ruraux, démantèlement aux conséquences désastreuses pour ces territoires et leur population.

ELSA BOUTONNET, VALÉRIE TAVERNIER, STÉPHANIE
MASSOL, SÉBASTIEN LAUMOND, MARYLINE LAUMOND,
JULIE BERNAT-SANDRAGNÉ, ANTOINE CANTAIS (12)

Socle commun : le ministre s'engage, le SNUipp-FSU s'oppose avec la profession !

En refusant de s'affronter à F. Fillon et à sa loi dite du socle commun en 2005, la FSU n'a pu empêcher le démantèlement de l'éducation nationale inscrit dans le traité européen de Lisbonne en 2000. JM. Blanquer s'en inspire pour renforcer l'école du tri social, le renoncement du « tous capables » au profit du « tous employables » et l'arrêt de la démocratisation scolaire.

Les dernières réformes participent à la mise en place d'une École à plusieurs vitesses et ce au détriment des élèves issus.es des classes sociales défavorisées. L'objectif final est connu depuis 2005 : bac - 3 pour rejoindre l'apprentissage et devenir la main d'œuvre bon marché tant rêvée par le patronat, bac + 3 pour atteindre un certain rang. Le déterminisme social est ancré dans les lois successives qui reposent sur le dogme du socle commun.

La loi Blanquer en est la suite logique : renforcement des compétences dites fondamentales liées au « lire, écrire, compter » au détriment d'une approche émancipatrice par les savoirs, suppression de postes, affaiblissement des enseignements adaptés, évaluations nationales et formation continue imposées au détriment de la liberté pédagogique, réformes du secondaire diminuant les enseignements disciplinaires et les attendus des programmes, formation initiale formatée, recours aux contractuels... La clé de voûte de cet édifice voit le jour au travers des « établissements publics de savoirs fondamentaux ». La mise sous tutelle des écoles est actée. L'école du socle est inscrite de fait dans la loi, le cycle primaire perdant sa légitimité au détriment d'un enseignement au rabais hiérarchisé et mis en concurrence. Le sens même d'un service public d'éducation disparaît, remplaçant l'école de proximité à taille humaine, ouverte sur son territoire, par un établissement centralisé, sorte d'« usine » à savoirs fondamentaux, façonnant une École à multiples visages, renforçant une société à plusieurs étages.

La mobilisation actuelle des PE, celle moindre mais visible des personnels de lycées, mettent en avant la disponibilité de nos collègues à agir quand les directions syndicales se donnent les moyens d'informer, de mettre en débat l'action, de tenir des AG. Le SNUipp-FSU en appelant au retrait de la loi Blanquer a construit la première étape d'une mobilisation dont l'objectif final doit être la fin des objectifs utilitaristes et minimalistes du socle et de son école.

PIERRE CAMINADE (85), BERNARD VALIN (44)

Abrogation de la loi Blanquer “Pour une école de la confiance”

Rupture du dialogue social

Pendant que se poursuit la contestation de la politique de Macron par les Gilets jaunes, avec ses limites politiques, toutes des directions syndicales, dont la FSU, se soumettent au dialogue social. Le gouvernement Macron-Philippe-Blanquer peut donc continuer à faire voter les lois les plus réactionnaires : réforme du bac et du lycée, formation des enseignants, réforme de la Fonction publique, des retraites...

La loi Blanquer sur l'école votée le 19 février modifie en profondeur le système d'enseignement et fait disparaître le cadre national.

L'un des objectifs est d'organiser le système scolaire sur deux axes : l'école des savoirs fondamentaux pour faire acquérir les compétences de base à la masse des futurs salariés ; le continuum Bac-3, Bac +3 qui doit répondre aux besoins des entreprises en emplois plus qualifiés.

Les diplômes, garants du droit à la poursuite d'étude, sont progressivement effacés au profit des parcours individuels.

Dans les régions académiques créées par ordonnances, les politiques scolaires pourront varier selon les besoins du patronat. La fusion déjà engagée des académies de Caen et Rouen mutualise nombre de services.

La création D'EPLESF (établissements publics des savoirs fondamentaux) regroupant écoles et collège d'un même bassin de vie favorisera la fermeture de classes, fera disparaître la souveraineté du conseil des maîtres, soumettra les enseignants à un supérieur hiérarchique dans l'école.

Un conseil d'évaluation sous la coupe du ministère permettra le pilotage par les résultats des établissements, des équipes pédagogiques, ouvrant la voie au “salaire au mérite”.

La suppression du contrôle des commissions administratives paritaires sur les mutations, les évolutions de carrière participe de la casse du statut.

Le SNUipp doit notamment exiger :

- l'abrogation de la loi Blanquer, le retrait du projet de loi sur la Fonction publique, le maintien des CAP, le rétablissement de tous les postes supprimés...

- le retrait du projet de réforme Macron des retraites (maintien du code des pensions, retour à la retraite avec 37,5 annuités à 55 ou 60 ans et 75% du dernier salaire).

La défense des revendications implique de cesser de cautionner la politique gouvernementale en participant aux concertations sur les réformes en cours et d'intervenir auprès de la FSU en ce sens.

ARIANE LEFÈVRE (78)

Les pratiques enseignantes : un enjeu syndical

Le recentrage sur les fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) qui tient lieu de priorité au primaire se fonde sur un encadrement sans précédent des pratiques enseignantes. L'exploitation des évaluations standardisées y joue un rôle central pour obtenir la conformité à des formes d'enseignement, censées optimiser la maîtrise de capacités mesurables où la dimension culturelle et l'accès au sens sont réduits à la portion congrue.

Les récentes prescriptions officielles touchent au cœur du métier et prônent un enseignement modulaire où l'automatisation de procédures isolées n'est atteinte que par l'entraînement et la répétition. Elles ignorent les démarches intégratives où les savoirs sont acquis dans des projets leur conférant du sens. La multiplication des injonctions, relayées par un accompagnement instrumentalisé dont la dimension formative est dévoyée, crée un effet de sidération qui limite le pouvoir d'agir enseignant.

En restreignant le champ des acquisitions permettant l'accès à une culture commune, l'école des fondamentaux s'en remet aux hasards socialement distribués des transmissions familiales. Cette école du renoncement est mue par un souci de rentabilité à court terme : s'assurer très tôt de la transmission d'une base de savoirs instrumentaux puis laisser faire les talents individuels. Mais quand la base scolaire est à ce point étriquée, le sommet n'atteint la même altitude selon la position dans la cordée sociale.

Le SNUipp-FSU qui veut la transformation de l'école ne peut donc ignorer la question de l'évolution des pratiques enseignantes. Si les moyens (effectifs réduits, PDM, RASED, formation, direction) sont essentiels, sont-ils suffisants pour contrer la reproduction scolaire des inégalités sociales ? La recherche alerte sur les implicites à lever dans le rapport au savoir des élèves issus des classes populaires, les impasses d'une différenciation par la simplification réservant la complexité aux plus connivents avec la culture scolaire, ou le renforcement des inégalités par l'individualisation qui prive des ressources du collectif apprenant. Le SNUipp-FSU n'a certes pas la vocation à devenir un syndicat prescripteur. Mais le syndicat a la responsabilité de permettre à la profession l'accès à toute la recherche et l'usage du plein exercice de la liberté pédagogique. Il doit s'assurer que la dynamique de mobilisations favorise l'appropriation collective de ces enjeux.

FRANCK BROCK (06), GUISLAINE DAVID (35), GAÏFFE LAURENCE (59), MARIE-ROSE RODRIGUEZ MARTINS (54), RIZZO NELLY (41)

Reconquérir notre pouvoir d'agir

La remise en cause du pouvoir d'agir des enseignant-es est centrale dans la conception de l'école de JM Blanquer. Son action à la DGESCO, dans un ministère responsable de la suppression de 80 000 postes dans l'EN, avait déjà conduit à la disparition de la formation initiale et avait enfoncé les clous dans le cercueil de la formation continue.

Même si la formation initiale a été (mal) rétablie au cours du quinquennat précédent, les traces de ces décisions sont encore visibles et actives. Les conditions d'exercice du métier, impacté par les inégalités sociales et par un manque de temps pour une pratique collective et réflexive du métier, assignent souvent les collègues à un sentiment d'impuissance. C'est dans ce contexte dégradé que JM Blanquer cherche à imposer avec un autoritarisme grandissant sa vision politique et idéologique de l'école à coup de prescriptions, de guides, de tests standardisés. Il transforme les enseignant-es en exécutant-es, les amputant de leur pouvoir d'agir et de leur liberté pédagogique. Cette dérive autoritaire, faisant fi aussi bien de la plupart des travaux de la recherche et de l'expérience des enseignant-es, aura deux principales conséquences.

La première est le renforcement des inégalités scolaires. En renouant avec le corpus idéologique de 2008 qui - les évaluations internationales de 2015 et 2016 le montrent - ont contribué à une augmentation des inégalités scolaires et en instrumentalisant les neurosciences pour renforcer la normalisation et la standardisation de l'enseignement, le ministère évacue les aspects sociaux et psychologiques à l'œuvre dans les apprentissages. Cela ne pourra qu'entraîner la déprofessionnalisation des enseignant-es qui, eux, sont en prise directe avec ces aspects ignorés du ministère.

La deuxième conséquence est à la fois de mettre les PE en souffrance par le travail empêché et d'ouvrir une voie pour une dégradation sociale des métiers de l'enseignement. Peu qualifié-es, les enseignant-es deviennent interchangeable puisqu'ils-elles n'ont plus qu'à appliquer des protocoles venus d'en haut. Cette dimension s'illustre à la fois dans la réforme de la formation initiale des enseignant-es du 1er degré et la promotion de la contractualisation dans le projet de loi de la Fonction Publique. Le mépris du ministère contribue à la souffrance des enseignant-es. Les mobilisations de printemps prouvent que l'obéissance aveugle n'est pas inéluctable. Elles constituent un élément essentiel de la reconquête du pouvoir d'agir.

JEAN-PHILIPPE GADIER (31)

Lecture : sortir du cadre pour s'affirmer concepteur !

Globale, syllabique ou mixte ? Le SNUipp-FSU peut-il défendre une chapelle ?

Parfois, ce sont les questions qui sont fausses.

Dans « Les neurones de la lecture », Stanislas Dehaene présente une recherche sur ce qui se passe dans le cerveau d'un lecteur. Il en tire deux conclusions : notre système visuel décompose les mots en constituants élémentaires de deux sortes, les morphèmes (radical comme bouton dans déboutonner, préfixe, suffixe, e du féminin, s ou ent des pluriels...), plus petites unités de sens ; et puis les graphèmes, lettre ou groupe de lettres correspondant à un phonème.

Ces constituants ne sont pas traités de la même manière par le cerveau. La voie phonologique traite les phonèmes : les signes graphiques perçus par le système visuel, sont traités par les aires auditives du lobe temporal supérieur, c'est ce qui permet de « dire à haute voix » ce qui est vu.

La voie directe (ou lexicale, ou orthographique) traite visuellement les morphèmes, en les reliant directement aux régions sémantiques du lobe temporal moyen. C'est ainsi que nous comprenons ce que nous voyons.

Stanislas Dehaene affirme que ces deux voies fonctionnent en parallèle... on ne passe pas par les sons pour comprendre : un lecteur comprend ET peut oraliser ce qu'il lit.

Alors pourquoi se fait-il ensuite le défenseur acharné de la syllabique, allant jusqu'à affirmer que c'est en oralisant rapidement que l'on construit la compréhension ? Sans doute parce qu'il est enfermé dans la fausse alternative globale ou syllabique : comme le cerveau découpe en constituants élémentaires, alors il n'y a que la syllabique qui vaille. Et le chercheur écarte de lui-même ce qu'il avait mis en lumière : l'importance non pas d'une approche globale mais visuelle, qui permet de repérer les unités de sens de l'écrit...

Comme ce chercheur, nous sommes enfermés dans un cadre de pensée hérité de plusieurs décennies de lutte idéologique. Le refrain globale / syllabique a servi à effacer l'approche visuelle, qui existait pourtant dans les programmes de 2002 ! Former des enfants lecteurs (autonomes) de textes, ou former des déchiffreurs capables d'oraliser sans forcément comprendre... il y a une lutte idéologique féroce quand il y a un enjeu majeur. Le SNUipp-FSU peut redonner aux collègues des points d'appui malgré le rouleau compresseur Blanquer. Ce n'est pas défendre une chapelle, c'est ouvrir des fenêtres, remettre en cause le cadre de pensée imposé, pour favoriser des choix pédagogiques libres et réfléchis.

HÉLÉNA SAMPAIO (02), FLORIANE GRONDIN, MAGALI MANUEL, CHRISTOPHE MATHIEU, MAGDALENA CONCA (05), HOURIA DELBOSC, ELVIRE BOSCH, JIMMY SANGOUARD (07), FANNY TISSANDIER, LUC MARQUÈS (23), JOËLLE NOLLER (57), MÉLINA ROUX, ELSA DELIGNIÈRES, MATHILDE BLANCHARD, CÉCILE BERTERREIX (64), EMMA CHAZARENC, AURÉLIE FRÉNAL, JEAN-FRANÇOIS NOGUES, FRÉDÉRIC TRABY, RAYMOND BOT, AUDREY CORREGE, JÉRÔME GUY, VIRGINIE PRIVAT (66), CATHERINE LE DUFF (67), EMMANUEL CABIRAN, JEAN-CLAUDE TEISSIER (91), MARIE-HÉLÈNE PLARD, CAROLINE MARCHANT, CATHERINE DA SILVA, RACHEL SCHNEIDER (93)

Résister à l'injonction de performance, refuser l'externalisation de la difficulté, accepter l'hétérogénéité.

La pression mise sur les enseignants quant aux performances des élèves et à l'exigence de réussite de tous génère stress, culpabilité, sentiment d'échec, chez les enseignants comme chez les élèves. Plus on veut normaliser, plus on va chercher à détecter les élèves qui s'écartent de la moyenne et à les orienter vers des prises en charges spécialisées privatisées et médicalisées.

Avec la disparition des RASED et les évaluations imposées qui pointent les écarts à la norme et classent les écoles, ces demandes de bilans et suivis extérieurs deviennent de façon insidieuse des gestes qui se veulent professionnels, responsables et nécessaires.

Ainsi les enseignants et les psy EN, aidés par un gouvernement qui les infantilise, se déposent eux-mêmes de leurs compétences professionnelles, en alimentant la clientèle de psychomotriciens, orthophonistes psychologues, neuro psychologues ou autres thérapeutes en libéral se vantant de listes d'attentes à rallonge. Les MDPH délivrent ainsi des aides humaines et financières servant à compenser des prises en charge par des professionnels en libéral qui font eux-mêmes leurs propres évaluations et prescriptions ! Évidemment plus l'enfant collectionne les troubles, plus les aides sont importantes, satisfaisant les inquiétudes et exigences des uns et des autres, sur le dos de la société ! En effet, les dossiers étant lourds et complexes à constituer, ce sont les familles détenant les codes de l'Institution qui parviennent à leurs fins, multipliant les bilans jusqu'à ce qu'ils obtiennent les écrits qui déclencheront les aides, rédigeant des recours si besoin.

Ainsi on trouve dans les écoles des quartiers résidentiels un nombre d'AESH (jusqu'à 3 par classe) nettement supérieur à ce qui constitue le quotidien des classes en éducation prioritaire, un nombre d'enfants porteurs de troubles dys effrayant : jusqu'à 30%, la prévalence étant de 1 à 12% et ne dépassant pas 2% au regard de répercussions sur la scolarité (INSERM) ! Le SNUipp-FSU doit rappeler que les spécialistes des apprentissages sont les enseignants et que les psy EN ont pour mission légitime de faire des bilans psychologiques. Il doit revendiquer la liberté pédagogique des enseignants et le respect des rythmes des élèves dans leur hétérogénéité.

Le SNUipp-FSU doit se battre pour que les difficultés soient prises en charge au sein des écoles, avec des RASED réhabilités, en réaffirmant son attachement à une école équitable où tous les enfants puissent être aidés.

FABRIENNE BARONI ROCHAT (13)

École inclusive

La transformation du système éducatif voulu par les gouvernements successifs répond à des objectifs de rentabilité, d'ouverture au privé et de marchandisation du système scolaire. La mise en œuvre de la loi d'orientation 2013 sur l'école inclusive s'inscrit dans cet objectif d'efficacité économique, définit par la déclaration des pays développés de Salamanque (1994). Maquillée de bons sentiments ; la transformation est brutale et crée une modification des objectifs de scolarisation, des structures et des dispositifs.

Le parti pris de faire de la classe le seul lieu où l'on peut répondre à tous les besoins éducatifs de l'élève conduit à des injonctions de scolarisation qui remettent en cause le projet de la classe et parfois, qui va à l'encontre du bien-être de l'élève, de l'enseignant et de l'école. Par injonctions successives, sans ressources complémentaires l'enseignant doit composer avec son exigence du métier.

Souffrance des enseignants, des enfants à BEP des autres enfants de la classe et dégradation de la qualité du service public sont actuellement les résultats de cette politique du tout inclusif.

La réduction des enseignants spécialisés et la suppression des places en ESMS contribuent à boucher les possibilités offertes aux familles d'avoir une prise en charge de leur enfant qui prennent en compte leur besoins éducatifs. Pour défendre le principe d'une école juste, qui vise l'émancipation de chacun par l'élévation du niveau culturel de l'ensemble de la population, le SNUipp-FSU doit s'attacher à décrypter la politique libérale en s'attaquant au dogme de l'école du tout inclusif.

Le système éducatif doit offrir un arsenal varié de personnels spécialisés de structures et de dispositifs. Le SNUipp-FSU doit porter un corpus revendicatif qui permettent à chaque enseignant de faire de la diversité de sa classe une force et non une fragilité : baisse des effectifs dans les classes, des enseignants spécialisés dans chaque école, plus de maître que de classe, déconnexion du temps de travail du temps élève, respect de l'expertise pédagogique des enseignants, augmentation des places dans les structures de soins...

L'amélioration du service d'éducation nationale passera aussi par la constitution d'outils de cohésion entre les différents partenaires et enseignants autour du projet de l'élève, en respectant le cadre commun de la classe et de l'école et en mettant les moyens nécessaires à son inclusion. La 7^e puissance mondiale doit se donner les moyens d'une école émancipatrice qui permet à chacun de trouver sa place.

SERGE BONTOUX (75)

Démocratiser l'école pour la rendre plus inclusive

Si l'école doit jouer son rôle dans la construction d'une société plus inclusive, elle doit sortir du dogme philosophique pour penser une école pour toutes et tous. L'inclusion imposée à marche forcée, se révèle souvent source de souffrance pour les élèves comme pour les enseignant.es, sommés de répondre à tous les besoins éducatifs.

Derrière l'affichage se déclinent des dérives inquiétantes : individualisation à outrance, amalgame entre difficulté scolaire et handicap et démantèlement des structures et dispositifs spécialisés. Cette dégradation s'est renforcée avec le CAPPEI, les suppressions dans l'enseignement adapté, l'externalisation des UE et la création des PIAL qui permet au ministère de renforcer l'autonomie des potentats locaux et de poursuivre sa politique d'économie en matière d'inclusion. Cette école ne va pas dans le sens d'une école plus inclusive.

Elle ne répond pas à la question du traitement de la difficulté scolaire.

Celui-ci est renvoyé à la seule différenciation pédagogique au sein des classes et l'absence d'aides spécialisées conduit à une externalisation et une médicalisation massives des difficultés. Aux prises avec de fortes injonctions, l'enseignement adapté ne peut plus assurer son rôle de prévention et de remédiation notamment auprès des élèves - essentiellement issus des milieux populaires - rencontrant des difficultés d'apprentissage. Les RASED, dilués dans des pôles ressources, échouent à répondre aux situations explosives faute de les prévenir plus tôt. Sans soins éducatifs ou psychologiques, nombre d'élèves font exploser les cadres scolaires voire « versent » dans le handicap.

Elle ne répond pas à la scolarisation réussie des élèves en situation de handicap.

L'objectif de 80 % de scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire en 2020 fait passer en priorité l'évolution des indicateurs au détriment de la qualité de scolarisation. Les notifications des MDPH sont tributaires des moyens disponibles et accompagnent les dérives de l'inclusion « à tout prix » notamment pour les élèves relevant des ITEP. Les personnels sensés apporter les soins complémentaires indispensables à une scolarisation réussie ne suivent pas l'externalisation des UE.

Le SNUipp-FSU ne peut tomber dans les pièges de la bien-pensance et doit refuser en bloc la politique inclusive menée par les ministères successifs, y compris ceux de la dernière mandature qui ont déroulé le tapis rouge aux politiques éducatives néolibérales. C'est en démocratisant notre système scolaire que nous avons une chance de construire une école plus inclusive.

AGNÈS DUMAND (33), BERNARD VALIN (44)

L'école que nous voulons ne peut être qu'inclusive

Parce que l'école inclusive est un principe, elle ne saurait souffrir d'exception. Il ne peut y avoir d'élèves, de citoyens qui ne puissent prétendre accéder aux connaissances et aux compétences dispensées dans le cadre des programmes nationaux qui s'adressent à tous. Parce que l'École est un lieu de construction sociale et que nous souhaitons que notre société fasse une place à chacun, alors elle se doit d'être accessible à l'ensemble des enfants. Le principe d'accessibilité est universel, il doit guider les efforts et les progrès que notre École doit faire, ainsi que notre projet syndical, celui de l'école de la réussite de tous.

Ce principe d'accessibilité est non seulement une ambition pour vivre une scolarité de qualité mais il est également à rechercher dans ce qu'il apporte et développe pour celles et ceux à qui il n'était pas forcément destiné au départ. Quand l'école devient accessible à tous, elle profite à chacun.

Aussi l'école n'est pas inclusive lorsqu'elle crée des situations qui conduisent à un empêchement d'enseigner et d'apprendre des élèves, lorsqu'elle n'accompagne pas les enseignants, les AESH, les équipes dans l'accueil et la scolarisation d'un élève, lorsqu'elle ne renforce pas les dispositifs d'aides spécialisées. Elle ne l'est pas non plus lorsqu'elle ne propose pas les plateaux de soins, les scolarisations partagées, les places en unités d'enseignement ou en ULIS nécessaires et définies par les projets personnalisés de scolarisation.

L'école n'est pas inclusive lorsqu'elle ne dispose pas des ressources humaines suffisantes. L'école n'est pas inclusive lorsqu'elle ne se donne pas les moyens de l'être.

L'école inclusive n'est pas cloisonnée aux murs de la communale, elle doit construire les passerelles avec les établissements, via les ARS, pour réaliser la scolarisation des élèves qui nécessitent des soins pour vivre une scolarité pleine et entière. Dans le même temps, il est nécessaire de former et accompagner les personnels pour travailler sur les pratiques et les adaptations, d'engager la création de véritables équipes ressources pluridisciplinaires, déployées sur le terrain pour accompagner durablement toutes les formes de scolarisation adaptées. Aucune situation ne peut être laissée en souffrance. Pour tout cela, il est nécessaire de s'appuyer sur les compétences mais aussi les besoins et les demandes de l'ensemble des personnels qui font l'école au quotidien.

L'école inclusive doit réunir les moyens de ses ambitions. À nous de rassembler la profession et de construire les mobilisations pour qu'elle advienne.

LAURENT BERNARDI, FRANCK BROCK (06), FRANÇOISE DALIA (64), GUISLAINE DAVID (35) AGNÈS DUGUET (75), PIERRE GARNIER (42), MARIE-ROSE RODRIGUEZ MARTIN (54), NELLY RIZZO (41)

Pour une inclusion réellement au service de tous les élèves

L'inclusion éducative et scolaire réaffirme l'éducabilité de tous les enfants-élèves : tous, dans toute leur diversité, ont la capacité de progresser et l'école peut être vectrice de leur développement cognitif, culturel et intellectuel. Seule une volonté politique réellement démocratique et émancipatrice sera à même de promouvoir cette ambition.

La stratégie actuelle du ministère repose essentiellement sur un déplacement d'élèves vers la classe ordinaire, des injonctions moralisantes sur la responsabilité des enseignants à savoir tenir compte de la diversité des élèves et un discours idéologique assimilant systématiquement toute forme de structure spécialisée comme une voie de relégation. Une telle stratégie s'inscrit dans le cadre d'une politique privilégiant le désinvestissement public dans l'éducation des enfants, libérant la création de marchés scolaires lucratifs. Réduire les coûts en reléguant la question pédagogique de l'inclusion au seul concept de « Besoin Éducatif Particulier », conduit à un renforcement de la fonction de contrôle et de classement social de l'école dans une logique de plus en plus ségrégative. La notion de « BEP » conduit en effet à accentuer les discriminations scolaires par la catégorisation simplificatrice et systématique qu'elle induit, à mettre l'accent sur la recherche de conformité et bloque l'action pédagogique en l'indexant sur des descriptions psychopathologiques dont les prescriptions restent aléatoires et approximatives.

Une politique réellement inclusive doit interroger le contexte de l'école telle qu'elle existe actuellement, dans son incapacité à produire de l'égalité, pour conduire à une transformation des structures scolaires. Elle doit engager les investissements nécessaires conduisant au développement des conditions pédagogiques permettant l'interrogation singulière de l'évolution de chaque élève par des équipes pluridisciplinaires, expertes de leur pédagogie et disposant du temps nécessaire à l'élaboration d'une réflexion collective. Ces conditions pédagogiques doivent pouvoir s'appuyer, au besoin, sur la prise en charge des élèves par des structures spécialisées dotées des moyens nécessaires à leur fonctionnement, ainsi que par des enseignants spécialisés hautement formés.

VÉRONIQUE MARCHAND (59)

ULIS

L'ULIS doit permettre à chaque élève en situation de handicap de prendre sa place dans un cursus scolaire, avec une diversité de situations pédagogiques. Les temps d'immersion en classe ordinaire ne sont utiles à l'élève que si les enseignant-es peuvent se concerter sur les adaptations et qu'il y ait une continuité avec les temps de regroupement au sein de l'ULIS.

L'explosion des effectifs dans la plupart des ULIS contribue à dégrader les conditions d'accueil des élèves en situation de handicap. L'administration justifie ces augmentations par une volonté systématique de comptage du temps d'inclusion, sans prendre en compte le travail réel pour chaque projet de scolarisation. Aux missions d'enseignement, s'ajoutent deux missions qui occupent une place nouvelle dans l'organisation du travail.

La mission de coordination, depuis la conversion des heures de coordination et de synthèse en indemnité notamment, n'est plus bornée dans le temps et prend une ampleur considérable. Dans le 1er degré, cette mission prend une majeure partie des 108h des enseignant-es de l'ULIS et de l'école. Dans le 2nd degré, il n'y a plus de temps institutionnel qui permette la rencontre de l'enseignant-e, de l'AESH, et des enseignant-es de l'établissement ce qui crée des usages « officieux », entre deux portes, non satisfaisants pour tous les acteurs et pour un bon suivi de la scolarisation des élèves.

La mission de « personne-ressource » de l'école inclusive vient aussi s'ajouter à l'emploi du temps de l'enseignant-e de l'ULIS. Cette mission, indéfinie dans le temps et dans les formes, peut prendre une grande place dans le temps « informel » en fonction des demandes. Cette mission ne doit pas s'ajouter au détriment de la mission première d'enseignement spécialisé.

Il est urgent et nécessaire de définir les conditions nécessaires à la scolarisation des élèves en situation de handicap pour permettre une réelle action pédagogique dans le cadre de leur projet scolaire :

- Ouvrir des ULIS pour respecter les seuils indiqués dans la circulaire,
- réaffirmer les missions des enseignants spécialisés,

Enfin, la reconnaissance des nouvelles missions doit s'accompagner d'une reconnaissance salariale et/ou indemnitaire.

Le SNUipp-FSU doit ouvrir le chantier du métier de coordinateur-enseignant pour obtenir de nouveaux droits pour ces personnels, afin d'améliorer la scolarisation des élèves en situation de handicap.

SERGE BONTOUX (75), BERNARD VALIN (44), JULIEN COLOMBEAU (23), AGNÈS DUMAND (33)

SEGPA/EREA enseignement adapté du second degré

La logique de réduction des coûts dans le cadre d'une politique austéritaire menace les enseignements adaptés notamment par la volonté de récupérer des postes. Les SEGPA et les EREA voient leurs effectifs de professeurs des écoles titulaires baissés depuis plusieurs années. L'éducation nationale justifie cette politique par une idéologie qui remet en cause l'idée même de l'existence de structures et/ou de dispositifs qui se trouvent à côté de la classe ordinaire. La volonté est de faire croire que ce qui n'est pas dans la classe ordinaire est source d'exclusion.

Les SEGPA sont de plus en plus formatées pour ressembler au collège, il n'y a plus de marges pédagogiques, il faut répondre à l'urgence institutionnelle : le tout inclusif et l'aide personnalisée. L'individualisation des parcours s'opposent désormais à la pédagogie de projet en classe et à la dynamique collective d'apprentissage. Les EREA sont attaqués sur leur action éducative qui permet pourtant la mise en place d'un contexte éducatif stable et serein pour les élèves les plus fragiles du système éducatif.

La politique libérale veut externaliser une partie des missions de l'éducation nationale, pour mieux marchandiser la difficulté scolaire. Le principe fondateur des enseignements adaptés repose sur le « toutes et tous capables », ce que le plan Langevin-Wallon (1947) définissait comme « offrir à tous d'égaux possibilités de développement, ouvrir à tous l'accès à la culture, se démocratiser moins par une sélection qui éloigne du peuple les plus doués que par une élévation continue du niveau culturel de l'ensemble de la nation. »

Les enseignements adaptés constituent un enjeu fort dans notre système éducatif pour la démocratisation de l'école. Le SNUipp-FSU se doit de porter une école résolument moderne qui permet à chacun de trouver sa place, de construire son projet scolaire et son projet de vie, par l'accès à la culture, par la pédagogie de projet et par les pédagogies coopératives dans un cadre commun. Le SNUipp-FSU doit défendre les structures et les personnels de l'enseignement adapté, et son développement dans toutes les écoles sur tout le territoire.

SERGE BONTOUX (75), JULIEN COLOMBEAU (23), AGNÈS DUMAND (33), BERNARD VALIN (44)

Vers la fermeture des établissements spécialisés : sortir de l'hypocrisie !

La secrétaire d'état au handicap refuse dogmatiquement d'entendre parler des conditions matérielles de l'inclusion. Pourtant, notre ministère a avoué au SNUipp, qui l'interrogeait sur le transfert actuel des places d'IME et d'ITEP vers le milieu ordinaire (80% d'ici à 3 ans), que ces établissements coûtaient trop cher à la sécurité sociale. Accompagner le handicap, effectivement, ça coûte cher ! IME : 37 003,55 €/place/an ; ITEP : 47 112,76 €/place/an (CNSA 2015)

Ce transfert des places vers le milieu ordinaire, la désinstitutionnalisation, nous en mesurons tous les jours les effets ravageurs dans nos classes, comme certaines associations de parents (UNAPEI), qui mesurent la souffrance générée par une désinstitutionnalisation sans moyens budgétaires à la hauteur. D'autres, comme M. Chauvière, P. Delion ou A. Gustavson (Suède), dénoncent quant à eux les effets pervers d'une désinstitutionnalisation qui veut transformer radicalement l'offre médico-sociale des établissements spécialisés en « plateforme de services inclusifs » (rapport IGEN, IGAS août 2018).

Les enfants en situation de handicap, considérés non plus comme des sujets mais comme des parcours de soins segmentables et quantifiables, seront ainsi l'objet d'offre de services privatisés (orthophoniste, psychométricien.ne, ergothérapeutes, infirmier.e, éducateur.trice spécialisé.e...) alors qu'ils étaient considérés dans leur globalité dans les institutions spécialisées.

« L'institution, c'est, en effet, un espace contenant la dynamique psychique de tous les membres qui la composent (soignants et soignés). » (F. Marty). C'est irremplaçable. « La clinique dans les institutions, c'est une éthique de la relation à l'autre. » (M. Chauvière).

Ni l'école, ni les plateformes de services ne pourront proposer « ce croisement du soin, de l'éducation, de la pédagogie et de l'inscription sociale, cette double articulation médicale et sociale qui est garantie par l'esprit associatif, laïc et républicain, de la plupart des associations gestionnaires d'établissement. » (P. Crété). Dans la personnalisation des parcours qu'on nous propose, sous couvert de désinstitutionnalisation, il s'agit plus de gérer des parcours que d'aider des personnes. » (M. Chauvière)

C'est pourquoi nous devons lutter contre la désinstitutionnalisation et continuer à revendiquer des ouvertures de places en établissement spécialisé... et pas seulement des places de SESSAD... de « vraies » places pour une prise en charge globale en institution !

PASCAL PRELORENZO (13)

Pôle ressource : RASED en danger !

La circulaire RASED de 2014 introduit le pôle ressource de circonscription (PRC) pour l'aide aux élèves et aux enseignant-es, dont les RASED ne sont qu'une composante. « Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'inspecteur de l'éducation nationale peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école (conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs, animateurs Tice, enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, enseignants itinérant ayant une mission spécifique, etc.). [...] L'inspecteur de l'éducation nationale, pilote du pôle ressource, définit, après réflexion conjointe avec les membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription dont il a la charge. L'objectif de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves. »

Le fait que le pôle ressource n'apparaisse que dans la circulaire RASED entretient un flou et une confusion entre ce pôle et le RASED. Dans une majorité de circonscriptions, le PRC constitue un danger pour le RASED déjà largement amputé de ses moyens et contribue à sa disparition : amalgame difficulté scolaire et handicap, amalgame difficulté élèves et difficulté enseignants, dévoiement des missions de chaque professionnel ... Dans les départements on voit une diversité de mises en œuvre dues à des interprétations variées d'un IA à l'autre voire d'un IEN à l'autre : cela peut aller jusqu'à substituer le PRC au RASED. Malgré cela aucun état des lieux ni bilan de ce dispositif n'a été fait par le ministère.

Pour le SNUipp-FSU, le pôle ressource ne peut se substituer au fonctionnement d'une équipe RASED et le RASED ne doit pas se diluer dans le pôle ressource.

Le PRC n'apporte rien de plus qu'un fonctionnement de circonscription réunissant les acteurs de la prévention et de la remédiation de la difficulté scolaire comme avant 2014. Il est d'ailleurs intéressant de réécrire le paragraphe de la circulaire en ôtant « pôle ressource de circonscription » : c'est un fonctionnement de circonscription qui avait déjà lieu, qui n'était empêché par aucun texte, et qui ne se mettait en place qu'en cas de besoin et de volonté de l'IEN et des personnels. La définition du pôle ressource n'a donc aucune raison d'exister.

LAURENCE BAUSSANT (13), SERGE BONTOUX (75), JULIEN COLOMBEAU (23), AGNÈS DUMAND (33), VÉRONIQUE KONTOWICZ (31), SÉBASTIEN LE BRAS (93), FRANÇOIS MAULARD (45), SYLVIE QUESNE (72)

Des structures aux dispositifs : sortir du mensonge d'Etat !

La montée en charge des dispositifs, pour remplacer les structures d'adaptation et les établissements protégés, ce qu'on appelle "le nouvel âge de l'organisation scolaire", est un phénomène majeur. On peut en percevoir les effets par l'augmentation des prises en charge par des SESSAD, dispositifs accompagnant les jeunes du milieu protégé en milieu ordinaire. Depuis le milieu des années 2000, il n'y a pas eu de création nette de places en établissement alors qu'il y a eu un bond de 70% des créations de places en SESSAD.

Les dispositifs éducatifs ont toujours été présentés comme des lieux d'innovation, d'expérimentation, de création... comme si les personnels de l'adaptation scolaire ou des établissements spécialisés étaient empêchés de créer, d'inventer des modalités de fonctionnement pédagogique novateur. On entend aussi vanter les mérites des dispositifs pour leur ouverture, leur souplesse. Et bien sûr, l'enseignant en charge du dispositif devient un coordonnateur, qui organise le parcours des élèves mais dont l'Éducation nationale rêverait d'en faire des personnes-ressources auprès des enseignant.es plutôt que des enseignant.es spécialisés auprès des élèves.

À ces dispositifs éthérés, on oppose la lourdeur, la fermeture ou la rigidité des structures d'adaptation et des établissements protégés, comme s'il y avait intrinsèquement un carcan qui les empêchait de vivre avec leur temps.

C'est avoir une représentation erronée, dogmatique des structures et des établissements. La SEGPA, par exemple, ne constitue pas une entité fermée sur la vie du collège. Depuis longtemps, au grès des possibilités, elle s'est articulée aux classes ou aux projets des collèges, bien avant que s'impose le signifiant-maître « inclusion » d'ailleurs.

La plupart des établissements spécialisés, loin d'emmurer leurs résident.es, comme le pensent l'ONU ou le ministère de la santé, sont ouverts depuis longtemps sur le milieu environnant avec l'objectif d'une inclusion sociale la plus large possible.

Si les structures et les établissements bénéficient aux élèves, c'est parce que les jeunes ont de vrais repères, parce que la pédagogie est pensée dans la durée dans un environnement sécurisé. C'est aussi parce que le rythme est adapté et l'effectif réduit. Une fois ce cadre contenant en place, alors les élèves peuvent bénéficier de temps d'inclusion fructueux, pas quand l'inclusion se fait aux forceps dans une logique de saupoudrage !

PASCAL PRELORENZO (13), BERNARD VALIN (44)

Recommandation de Bonnes Pratiques sur l'inclusion et PIAL, stade ultime de notre déprofessionnalisation !

Notre professionnalité est attaquée de toutes parts à travers le prisme de l'inclusion, par la Haute Autorité de Santé (HAS) et par le ministère de l'éducation.

La HAS devrait sortir, en effet, une Recommandation de Bonne Pratique (RBP) sur l'inclusion en 2020. Cette recommandation constitue une intrusion sans précédent du médical dans le pédagogique. D'habitude, les RBP portent sur la "gestion" d'adaptations à des capacités déficitaires, voire à des déficiences, bien souvent d'ailleurs sous influence anglo-saxonne ! Là, on est dans une prescription qui imposera aux enseignants les adaptations pédagogiques à mettre en place. Par contre, cette recommandation ne dit rien des besoins en formation aux pratiques inclusives, ne dit rien de la formation aux différents types de handicap ou au partenariat avec les différents acteurs, ne dit rien de la baisse nécessaire des effectifs, ne dit rien non plus de la nécessité d'une architecture scolaire repensée.

Le SNUipp et la FSU se sont battus, contre certaines associations de parents, pour que le Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) ne soit pas opposable devant la loi et que les enseignants restent maîtres des adaptations pédagogiques à privilégier. Avec cette RBP à venir, on assiste à un retour de l'injonction par la grande porte, puisque cette recommandation devrait être appuyée par une loi.

Les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL), quant à eux, inscrits dans la loi Blanquer, risquent de réduire notre métier à une variable d'ajustement. Les PIAL, une gestion de l'inclusion à l'échelle de l'établissement, qui sera surtout une gestion de la pénurie de moyens, sont fondés sur un outil, Qualinclus, issu d'une expérience canadienne, le pays où l'inclusion est gérée de la manière la plus libérale et la plus managériale qui soit.

Ce mode de gestion de l'inclusion s'appuie en effet sur des indicateurs de performance, des évaluations incessantes, du mangement, mais surtout sur des sondages anonymes sur la façon dont se passe l'inclusion dans les classes auprès des partenaires de l'école. C'est bien la professionnalité des enseignants qui est une nouvelle fois en cause !

Les adaptations pédagogiques doivent rester la prérogative des enseignant.es et ils/elles doivent être formés.es à cela. Les confier à des agents externes, cela ne peut que générer du désinvestissement. Cette RBP sur l'inclusion et les PIAL ne pourront à coup sûr que renforcer la tendance actuelle à faire des enseignant.es des exécutant.es. Ça suffit !

PASCAL PRELORENZO (13)

L'intérêt de l'enfant contre les droits de l'enfant, un système éducatif inclusif en crise !

La loi de 2013 contient et confirme celle de 2005, qui affirme que « le parcours de formation favorise, chaque fois que possible, la formation en milieu scolaire ordinaire ». L'alternative à une école ordinaire inadaptée reste donc possible malgré la loi de 2013, ce qu'a confirmé la circulaire de 2017 sur l'obligation scolaire... et surtout la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)... le 24 janvier dernier !

Suite à une plainte d'un parent d'enfant "autiste" pour violation du droit à l'éducation et discrimination, la CEDH, recours juridique ultime, a jugé, au contraire, que « le refus d'admettre un enfant en milieu scolaire ordinaire ne constituait pas un manquement de l'État à ses obligations ni une négation systémique de son droit à l'instruction en raison de son handicap. Son placement en IME convient à son épanouissement. ».

Répondre systématiquement par le droit au milieu ordinaire n'est donc ni la réponse légale appropriée, ni la solution légitime du point de vue de l'intérêt de l'enfant, pour lequel le milieu spécialisé et protégé peut être reconnu comme irremplaçable.

Tout enfant a donc accès au milieu ordinaire, mais à condition que cela soit possible nous dit la loi de 2005 et à condition que cela soit dans l'intérêt de l'enfant y insiste la Cour européenne des droits de l'homme. N'oublions pas que la France est un des 7 pays les plus inclusifs d'Europe avec 99,4% de l'ensemble des élèves scolarisés en milieu ordinaire et seulement 0,6% en milieu spécialisé...

C'est pourquoi il vaudrait mieux parler de "système éducatif inclusif" plutôt que d'école inclusive. Cela permettrait de considérer l'établissement spécialisé comme une institution légitime dans le processus inclusif. « L'erreur commise consiste à considérer le milieu spécialisé comme une solution de dernier recours, quand l'accueil dans les écoles ordinaires s'est soldé par un échec », reconnaissait en 2016 Serge Ebersold, une grande figure du handicap.

L'inclusion dogmatique, qui considère les établissements spécialisés comme nocifs, masque la nocivité de l'école ordinaire elle-même. C'est d'ailleurs en partie pour cela que les établissements spécialisés ont vécu dans la séparation, il faut le rappeler !

Un établissement spécialisé ne constitue donc pas une forme de maltraitance. L'école, par contre, peut, elle, notamment dans une société qui est tout sauf inclusive, être maltraitante. C'est ce qu'elle est aujourd'hui à l'égard des enfants, des personnels et des parents, handicapés ou pas !

PASCAL PRELORENZO (13)

La psychologie à l'école : un espace intermédiaire à préserver, entre le médical et le pédagogique

Le volet prévention dans l'exercice des missions des psychologues à l'école est mis à mal. Au travail d'orientation ou de pré-orientation vers les enseignements adaptés (SEGPA), s'est ajouté depuis la loi « situations de handicap » de 2005 des demandes de reconnaissance de situation de handicap auprès de la MDPH, qui sont en forte croissance. Dans le cadre de la mise en place des PAP depuis 2014, les psychologues subissent de nouvelles sollicitations, voire des prescriptions ou des injonctions de la part de médecins de l'EN, de médecins traitants, d'orthophonistes... et des familles qui veulent constituer un dossier auprès des centres de référence des « troubles » d'apprentissages et du langage.

Cette tentative de placer le psychologue en auxiliaire para-médical n'est pas nouvelle. Elle apparaît nettement dans le dernier rapport sur le haut potentiel et dans le débat parlementaire sur le projet de loi Ecole de la confiance. La FSU intervient pour refuser que les psyEN soient placés sous la responsabilité du médecin de l'EN. La mise en place d'un pôle de santé piloté par les médecins chefs de service avec des auxiliaires (infirmiers, AS, psy...) ne répond pas aux besoins sur le terrain. Les PsyEN sont attachés à leur ancrage dans les équipes éducatives et à leurs actions au sein du RASED. Ils ne souhaitent pas que s'instaure une vision médicalisée des difficultés dans les premiers apprentissages. Si une vigilance conjointe est de mise, en lien avec les observations réalisées à l'école maternelle, il ne s'agit pas d'enfermer les enfants de 6 ans et leurs parents, dès l'entrée au CP dans une vision dépréciative des possibilités de leur enfant et de les catégoriser comme « dys ». Le « trouble » ne peut être diagnostiqué qu'après une exposition aux apprentissages et la mise en place d'aides et de soutien.

Pour les psychologues, il est important que le travail en équipe avec des regards croisés respecte les spécificités de chacun, que les RASED dans lesquels ils contribuent soient développés dans leur volet prévention et remédiation. Il est nécessaire aussi la mise en place du nouveau corps se poursuive par des bilans et des ajustements (formation, structuration du corps...).

FRANÇOISE DALIA (64), NATACHA DELAHAYE (51),
EMMANUELLE KOESSLER (57), VÉRONIQUE OSIKA (77),
NATACHA PANIER (93)

Formation Initiale

Le projet de réforme de la formation initiale qui entrera en vigueur à partir de septembre 2019 s'inscrit dans d'anciennes logiques, à la fois celle de la masterisation du recrutement qui avait eu lieu sous le gouvernement Sarkozy mais également celle de la réforme Peillon dont elle conserve le pire des éléments : l'utilisation des stagiaires comme moyen d'enseignement.

Mettre en valeur le projet du SNUipp

Placer le concours à la fin du Master 2 ne répondra ni à l'enjeu de démocratisation ni à l'enjeu d'attractivité du métier. Les étudiant.es devront poursuivre leur parcours universitaire jusqu'à la fin du M2, c'est à dire une année supplémentaire avant d'obtenir le statut de fonctionnaire stagiaire, sans pour autant connaître de revalorisation salariale en entrant dans le métier, preuve que le niveau de recrutement ne détermine pas le niveau de salaire. Le projet repousse donc d'un an l'entrée dans la carrière, son déroulement ainsi que l'accès à la retraite.

Le SNUipp-FSU se doit de s'opposer à ce projet et doit saisir cette occasion pour mettre en valeur son projet d'architecture de formation, un projet solide et ambitieux pour le métier. Les pré-recrutements du SNUipp permettent de répondre aux enjeux de démocratisation du métier et d'attractivité. Le concours à la fin de la Licence, suivi de 2 années de formation en lien avec la recherche, reconnues par un master, sort les étudiant.es du stress du concours et les place dans une posture de formation sereine, permettant l'acquisition de gestes professionnels réfléchis et expérimentés répondant aux réalités du métier.

Repenser les stages

Le projet du Ministre va renforcer l'employabilité des étudiant.es et stagiaires, mise en place par le précédent gouvernement, puisqu'il prévoit de la responsabilité de classe avant même le recrutement. Le SNUipp-FSU défend une vision du métier d'enseignant premier degré comme un métier qui s'apprend, par conséquent, tant que les stages seront pensés comme un moyen de combler le manque d'enseignant.es, ils ne pourront être formateurs et le SNUipp-FSU devra s'opposer. Ne pas attaquer ce biais de la formation actuelle c'est laisser croire qu'il suffit d'être mis dans une classe pour se former, que le métier d'enseignant.e est un métier qui s'apprend sur « le tas » et par mimétisme.

Au-delà de la réduction du volume de stage en responsabilité de classe, il nous faut réaffirmer leur indispensable progressivité.

MAGDALENA CONCA (05), TIFANIE GIRARD (77), NINA
PALACIO (89), ALEXANDRE PIQUOIS (58)

La démocratisation de l'accès au métier d'enseignant-e : un enjeu social et politique pour la réussite de tous les élèves !

Notre système scolaire est l'un des plus inégalitaire de l'OCDE. Et ce sont les élèves des classes populaires, les plus éloignés culturellement, sociologiquement (voir géographiquement) de leurs enseignant.es, qui payent le prix fort des malentendus école/famille engendrés par cette distance.

Les jeunes professeur.es proviennent en majorité des classes supérieures et des fractions supérieures des classes moyennes (61% contre 34% pour les ancien.nes instituteur.ices) quand les enfants d'ouvrier.es ou d'employé.es ne représentent que 23% des enseignant.es (contre 40% dans leur classe d'âge).

Il est donc nécessaire de réduire cet écart social qui s'est creusé suite à l'accroissement de la sélection liée d'abord à l'augmentation de la concurrence entre les candidat.es au concours (massification) puis à l'élévation du niveau de recrutement. La fausse bonne idée des prérecrutements sur concours.

Les grandes écoles qui prérecrutent sur concours (ENA, ENS, Polytechnique...) sont particulièrement élitistes : il y a vingt fois plus d'enfants de cadres que d'enfants d'ouvriers à l'ENS. Le secondaire, dans les années 60-70, a connu des prérecrutements par concours : les IPES. 40% des certifié.es qui ont bénéficié des IPES étaient issu.es des catégories moyennes ou supérieures (14% de la population active) dans un contexte où pourtant seule 15% d'une classe d'âge accédait à l'université et où les étudiant.es venant des classes favorisées dédaignaient la carrière d'enseignant.e. Aujourd'hui, dans une situation de concurrence forte entre des étudiant.es de toutes conditions, il y a fort à parier que ces prérecrutements ne bénéficieraient pas du tout aux enfants issus des classes populaires à qui on les destinait.

Des prérecrutements sur critères sociaux pour démocratiser le métier

Force est de constater que traiter de manière égalitaire tout.es les étudiant.es revient à favoriser celles et ceux issu.es des catégories sociales favorisées. Il est donc impératif de créer des conditions équitables de traitement des étudiant.es si l'on veut vraiment permettre la démocratisation de l'accès au métier : prérecruter dès la L1 un quota de jeunes sur la base de critères sociaux prenant en compte leurs conditions de vie effective pour sécuriser leurs parcours, leur permettre de suivre sereinement leurs études et préparer le concours pour qu'enfin l'accès au métier d'enseignant.e des jeunes issu.es des milieux populaires colle à la réalité !

CHARLOTTE BOURGOUGNON (13), LAURENCE PONTZEELE (62), CÉLINE SIERRA (44)

Pré-recrutement : donner les moyens d'étudier dignement à toutes et tous !

Afin de démocratiser l'accès au métier, la question est posée de définir les modalités de pré-recrutement. « Uniquement sur critères sociaux ? Critères sociaux et dossiers ? Critères sociaux et épreuves ? ». Et si nous envisagions l'absence totale de critères sociaux ?! Revenons d'abord sur ce qui se passe à l'université : la massification de l'enseignement supérieur a entraîné une hiérarchisation des filières et une diminution de la part d'enfants d'ouvrier.es et d'employé.es dans les cursus les plus sélectifs. Les réformes néolibérales appliquées à l'enseignement supérieur ont renforcé les inégalités. Le travail salarié de près d'un étudiant sur deux vient corroborer cette tendance : les étudiant.es des catégories populaires travaillent pour financer leurs études malgré l'obtention de bourses, ce qui affaiblit leurs chances de réussite. Il est urgent de défendre un pré-recrutement sous statut d'élève professeur, ouvrant des droits à la retraite, afin que les étudiant.es de toutes origines sociales puissent étudier dans de bonnes conditions, sans courir après les petits boulots, et préparer un master exigeant et un concours ambitieux. La conception du SNUipp d'un cursus sur une longue durée, avec un vrai master en 2 ans et une entrée progressive dans le métier, participera à l'enjeu de former des enseignants concepteurs. Assurer l'autonomie intellectuelle des personnels passe par la volonté de ne pas en faire des exécutant.es appliquant des bonnes recettes apprises à la va-vite. Pour le SNUipp-FSU 93, les pré-recrutements doivent être effectués par examen (contrôle des connaissances). Ils seront proposés dès la L1 et à tous les niveaux du cursus universitaires. De très nombreux jeunes de milieux populaires qui pourraient devenir enseignants choisissent en priorité des filières courtes et ont des parcours « tortueux ». Ouvrir les pré-recrutements à hauteur de 80% des postes permettrait d'en faire la principale voie d'accès aux concours et ainsi de reconstruire une formation ouverte à toutes et tous. La contrepartie est l'engagement de se présenter au concours et de servir l'Etat pendant une durée au moins équivalente à la durée de formation rémunérée. Un pré-recrutement sur examen ouvert à toutes et tous, serait dans les faits favorable aux jeunes issus des milieux populaires, sans pour autant les stigmatiser. Néanmoins, cette mesure participerait aussi au besoin d'autonomie de la jeunesse et permettrait de répondre à l'impératif d'une redistribution des richesses.

MARIE-HÉLÈNE PLARD, VIRGINIE SAPIA, FABIENNE GOUJU, RACHEL SCHNEIDER, CAROLINE MARCHAND, FLEURY DRIEU, CATHERINE DA SILVA, NATHALIE BOGNINI, STÉPHANIE LIOTE, LYDIA DE LISE, FRÉDÉRIQUE BLOT, KARIM BACHA, LAURE FRANQUES, FLORENCE KLEIN, MURIEL LE FLOHIC, HAKIM BENBETKA, DIDIER BROCH, SALIMA MAHHA, DOMINIQUE COGNARD, VALENTIN RIPP, BENJAMIN ARASSUS, EMILIE GARCIA, STÉPHANIE FOUILHOUX (93).

Pré-recrutements

Le SNUipp et la FSU se sont fixés 3 objectifs aux pré-recrutements : démocratiser l'accès au métier, sécuriser les parcours des étudiants se dirigeant vers les métiers enseignants et résoudre la crise du recrutement.

Les mandats de Rodez ont établis que les prérecrutements devaient intégrer des critères sociaux dès la L1 et à tous les niveaux du cursus universitaire, et être contingentés en fonction d'un plan pluri-annuel de recrutement. A partir de ces objectifs, le congrès de Perpignan devra réfléchir aux modalités du pré-recrutement.

Intégrer des critères sociaux dans les modalités de sélection des pré-recrutements signifie de privilégier le pré-recrutement d'étudiant.es boursiers.ières, mais peut également impliquer la prise en compte de critères fondés sur la CSP des parents, ou encore l'autonomie financière des étudiant.es.

Ajouter des épreuves écrites et/ou orales pourrait permettre de s'assurer d'un niveau minimal des candidat.es. Cependant, il y a toujours le risque d'opérer un tri social, comme c'est le cas, par exemple avec une évaluation reposant sur la culture générale.

La constitution d'un dossier par le ou la candidat.e permet au.à la candidat.e d'entamer une réflexion sur le métier, de se projeter, de valoriser des expériences antérieures (animation, périscolaire...) mais laisse davantage de place à la subjectivité des recruteurs et risque de moins répondre à l'enjeu de la démocratisation.

On le voit, établir des modalités de pré-recrutements n'est pas une question anodine et nécessite certainement un étayage par des coefficients qui pourraient permettre de répondre aux enjeux fixés par le syndicat.

Une fois pré-recruté.es, les étudiant.es doivent pouvoir suivre une formation préprofessionnalisante dont l'objectif serait à la fois de conforter le choix professionnel de l'étudiant et de garantir sa réussite au concours. Cette préprofessionnalisation ne doit pas se substituer à la formation initiale délivrée après le recrutement. Elle doit être composée d'une partie théorique, tant disciplinaire que didactique, et d'une partie pratique, s'appuyant sur des stages d'observation et de pratique accompagnée. Théorie et pratique doivent être liées et s'alimenter mutuellement.

Ces modules de préprofessionnalisation doivent pouvoir être proposés à toutes les étudiant.es quel que soit le lieu de leurs études et la licence choisie.

En contrepartie, les pré-recruté.es devront faire preuve d'assiduité aux cours et se présenter aux épreuves du CRPE.

MAGDALENA CONCA (05), TIFANIE GIRARD (77), NINA PALACIO (89), ALEXANDRE PIQUOIS (58)

Reprenons les établissements de formation des mains des élites !

« Enseigner est un métier qui s'apprend ».

Maxime devenue incontournable pour le SNUipp et la FSU. Or, ni les ESPE, ni les INSPE, n'offrent les garanties statutaires indispensables à sa réalisation. Les ESPE ont contribué à dégrader la formation initiale. Avec les INSPE, Blanquer marque sa volonté de mettre sous tutelle la formation des enseignants, en la réduisant aux fondamentaux et à l'imposition de « bonnes pratiques », le tout dans un contexte budgétaire encore plus contraint.

Donner vie à cette maxime, c'est offrir à toutes et tous un haut niveau de formation universitaire et professionnelle. Et cela passe par un mandat fort sur le statut des établissements de formation des enseignant-es.

Ne tombons ni dans le piège d'une école ministérielle, ni dans le tout universitaire...

Quand l'une accentuerait notre soumission à un ministre qui entend s'affranchir de toute opposition et ne permettrait ni de délivrer des masters ni d'employer des universitaires et de produire de la recherche, l'autre soumise au diktat de la loi sur l'autonomie des universités (LRU) ne permet pas de garantir des moyens suffisants et conduit à un éclatement des formations sur le territoire.

... et regardons du côté de l'école des élites : l'ENS
École des élites lorsque l'essentiel de la promotion de l'ENS Paris vient de 3 lycées du Ve arrondissement. Et force est de constater que la classe dominante ne s'y est pas trompée en créant ce modèle pour y placer ses petit-es.

Les ENS qui font partie des établissements universitaires publics à caractère scientifique, culturel et professionnel permettent par leur statut d'éviter les écueils précités et de jouir d'une autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière.

Un statut type ENS permettrait donc tout à la fois un recrutement par concours, la préparation d'un concours de la fonction publique, une formation professionnelle et universitaire de haut niveau en tant que fonctionnaire stagiaire rémunéré 1500 €/mois et, au final, la reconnaissance de ces années de formation par un master.

Ce statut permettrait également de mettre en œuvre une politique de recherche, d'ouvrir à une poursuite d'études notamment en doctorat et de faire de la formation continue. Contrairement aux ESPE et aux INSPE, ces établissements seraient gérés de façon démocratique.

Tous les élèves, et particulièrement celles et ceux issues des milieux populaires, méritent que l'on fasse le choix de l'excellence pour permettre la démocratisation de la réussite scolaire.

CHARLOTTE BOURGOUNON (13), LAURENCE PONTZEELE (62), CÉLINE SIERRA (44)

Affirmer la place et le rôle des directeurs et directrices d'école

Face à des conditions de travail dégradées, il est aujourd'hui urgent d'apporter de vraies réponses aux 46000 directeurs-trices d'école. Leurs missions ont considérablement évoluées ces dernières années et exigent, sans conteste, des gestes professionnels spécifiques. Le directeur-trice a une place et un rôle particulier dans le fonctionnement de l'école, il est au cœur des interactions qui rythment la vie d'une école. Elèves, enseignants, autres personnels de l'école, institution, parents, élus, associations sont des interlocuteurs quotidiens. Cela nécessite une vraie disponibilité et de réelles expertises.

Mais la réponse ne passe pas par un statut hiérarchique du directeur-trice car il n'offrirait aucune garantie d'améliorations significatives pour assurer les missions essentielles de la direction d'école. Bien au contraire ! Evaluations et performances fondent aujourd'hui la politique ministérielle. Dans un tel contexte, le-la directeur-trice, investi-e d'une autorité, se retrouverait dans la situation d'imposer des normes et mettre en œuvre des dispositifs de contrôle pour mesurer, via des indicateurs chiffrés, l'action des uns et des autres au sein de l'Ecole. Le SNUipp-FSU doit continuer de s'opposer à ces évolutions qui créent inévitablement de la division car les directeurs-trices seront, à court terme, pressés par la mise en place d'outils et procédures qui viendront s'interposer entre eux et leur équipe enseignante.

Dans le même temps, notre syndicat doit être force de propositions pour porter des revendications spécifiques pour les directeurs et directrices pour améliorer leurs conditions de travail. Nous devons réaffirmer nos mandats sur l'augmentation du temps de décharge, sur une formation initiale et continue de qualité, sur une aide administrative pérenne et statutaire...

Les gestions conjointes d'une classe et des tâches liées à la direction d'école complexifient fortement l'exercice de la fonction. Conforter le collectif de travail et le directeur-trice comme pair parmi les pairs tout en favorisant l'exercice de ses missions peut conduire à redéfinir le cadre de sa tâche d'enseignement à l'instar, par exemple, d'un rôle de maître supplémentaire sur l'école. animateur de l'équipe, porteur de projet et pleinement acteur de sa mise en œuvre avec ses collègues, il y a là une réflexion à engager pour une vraie reconnaissance des directeurs-trices d'école et pour permettre qu'ils-elles soient en capacité d'assurer l'ensemble de leurs missions.

EMMANUEL DEGRITOT (54)

Pas de managers dans nos écoles

Alors que les directeurs-directrices d'école réclament plus de reconnaissance, aussi bien en termes de conditions de travail que de salaire, le ministre Blanquer n'apporte comme seule solution que le statut, qu'il soit d'établissement ou hiérarchique.

Ne soyons pas dupes, rien n'a été pensé dans le sens de l'amélioration des conditions de travail des directeurs-trices, mais bien dans celui de la mise en œuvre d'une politique managériale.

La politique ministérielle de Blanquer est fondée sur l'évaluation et la performance. Le ministre a besoin d'un relais dans les écoles, à l'image du second degré, qui lui permettra la bonne application de sa politique. Celui-ci devra être « proche » des équipes pour imposer des normes, des contrôles, via des indicateurs chiffrés imposés, et mesurer les actions de chacun.e des membres de l'équipe. Blanquer, dans l'une de ces multiples interventions, dit vouloir « la réussite des établissements » et non plus « soutenir la difficulté ». Ce changement de cap confirme la volonté d'instaurer une concurrence entre les établissements et entre les équipes, concurrence qui sera certainement corrélée à un salaire au mérite. Il s'agit bien d'une nouvelle étape dans le new management public qui infeste les services publics et notamment celui de l'éducation et de l'université depuis quelques années.

Dans le premier degré, la reconnaissance des directeurs-trices par les équipes est liée au fait qu'ils-elles sont des pair-es, c'est ce qui leur confère leur légitimité. Le conseil des maîtres a toujours été la seule instance démocratique, défendue par toute la profession. Il est le lieu où chacun.e peut s'exprimer librement, collaborer et coopérer, construire des projets en prenant en compte la spécificité du contexte de l'école. Que deviendront la liberté pédagogique, la liberté d'expression des membres de l'équipe, les positions défendues sur les évaluations, les APC, par exemple ? Comment se positionner face à un supérieur missionné pour évaluer les membres de l'équipe, et pour appliquer des indicateurs chiffrés imposés ? Ceux-ci viendront s'interposer entre les équipes et les directeurs/trices qui se retrouveront face à leurs nouvelles responsabilités plus lourdes et seront plus isolés. Cette division ne permettra ni aux un-es ni aux autres de remplir leurs missions dans des conditions satisfaisantes.

L'école a besoin de cohérence, de collectifs de travail, d'intelligence commune et non de rupture des collectifs existants. Le SNUipp-FSU doit s'opposer à toute remise en question de cette organisation dans les écoles.

BLANDINE TURKI (25)

Territorialisation et expérimentation version Blanquer

Ces dernières années la mise en œuvre de la politique de l'Éducation nationale s'est de plus en plus territorialisée pour soi-disant mieux prendre en compte les besoins de proximité en matière d'éducation. Les collectivités locales se sont imposées comme les partenaires privilégiés du ministère et ont été largement associées à la réflexion sur l'organisation territoriale du système éducatif. Avec l'essor des conventions ruralités, les contrats conclus entre le ministère ou ses représentant-es et les collectivités font figure d'engagements forts dans les territoires, comme si au demeurant il ne pouvait pas en être autrement pour l'avenir de l'école.

L'orientation impulsée par Blanquer ne déroge pas à cette logique, pire elle l'érige en dogme. Elle confère une large place aux expérimentations de toutes sortes, à commencer par les rapprochements de classes, les regroupements d'établissements inter degrés ou les mises en réseaux de territoires. Le rural s'est imposé à ce titre comme un véritable laboratoire et la plupart des expérimentations qui y sont conduites ont valeur d'exemplarité aujourd'hui. A tel point que cet encouragement à expérimenter va être désormais inscrit dans la loi et devenir un élément structurant du système éducatif. Et peu importe si l'organisation de l'école en ressort morcelée ou disparate, si les choix sont contraints localement par la baisse démographique et l'engagement à la réduction des dépenses publiques, si le politique prend le pas sur l'intérêt des élèves, ce sera l'école telle que l'a voulue Blanquer. Une vaste offre de possibles, une totale liberté d'entreprendre... à l'image du modèle libéral qui lui sert de base.

Nous aurons à combattre ces choix, d'autant que les expérimentations en cours sont inquiétantes. Développement d'établissements inter degrés, offre de formation continue par bassin, projets éducatifs de territoire, mises en réseau numériques... sont les prémisses de ce qui nous attend avec un engagement des collectivités territoriales de plus en plus prégnant. Quelle marge avons-nous avant que le volet pédagogique ne soit porté aux contrats EN-collégivités ? Quelles conséquences à terme pour les personnels et les enseignant-es en particulier ?

Le SNUipp-FSU doit dénoncer le démantèlement de l'Éducation nationale, seule à même de garantir un service public d'éducation de qualité et ambitieux pour toutes les élèves, piloté nationalement et dégagé de toute influence.

SANDRINE MONIER (03)

EPLSF & Cités éducatives : vers une dangereuse territorialisation de l'Ecole

L'école rythme, encore aujourd'hui, la vie de la commune. Mais son organisation et ses contenus s'inscrivent dans un cadre national qui garantit l'égal accès aux savoirs pour toutes sur tous les territoires.

Des restructurations et des rapprochements écoles/collège pour coller aux périmètres des collectivités territoriales se développent déjà. Mais la vitesse supérieure est enclenchée avec les Etablissements Publics Locaux. Notre système éducatif serait alors structuré en école à plusieurs vitesses avec d'un côté ces EPLSF (savoirs fondamentaux), de l'autre, pour une élite, des EPLEI (enseignements internationaux) et les programmes nationaux pour les autres écoles. La création des EPLSF sera décidée par les collectivités territoriales et les DASEN. Quand bien même les conseils d'école seraient consultés, on peut craindre que leurs avis ne soient guère suivis au vu de l'expérience des rythmes scolaires. Il s'agit bien d'un dynamitage de l'Ecole puisque cet ensemble sera placé sous l'autorité du principal du collège, avec un adjoint en charge du 1er degré. Quid des directions d'école, interlocutrices privilégiées des familles et de tous les partenaires de l'école ? Quid du conseil des maîtres, collectif de travail indispensable au bon fonctionnement de l'école, remplacé par un conseil d'administration qui écartera de fait tout une partie des enseignants ? C'est bien l'identité même du 1^{er} degré qui sera mise à mal.

Mais ce que nos mobilisations peuvent empêcher pourrait bien revenir à travers les 60 cités éducatives dès la rentrée 2019. La Politique de la Ville, faute de réelles ambitions, ne s'est pas attaquée au cœur des problématiques des quartiers défavorisés notamment celles de l'accès à l'emploi et aux services publics. Les financements et le projet de « cité éducative » n'ont pas pour vocation de renforcer le « droit commun » défaillant : on se situe toujours dans la philosophie des « dispositifs ». Alors même que nombre de réseaux REP ou REP+ peinent déjà à trouver des dynamiques d'ensemble, la cité éducative regroupera plusieurs réseaux... La « gouvernance » reste à définir entre les différents acteurs : Préfecture, Éducation nationale, Commune, Communauté d'agglomérations. Les cités éducatives représentent, en ce sens, le cheval de Troie des EPLSF et d'expérimentations diverses délocalisées, à l'appréciation des élus locaux. EPLSF et cités éducatives s'inscrivent donc bien dans une politique gouvernementale qui vise plus la territorialisation de l'école que la réduction des inégalités.

EMMANUEL DEGRITOT (54), RACHEL SCHNEIDER (93)

AESH : combat à venir

Les accompagnant-es des élèves en situation de handicap représentent aujourd'hui environ 100 000 personnels, parmi lesquels un nombre important est encore sous contrat privé. Cette situation devrait cesser rapidement, le ministère ayant annoncé la fin du recours aux contrats aidés dès la rentrée 2019.

Le SNUipp-FSU a toujours mené la bataille auprès de ces collègues en situation de grande précarité qui au quotidien travaillent aux côtés des enseignant-es : salaires misérables, droits bafoués, temps de travail imposés... Il porte avec la FSU, un statut de la Fonction publique de catégorie B. Il y a urgence que tout cela change ! Le SNUipp-FSU poursuivra ses actions pour une reconnaissance et de meilleures conditions de travail.

Aujourd'hui, il est impératif de s'emparer d'une autre question, celle de la professionnalisation des accompagnant-es, incontournable de la scolarisation d'une grande partie des élèves en situation de handicap.

La réussite des élèves en situation de handicap accompagné-es est multifactorielle : au-delà de la présence humaine, il s'agit de mesurer ce qui est nécessaire au quotidien aussi bien du côté de l'enseignant-e que de celui de l'accompagnant-e afin de tenter des réponses au plus près des besoins. Quel est le rôle de chacun.e ? Quelle distance nécessaire pour cette situation d'apprentissage ? Quelle attitude la mieux adaptée pour cet.e élève à ce moment de la journée ? Quel attendu pour cette activité, différente de telle autre ? Comment évaluer les progrès ?

Toutes ces questions, et bien d'autres encore, démontrent la professionnalité nécessaire pour répondre aux objectifs de l'école inclusive, pour bien faire son travail, pour lui donner du sens. Il est très souvent question de gestes professionnels implicites construits avec l'expérience pour un accompagnement de qualité. Cette professionnalité ne peut se développer qu'au sein d'une relation professionnelle qui doit se construire entre l'enseignant-e et l'accompagnant-e. Tout cela n'est pas naturel, ni pour les accompagnant-es propulsés-es au sein d'une classe où ils et elles ne maîtrisent pas toujours les codes, ni pour les enseignant-es qui jusque-là étaient les seuls maîtres à bord. C'est à travers du temps dédié, des interventions préparées, de la formation commune, qu'on permettra, in fine, aux élèves en situation de handicap de mieux réussir à l'école.

A nous, ensemble, de l'exiger, de le porter, de le valoriser pour qu'enfin ce métier soit reconnu à sa juste valeur.

LAURENT BERNARDI (06), SERGE BONTOUX (75), SOPHIA CATELLA (26), JEAN-PIERRE CLAVÈRE (02), JULIEN COLOMBEAU (23), MARIE DENIS (74), AHMED TOUBAL (35)

AESH : travailler plus pour gagner toujours aussi peu ! La lutte continue

Malgré les annonces du ministère, la rentrée 2019 s'annonce catastrophique pour les AESH. Toutes les promesses qui sont faites sur le métier d'AESH ne sont que du recyclage de possibilités déjà existantes laissant ces collègues, dans une précarité professionnelle et économique sans apporter la moindre réponse pertinente à leur réalité. Le soi-disant nouveau CDD de 3 ans qui obligera de fait, des collègues en souffrance à rester en poste de peur de perdre en démissionnant, leur allocation chômage, tout comme le recrutement en CDI qui ne garanti pas, avec l'absence de perspectives d'évolutions une meilleure reconnaissance professionnelle et la fin des conditions d'emploi précaire, en sont l'illustration. Le SNUIPP-FSU mène toujours une bataille acharnée auprès de ces collègues: mi-temps imposé, formation tronquée, salaire de misère, droits bafoués... Il est urgent de titulariser les accompagnant-es qui répondent à des besoins pérennes de service public. Obtenir un véritable statut de la fonction publique de catégorie B reste une priorité. La priorité pour le handicap ne sera pas au rendez-vous avec la mise en place sans concertation, des PIAL. Ils vont enfermer les AESH dans une cage de mutualisation forcée et les soumettra au bon vouloir de directions. Agiter le foulard de l'expertise des directions qui peuvent ainsi attribuer au final moins d'heures d'accompagnement au détriment de la qualité de service relève uniquement de l'économie et souvent du défaut de gestion du personnel de la part des services et en aucun cas de la bienveillance envers les élèves en situation de handicap.

Aujourd'hui, il est impératif d'interroger la question de la professionnalisation des accompagnant.tes. La réussite des élèves en situation de handicap repose sur plusieurs critères. Bien au-delà de la présence humaine, la question du rôle de chacun-e percute obligatoirement la professionnalité nécessaire pour répondre aux objectifs d'une école inclusive afin de donner du sens à son travail. C'est l'expérience qui construit les gestes professionnels et qui amène de fait à un accompagnement de qualité, mais également la coopération entre pairs et surtout avec l'enseignant-e. L'arrivée d'une personne dans la classe perturbe le fonctionnement habituel. Cette relation n'est pas naturelle, elle demande que chacun appréhende les missions de l'autre. Pour cela, il faut du temps dédié, une formation commune pour permettre aux élèves en situation de handicap de mieux réussir à l'école.

LAURE FÉVRIER, JOAQUIN GONZALEZ, PATRICE
SOULIER, SÉBASTIEN MONIÉ, XAVIER MOUCHARD (31)

Gagnons un statut dérogatoire pour les AESH !

La lutte engagée ces dernières années par le SNUIPP-FSU pour la reconnaissance pleine et entière de la fonction d'accompagnant-e des élèves en situation de handicap par la création d'un véritable métier et d'un nouveau corps ne s'est pas soldée jusqu'à présent par un arbitrage favorable aux AESH qui sont en attente légitime d'avancées pour leur situation. Le ministère se félicite de permettre l'accès à un CDI au bout de six ans pour à la fois « déprécariser » les personnels et pérenniser les missions. Cela ne constitue en rien une avancée en termes de reconnaissance, de salaire et d'amélioration des conditions d'emploi, tout juste le droit de rester agent-e contractuel-le en fonction de l'évolution des besoins.

En réalité les AESH représentent aujourd'hui un volume d'agent-es largement supérieur aux effectifs d'autres corps dans la Fonction publique d'État. Ils interviennent sur un besoin pérenne de service public et devraient, pour ces raisons évidentes, pouvoir bénéficier d'un cadre statutaire protecteur pour exercer une mission essentielle à la scolarisation des élèves en situation de handicap et à la bonne marche du service public d'éducation. Or leur cadre actuel de mission ne leur assure pas la garantie d'un temps complet qui se heurte à la réalité d'un travail calqué sur la semaine et le calendrier scolaires.

Cette réalité d'emploi est aussi celle des enseignant-es qui bénéficient d'un statut dérogatoire aux 1 607 heures annuelles, sur la base d'un temps de travail hebdomadaire qui fonde leurs obligations réglementaires de service. La piste est à creuser pour les AESH dont les sujétions d'emploi sont tout aussi particulières que celles des enseignant-es. Il reste à déterminer et à quantifier ce qui relève du temps de service des accompagnant-es. Accompagnement de l'élève, suivi et mise en œuvre du projet personnalisé, réunions, formation, temps spécifiques avec l'enseignant-e... sur la base des textes réglementaires et des témoignages des collègues eux-mêmes, nous devons être en capacité d'estimer les obligations de service sur lesquelles pourrait se fonder un temps complet.

C'est sur cette base que le SNUIPP-FSU et la FSU doivent continuer à se battre pour gagner la création d'un corps dérogatoire de catégorie B dans la Fonction publique d'État pour les AESH. Carrière, cadre de salaire, formation statutaire, sécurité d'emploi... doivent constituer des perspectives immédiates et garanties pour tous-tes les AESH.

SANDRINE MONIER (03)

Secteur PEGC – Collège

Les années 60 et 70 resteront marquées par ce qu'on a pu appeler « l'explosion scolaire » : 2345 collèges construits entre 1965 et 1975 (près de 2 tous les 3 jours). La demande d'enseignant(e) est alors pressante, et pour y répondre, l'État crée, en 1969, les centres de formation et le corps des PEGC (Professeurs d'Enseignement Général de Collège). Les PEGC participeront ainsi généreusement à cet élan éducatif, en délivrant dans les collèges un enseignement dans 2 disciplines. Ils cohabiteront de nombreuses années avec d'autres catégories de professeurs, dans des conditions de grande inégalité : différences d'horaires hebdomadaires, de conditions de travail et de salaires.

En avril 1986, le Ministre René Monory, décide l'arrêt total du recrutement des PEGC. Le corps compte alors 74 500 professeurs en activité et constitue la moitié des enseignant(e)s des collèges. L'année 1990 apportera une modification de service pour les PEGC, et établira l'uniformisation des horaires pour tous les enseignants en collège. Il restait, dès lors, à réaliser l'harmonisation des carrières : le décret du 18/09/89 crée la Hors-Classe, et celui du 24/03/93, la Classe Exceptionnelle. Par la suite, le décret n° 2003-1262 du 23/12/2003 mettra le corps des PEGC en voie d'extinction. Dans les collèges, PEGC et certifiés enseignent aux mêmes élèves, ils ont les mêmes responsabilités, et continuent pourtant à avoir des rémunérations différentes. L'indice terminal actuel (798) n'est toujours pas atteignable par tous les PEGC encore en activité. Ceux-ci sont également exclus de l'accès aux indices supérieurs, auxquels les professeurs certifiés peuvent prétendre (972, Classe exceptionnelle). L'extinction de la classe normale, et celle de la hors classe ne sont toujours pas réalisées. Le SNUIPP-FSU revendique pour les PEGC le respect de l'engagement ministériel de 1993 « d'offrir aux PEGC des perspectives de carrière identiques à celles des professeurs certifiés ». Récemment, le PPCR a apporté des améliorations sensibles pour tous les corps, sans pour autant atténuer la différence de traitement entre PEGC et professeurs certifiés. Et de fait, subsiste en fin de carrière un différentiel de salaire conséquent. Eu égard à l'âge moyen des collègues en activité (plus de 60 ans), il faut une réponse urgente du ministère, par l'aménagement de la grille de la Classe Exceptionnelle, pour une compensation légitime de cette inégalité de traitement. Le SNUIPP demande donc :

- l'extinction de la Classe Normale et de la Hors Classe, par la levée de tous les avis défavorables et l'assimilation des PEGC retraité(e)s dans le grade supérieur

- l'alignement de la grille de la Classe Exceptionnelle PEGC sur celle de la Classe Exceptionnelle des professeurs certifiés.

LE SECTEUR COLLÈGE PEGC DU SNUIPP/FSU

Oui à un véritable accès de tous et toutes à la hors classe ! Mais quid de la classe exceptionnelle ?

La montée en charge de l'accès à la hors classe a été très longue, trop longue depuis plus de 20 ans. Avec PPCR, la garantie d'accès est acquise et reste à concrétiser rapidement surtout pour qu'aucun-e ex insti ne parte à la retraite sans y avoir été promu-e.

Le SNUipp-FSU a obtenu, même si ce n'est pas suffisant, un accès automatique dès 3 ans dans le 11ème échelon (notre mandat de Rodez !) pour les avis « à consolider ».

Des évolutions ont été actées : l'attention particulière à accorder aux retraitsables, le choix laissé à la CAPD de définir le critère de départage devraient permettre pour la campagne 2019 de débloquent un certain nombre de situations, notamment celle des ex.intits. Le mandat de «rejet de la hors classe» n'a pas évolué pendant toutes ces années. Or, porter la revendication d'une augmentation d'un ratio dès la création de la HC aurait certainement permis des avancées plus rapides. Cela ne modifie en rien notre mandat d'une carrière cylindrique qui se déroule sur un seul grade au rythme le plus rapide en étant déconnectée de l'évaluation, basée sur un seul critère l'AGS !

La création de la classe exceptionnelle que nous ne demandions pas permet un débouché de carrière à l'indice 972. Aujourd'hui, il est possible d'y accéder soit par certaines fonctions exercées au moins 8 ans, soit en étant au dernier échelon de la HC.

Une majorité de PE ne remplit pas les conditions et en est exclue : la voie fonctionnelle pèse trop lourd (80%) et est injuste : seule devrait être prise en compte l'AGS et pour y parvenir, il s'agit bien de faire évoluer les conditions d'accès.

Dans quatre ans, il y aura presque autant de PE à la classe exceptionnelle qu'il y a de PE à la hors classe aujourd'hui soit 10% du corps, environ 35 000 enseignant-es.

Il s'agit aujourd'hui de réduire le poids de l'avis, puis de le supprimer car cet avis prépondérant est « le fait du prince » comme l'était l'accès à la hors classe avant son élargissement. Les femmes subissent les premières cette discrimination par la répartition inégalitaire des avis, par les fonctions qu'elles ont occupées...

Il est nécessaire de se mobiliser vite et en nombre pour marquer le rejet d'une carrière à deux ou trois vitesses et permettre à tous l'accès à la classe exceptionnelle comme on a réussi à le gagner pour la hors classe.

Non à la méritocratie

Grand choix, choix, ancienneté... appartiennent au passé car désormais le déroulement de carrière dans la classe normale est quasiment lissé. Mais même si les écarts de déroulement de carrière se réduisent, le nouvel avancement ne règle pas les obstacles à une carrière cylindrique au même rythme pour toutes et tous. Pire, l'existence de trois grades, dont l'accès pour certains est contingenté et lié à la reconnaissance de la valeur professionnelle limite la progression de carrière et l'individualise. La classe exceptionnelle résume à elle seule un système qui exclut la majorité des enseignant-es de l'accès aux indices terminaux du corps. Ceux-ci sont réservés à 7 000 PE, soit 2% du corps, sur la base d'un avis déterminant du DASEN. Alors que le déroulement de carrière aurait pu être déconnecté de l'évaluation, c'est tout l'inverse qui se produit avec une volonté du ministère de mettre en place une culture du résultat et de récompenser les plus méritant-es. Cette culture, issue tout droit du privé, inquiète à juste titre.

Sur la notion de résultat déjà. Le ou la plus méritant-e sera-t-il celui ou celle qui rendra le meilleur service ? Les résultats des élèves, les projets pédagogiques ou l'investissement professionnel serviront-ils à quantifier ce mérite ? Il y a fort à craindre que dans ce système se développent des stratégies individuelles pour « faire carrière » si celles-ci sont valorisées.

Sur le renforcement du pouvoir hiérarchique ensuite. Les rendez-vous de carrière sont directement connectés à une possibilité de promotion plus ou moins rapide. Dès lors, comment ne pas craindre que l'IEN ou le DASEN use de ce moyen de pression pour sanctionner les enseignant-es n'appliquant pas les consignes ministérielles par exemple ? Sans compter l'importance du caractère subjectif de l'avis du supérieur hiérarchique sur le déroulé de carrière. Tout laisse à penser qu'il sera désormais important de « se faire bien voir » si cela permet d'accéder au grade supérieur.

Au final, ces choix ne permettront pas aux enseignant-es de gagner une reconnaissance professionnelle collective pour leurs engagements dans le service public d'éducation. Ils ne profiteront pas non plus à la réussite de tout-es les élèves que d'autres préoccupations vont troubler. C'est toute l'Education nationale qui va pâtir de la montée en puissance de la méritocratie. Ensemble refusons-la dans notre profession et exigeons d'autres choix pour l'ensemble de la Fonction publique !

EMILIE MOREAU (49)

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes : encore du chemin à parcourir !

Les inégalités de rémunération entre les femmes et les hommes enseignant dans le 1er degré subsistent, même si le protocole égalité signé en 2013 commence à avoir des effets positifs. Cependant, d'après le dernier bilan social publié en 2018, l'écart moyen de rémunérations reste important notamment en milieu et en fin de carrière : les 10% des PE les mieux rémunérés perçoivent en moyenne 2661 € pour les hommes et 2374€ pour les femmes, soit un écart de 13% contre 15% auparavant. L'écart est plus important sur le montant des indemnités et primes perçues (de l'ordre de 30%).

Les délégué-es du personnel du SNUipp-FSU ont réussi à pointer des écarts de carrière qui étaient parfois ignorés, voire niés, en s'appuyant sur la présentation de statistiques sexuées qui doit être systématique dans les CAPD. Certains DASEN en ont tenu compte pour arrêter les promotions mais pas tous. Cette attention particulière ne doit pas dépendre de leur seule bonne volonté. Le droit à avoir un déroulement de carrière comparable à celui des hommes : l'exercice à temps partiel, les interruptions de carrière liées à la maternité, le fait d'être une femme tout simplement, ne doivent plus pénaliser les carrières, ni les rémunérations. Le nouveau protocole sur l'égalité signé en novembre 2018 par sept organisations syndicales de la fonction publique dont la FSU prévoyait d'inscrire dans la loi le fait que la part des femmes promues soit proportionnelle à la part des femmes promouvables mais le conseil d'Etat a retenu cette proposition. D'autres mesures, notamment un plan d'action obligatoire s'appuyant sur le rapport de situation comparée, devraient fournir de nouveaux outils pour faire avancer ce chantier. A nous de nous emparer ce nouvel accord alors même qu'il est en contradiction avec la ligne politique générale du gouvernement.

La suppression des compétences des CAP sur les promotions, la volonté du ministère de reconnaître la performance et de la rémunérer par des primes plus élevées mais versées à quelques-un-es risquent d'amplifier des inégalités qui commencent à se réduire.

Le SNUipp-FSU doit continuer d'agir en portant haut et fort la nécessité d'obtenir une égalité de traitement qui n'existe toujours pas : oui les femmes ont droit aux mêmes rémunérations, aux mêmes déroulements de carrière, à exercer les mêmes fonctions notamment sur les postes à responsabilité.

ALEXANDRA BOJANIC (61), SOPHIA CATELLA(26), JEAN-PIERRE CLAVÈRE (02), JULIEN COLOMBEAU(23), EMMANUEL DEGRITOT (54), LUCE DESSEAUX (76), OLIVIER KOSC (51), MICHELLE OLIVIER (80), VIRGINIE PRIVAT (66)

SOPHIA CATELLA (26), EMMANUEL DEGRITOT (54), LUCE DESSEAUX (76), OLIVIER KOSC (51), VIRGINIE PRIVAT (66)

« Nouveau management public » dans l'éducation nationale

L'introduction de techniques managériales dans l'éducation nationale s'inscrit dans un cadre global de restrictions budgétaires. Le but est simple : améliorer l'efficacité de l'école sans augmenter les moyens humains ou financiers. Dans l'EN, le new management consiste à multiplier les demandes et les tâches inutiles afin d'augmenter le travail empêché des professeur-es des écoles. Les IEN ne cessent de demander aux directrices/eurs et aux adjoint-es de remplir des enquêtes, des projets, de faire des compléments-rendus... Les pressions engendrées obligent les professeur-es des écoles à prioriser leur travail. Pour ne pas subir davantage de pressions les enseignant-es répondent d'abord aux injonctions de leur hiérarchie délaissant ce qui est important à leurs yeux pour le bon fonctionnement de la classe et les progrès des élèves.

D'autre part, conformément à l'idéologie néo-libérale, la concurrence doit devenir le cadre global.

Elle passe par l'introduction de dispositifs d'évaluations. A partir de l'évaluation des élèves, les enseignant-es sont évalué-es puis les écoles et les établissements. Celles et ceux qui obtiennent des résultats médiocres seront alors poussé-es à remettre en cause leurs pratiques pédagogiques allant jusqu'à faire bachoter leurs élèves afin d'améliorer leurs résultats aux évaluations nationales et par la même occasion les leurs, visant ainsi l'obtention d'une promotion.

Selon le dogme fondateur du nouveau management public ce qui motive les êtres humains c'est l'appât du gain (cf E. Bechtold-Rognon - Pourquoi joindre l'inutile au désagréable - IRU). Dans ce cadre, la rémunération au mérite est une réponse facile, qui récompense majoritairement celles et ceux qui savent rendre visible ce qui sera valorisé par la hiérarchie. Pour se distinguer, les enseignant-es vont alors passer du temps à montrer qu'il/elles font ce qu'on attend d'eux ou elles sachant qu'un système scolaire axé sur les tests ou les classements entraîne des motivations perverses.

Ces techniques managériales ont été mises en place dans certains pays européens (Suède, Pays-Bas, Angleterre) et sont remises en cause notamment par l'OCDE car elles sont un échec : baisse des performances, crise de recrutement... Ce management est contre productif car l'injustice des primes entraîne le désengagement des collègues investis. Lorsqu'elles et ils n'ont pas eu la prime cela engendre de la démobilité puis de la souffrance au travail due au manque de reconnaissance professionnelle.

ANNABEL CATTONI, RACHEL JACQUIER, CÉLINE SIERRA (44)

Conditions de travail et RPS

Le métier d'enseignant évolue, au même titre que la société au sein de laquelle s'inscrit l'Ecole. Dans les salles des maîtres, les cours de récréation ou encore sur les réseaux sociaux, la souffrance s'exprime, pointant les difficultés croissantes à exercer ce métier : un temps et une charge de travail de plus en plus pesants, des prescriptions de plus en plus nombreuses de la part de la hiérarchie, une formation continue exsangue, un manque de reconnaissance, des relations sociales compliquées et des droits de plus en plus restreints. Sans parler des difficultés d'apprentissage des élèves face auxquelles nous peinons parfois à trouver les bonnes réponses et dont le comportement, quand il est perturbateur, questionne notre professionnalité. A cela s'ajoute le déni de la hiérarchie qui renvoie systématiquement aux personnels la responsabilité de la situation. Créés par le décret du 28 juin 2011, les CHSCT sont récents dans l'Education nationale. C'est un tournant pour notre profession car, pour la première fois, la question des conditions de travail, trop souvent ignorée par le ministère, est posée. Si les difficultés rencontrées au quotidien par les enseignant-es peuvent parfois questionner le sens du métier, elles doivent surtout interroger les conditions de cet exercice et l'organisation du travail qui relèvent de la responsabilité de l'employeur.

Les risques psychosociaux (RPS) sont en premières lignes. Ils renvoient aux conditions dans lesquelles les personnels exercent leur métier, avec des risques conséquents parfois pour la santé : stress, fatigue, insomnies, angoisses, état dépressif... La situation est telle dans les écoles, qu'il y a urgence à porter ce dossier afin d'éviter que ce malaise ambiant ne se transforme en une crise sanitaire profonde. A l'heure où les dossiers portés par les CHSCT vont se fondre dans ceux plus larges des moyens de l'Ecole, le SNUipp-FSU doit faire reconnaître partout la responsabilité de l'employeur quand l'organisation du travail a des effets négatifs sur la santé. Il y a urgence à faire appliquer l'accord cadre de 2013 sur les RPS afin de faire reconnaître l'organisation de notre activité comme cause principale des difficultés rencontrées, jusque-là considérées comme intrinsèques à l'enseignant-e. Il y a urgence à imposer dans toutes les instances l'amélioration des conditions de travail et la réduction des risques professionnels sur la santé des personnels.

SERGE BONTOUX (75), SOPHIA CATELLA (26), JEAN-PIERRE CLAVÈRE (02), JULIEN COLUMBEAU (23), MARIE DENIS (74), LUCE DESSEAUX (76), JULIEN GUISSANO (83), OLIVIER KOSC (51), NINA PALACIO (89), VIRGINIE PRIVAT (66), NICOLAS WALLET (75)

Sécu ou pas sécu ?

La perte d'autonomie peut survenir à tout âge : à la naissance, maladie ou accidents parfois liés à la vie professionnelle, dégradations physiques ou mentales liées au grand âge.

Le Congrès devra trancher entre deux thèses :

1. La perte d'autonomie est un accident de la vie - pouvant survenir à tout âge - engageant donc la solidarité nationale. Actuellement, l'essentiel de la prise en charge relève de l'assurance maladie. En France, la Sécu est l'organisme le mieux à même de faire vivre cette solidarité nationale et prendre en charge à 100% les dépenses supportées par les personnes affectées. Elle doit s'accompagner de la création d'un service public de l'autonomie avec un statut pour les personnels et une formation assurant l'égalité de tous sur l'ensemble du territoire. Elle doit être élargie et renforcée, le rôle des départements, de la CNSA redéfinis.

2. C'est un risque individuel, chacun se protégeant ou pas selon ses moyens. Les assurances privées, voire certaines mutuelles ont déjà investi ce champ. De grands groupes comme Korian construisent massivement des EHPAD considérant ce secteur comme rentable. Actuellement les dépenses liées à la perte d'autonomie représentent 1,4 % du PIB soit 30 milliards d'euros en 2014 (3,7 aux Pays-Bas et plus de 3 dans les pays du nord de l'Europe) Les besoins de financement supplémentaires à moyen terme sont chiffrés à 14 milliards. Le rapport Libault propose une réorientation des sommes collectées par le CRDS (6,8 mds en 2016), l'utilisation du fonds de réserve des retraites. Le SNUIPP, la FSU proposent pour l'ensemble des dispositifs de protection sociale des solutions pérennes : « trouver d'autres sources de financement par une autre répartition des richesses entre capital et travail en faveur du développement des emplois et par l'augmentation des salaires ».

Dans le groupe des neuf, la SFRN a pris appui sur le mandat du dernier congrès de la FSU : « revendiquer une véritable loi qui instaure une prise en charge solidaire de la perte d'autonomie par la sécurité sociale dans la cadre des branches existantes » Le texte préparatoire au Congrès du SNUIPP rappelle qu'« il est nécessaire de reconquérir un système de santé qui tende vers le 100% de remboursement pour tous et toutes. »

Confirmons ces mandats !

JOEL CHENET (94) ET CLAUDE RIVÉ (85)

Réindexer les pensions : une urgence

Les réformes successives touchant aux retraites ont créé les conditions d' conduit à un encadrement drastique de la masse des pensions dans un pourcentage contraint du PIB (14%) et donc, avec l'augmentation continue du nombre de retraité.es, à un affaiblissement du niveau des pensions de l'ordre de 20% selon Yannick Moreau, ancienne présidente du COR, permettant ainsi « d'économiser » 7 points de PIB.

Parmi les mesures incriminées, on trouve le recul de l'âge légal, l'allongement de la durée de cotisation et la décote mais il existe aussi un mécanisme d'autant plus sournois qu'il se perçoit dans la durée : le choix fait en 1993 pour le privé et 2003 pour les fonctionnaires d'une indexation des pensions sur l'évolution des prix et non plus sur celle des salaires. Selon la CNAV (2017), en 10 ans, les pensions ont ainsi perdu 9,59% par rapport aux salaires.

La revendication de réaligner l'évolution de l'ensemble des pensions sur celle des salaires est portée par la commission des retraité.es du SNUipp et par les organisations du « groupe des 9 » comme une mesure essentielle pour que les retraités ne se retrouvent pas en marge de la société par un décrochage de leur niveau de vie au fil du temps.

Si les textes préparatoires au congrès ont raison de réaffirmer, au paragraphe 5.3 du thème 3, une tout autre conception de la retraite, nous nous opposons à la formulation « une indexation sur l'évolution des salaires (et a minima sur l'inflation) » et demandons la suppression du passage inscrit entre parenthèses.

LE GROUPE ANIMATION DE LA COMMISSION NATIONALE
 RETRAITÉ.ES

Des prisonniers politiques en Europe

En dehors de toute prise de position sur la question de l'Indépendance, le SNUipp-FSU condamne avec force la privation de liberté qui touche plusieurs femmes et hommes politiques en Catalogne sud. Il est inadmissible que des citoyens puissent être incarcérés pour leurs idées. La présence de prisonniers politiques dans l'Union Européenne est une atteinte grave aux principes démocratiques. Le SNUipp-FSU doit intervenir, dans un cadre fédéral, auprès des pouvoirs publics français et des syndicats européens pour demander leur libération immédiate.

MOTION DU CONGRÈS DU SNUIPP-FSU

Militer pour l'égalité, pleine et entière

Colette Guillaumin disait « La race n'existe pas, mais elle tue tous les jours. » Construction sociale (et non donnée biologique), elle renvoie continuellement les personnes racisées à leur origine, parfois très ancienne, leur couleur de peau, leur religion. Le capitalisme, prospérant dès le XVI^e siècle sur l'esclavagisme et le colonialisme, a dû justifier l'injustifiable, l'exploitation et l'oppression d'autres humains ; on les a alors considérés comme un peu moins humains, dans un processus d'altérisation et d'infériorisation. Puis le racisme a évolué, abandonnant les théories du XIX^e pour se chercher des expressions plus « respectables » sur des bases culturelles et/ou religieuses. On décrète alors que certaines manières de vivre seraient « incompatibles avec les valeurs de la République » et on instrumentalise la laïcité ou les droits des femmes, notamment à des fins islamophobes. Le racisme n'est pas le fait de masses insuffisamment éduquées. Il n'est pas l'apanage non plus de partis que le pouvoir en place diabolise à l'approche d'échéances électorales, tout en contribuant à leur banalisation tout au long de l'année, via les politiques migratoires et le sort réservé aux migrant-es. Il n'est pas tant la haine de l'autre que le refus de l'égalité. Il repose sur tout un système de valeurs, de représentations, de hiérarchies encore profondément ancrées dans l'inconscient collectif.

Le racisme part des classes dominantes car il est de leur intérêt de construire un bloc autour de l'identité nationale et culturelle. En période de crise et d'accaparement aigu des richesses, la bourgeoisie offre aux prolétaires « blanc-hes », à défaut d'avantages matériels, des privilèges symboliques.

Le syndicalisme doit investir ces luttes dans un même mouvement, contre l'exploitation capitaliste et contre toutes les oppressions, combattre le racisme structurel et les discriminations systémiques, que l'on retrouve dans les inégalités scolaires et professionnelles.

Le SNUipp-FSU doit outiller ses militant-es afin de mieux comprendre la mécanique raciste, et s'inscrire dans un antiracisme qui prenne en compte à la fois les dimensions morale et politique de cette lutte. Nous avons su le faire pour combattre le sexisme, y compris en intégrant les préoccupations relatives aux droits des femmes de manière transversale dans notre travail syndical. Gageons que nous saurons le faire aussi dans un avenir proche pour lutter contre les inégalités liées à la « race ».

ANTOINE CHAUVEL (72), CÉCILE ROPITEAUX (21)

Droit international et droits humains : la FSU ne peut rester muette !

Dans l'article 2 de ses statuts, la FSU annonce qu'elle a pour objectif « de contribuer à la défense et à la promotion des droits de l'Homme » que ce soit en France, en Europe ou dans le monde. Le SNUipp-FSU partage bien évidemment cet objectif.

Faire figurer la défense et la promotion des droits de l'Homme dès l'article 2 des statuts fédéraux n'est pas un choix neutre. Il contraint en termes d'action et de communication.

Si le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne figure pas dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, il n'en demeure pas moins un des principes fondamentaux issus du droit international. Comme nous le savons toutes et tous, l'autodétermination doit garantir à un peuple le fait de disposer d'un choix libre et souverain de déterminer la forme de son régime politique, indépendamment de toute influence étrangère.

En cohérence avec ses statuts, la FSU aurait dû réagir à ce qui se déroule depuis plusieurs semaines au Venezuela. Il ne s'agit pas de définir qui a raison ou qui a tort mais simplement de rappeler que le sort du Venezuela appartient aux citoyennes et aux citoyens vénézuéliens et en aucun cas aux Etats-Unis d'Amérique. La FSU doit dénoncer les agissements de cette puissance étrangère.

Alors que l'ingérence des pays occidentaux, États-Unis, Russie, Royaume-Uni, France... au Moyen Orient ou en Afrique par exemple n'a cessé de s'accroître ces dernières années, SNUipp-FSU comme FSU ne doivent plus rester muets.

Dans le même ordre d'idée, guerre ou atteintes aux droits humains se multiplient dans le Monde : Crimée, Syrie, Yémen, Lybie, Centrafrique, Côte d'Ivoire... Des hommes et des femmes luttent chaque jour, parfois – souvent – au péril de leur vie, pour vivre dignement, en paix, et pour que leurs droits fondamentaux soient respectés : de nombreux prisonniers palestiniens dans les geôles d'Israël et des milliers de prisonniers kurdes dans les geôles turques sont actuellement en grève de la faim. Ils-Elles ont besoin du soutien de toutes les forces démocrates.

Il revient aux organisations progressistes, dont la FSU, de systématiquement dénoncer les transgressions au droit international et aux droits humains et d'apporter leur soutien aux peuples en lutte.

JULIEN GIUSIANO (83) ET CATHERINE LE DUFF (67)

L'égalité, ça s'apprend et ça se défend !

Même s'il reste encore du chemin à parcourir, les dernières années ont vu des avancées sociétales, dans la loi comme dans les mentalités : mariage pour tous les couples, adoption et homoparentalité... Des mouvements collectifs ont émergé, tel #MeToo, permettant la dénonciation des violences sexistes et sexuelles, avec un retentissement médiatique important.

Pour autant, la lutte contre les violences et les discriminations est loin d'être achevée. C'est au quotidien que les femmes et les LGBTI+ les subissent, de la blague douteuse au harcèlement, jusqu'au crime. Il se produit une agression LGBTIphobe toutes les 33 h, et au 8 mars 2019, on compte déjà 30 féminicides en France. Et combien de coups, de viols, non déclarés ?

Ces violences trouvent leur origine dans le patriarcat, qui crée les conditions matérielles de l'oppression des femmes et engendre des stéréotypes inculqués dès le plus jeune âge : domination masculine et hétérosexualité sont présentées comme la norme dans ce système de genre. C'est pourquoi l'éducation à l'égalité, en tant qu'activité spécifique, est encore aujourd'hui fondamentale, contrairement à ce que décrète le ministre Blanquer. Ces discriminations et violences peuvent aussi concerner les personnes. Au sein de la commission nationale « Lutte contre les LGBTIphobies », nous avons à l'esprit ces deux dimensions de l'action syndicale. Tout en poursuivant notre travail de recensement et de création de ressources pédagogiques pour éduquer à l'égalité, nous avons pour objectif d'outiller les militant·es dans l'accompagnement des collègues LGBTI+ pour le respect des droits. Aussi proposons-nous de modifier l'appellation de notre commission en « Genre, Égalité, LGBTI+ ».

Depuis 2004, la commission a produit de nombreux documents, dont le téléchargeable et la brochure « Éduquer contre l'homophobie dès l'école primaire », en lien avec le secteur national « Droits et Libertés - International ». Il est nécessaire de les rendre plus visibles afin que les collègues s'en emparent davantage ; les stages dans les départements peuvent en être l'occasion. D'autres pistes de travail mériteraient d'être approfondies :

- actualisation régulière des bibliographies de littérature jeunesse
- proposition d'outils pédagogiques concrets
- élaboration de fiches pratiques pour répondre à des situations concernant des collègues ou des parents...

Pour le SNUipp-FSU, syndicat engagé dans la transformation de l'école et de la société, « l'égalité ça s'apprend » et ça se défend !

ÉDITH BOIVIN-BROUSSOLLE (21) ; MARIE-PIERRE BURLANDO (83) ; EMMANUEL CARROZ (38) ; MARIANNE CHIGNIER (89) ; KARINE DORVAUX (16) ; RENAUD LE MEN (77) ; MICHELLE OLIVIER (80) ; ARNAUD PERROTIN (72) ; CÉCILE ROPITEAUX (21) ; MAXIME VASSEUR (62).

Pauvreté et ségrégation : les enfants ne sont pas épargnés

Quel est ce pays « moderne » dans lequel le taux de pauvreté augmente, année après année ? Est-ce bien la France, pays riche s'il en est, qui voit les trottoirs se parsemer de matelas accueillant des adultes, des familles réduites à vivre dans la rue, à vivre de la charité ? Quand d'autres logent dans des appartements totalement insalubres qui enrichissent des marchands de sommeil, voire dans des camps voire dans des camps qui sont régulièrement démantelés par la police, au petit matin.

La précarité, liée au chômage, à l'emploi précaire, à des salaires trop bas, entraîne de nombreuses privations, qu'il s'agisse du logement, de la santé, de l'alimentation, et de l'éducation.

Dans une école inclusive la pauvreté ne devrait pas être un obstacle à la réussite scolaire. Or, de multiples études montrent que réussite scolaire et appartenance sociale sont inextricablement liées ! En 2016, un rapport du CNET posait ce constat : « L'école hérite d'inégalités familiales mais produit, en son sein, à chaque étape de la scolarité des inégalités sociales de natures différentes qui se cumulent et se renforcent. »

Il faut donc des politiques ambitieuses, qui agissent pour tous et toutes dans un environnement commun, plutôt que de laisser se développer des écoles qui cumulent toutes les difficultés et finissent par être ségréguées. Cela n'empêche pas que les élèves qui en ont besoin bénéficient de tout le soutien nécessaire, leur permettant de suivre un parcours identique aux autres.

Le président de la République, qui avait promis des mesures contre la pauvreté, déclarait en juin 2018 que le « pognon de dingue » mis dans les aides sociales était inefficace. Le plan dévoilé quelques mois plus tard prévoyait une priorité à la jeunesse. Cela s'est traduit, pour les plus jeunes et les plus défavorisés, par des petits déjeuners et des tarifs sociaux pour les cantines (plafond du barème le plus bas à 1 euro le repas).

L'estimation des bénéficiaires, entre 200 000 et 300 000 enfants, ne représente qu'une infime partie des 3 millions d'enfants considérés comme pauvres.

Le gouvernement n'apporte pas de solutions pérennes, qui permettraient à toutes et tous de vivre décemment et aux enfants de suivre une scolarité non discriminée.

Le SNUipp-FSU ne peut se satisfaire de cette situation. C'est pourquoi l'appel lancé en novembre 2018 garde toute son actualité. « Aucun enfant, aucun jeune, ne doit se sentir indigne et exclu d'une scolarité normale avec tous les autres. Ce scandale doit cesser... »

MICHELLE OLIVIER (80), CATHERINE LE DUFF (67), ALEXANDRA BOJANIC (61), GUISLAINE DAVID (35)

Lutte syndicale contre l'extrême droite : continuer et renforcer nos actions

Lutter syndicalement contre l'extrême droite, ses idées, c'est militer pour défendre nos droits et nos libertés. C'est s'opposer aux politiques d'austérité, dont les conséquences sont le terreau sur lequel prospèrent ces idées de haine et de rejet. C'est démontrer que notre projet de société est incompatible avec celui du Rassemblement National, que d'autres alternatives politiques sont possibles, et construire les mobilisations nécessaires pour les porter.

En 2016, le congrès de Rodez mettait en place une commission nationale de lutte contre l'extrême droite. Le SNUipp-FSU affirmait ainsi que la dénonciation de ces idées nauséabondes ne suffisait plus, mais qu'il fallait agir. Un « Kit de lutte contre l'extrême droite » à destination des sections départementales a été réalisé, regroupant en particulier les ressources produites.

Depuis Rodez, la situation s'est aggravée, et malgré la crise interne au FN (renommé RN), la banalisation des idées et des discours de l'extrême-droite a pris de l'ampleur. En dehors de ce parti, des groupuscules d'extrême-droite très actifs (Bastion Social, Génération Identitaire) cherchent à occuper le terrain. A un moment où les frontières idéologiques sont de moins en moins nettes, ce phénomène n'épargne malheureusement pas notre profession.

Le SNUipp-FSU doit poursuivre cette lutte en prenant appui sur le travail de la commission nationale :

organiser des stages de formation départementaux (dans un cadre syndical, fédéral, inter-syndical, unitaire large...),

déconstruire les discours réactionnaires sur l'École pour mieux les contrer,

soutenir les enfants migrants et leur familles et défendre leurs droits, notamment celui à la scolarisation, en participant aux collectifs locaux comme RESF,

informer les collègues : sur les écoles hors contrat en lien avec les extrêmes droites, sur des ressources pédagogiques permettant notamment de travailler l'antiracisme en classe...

Les défis que nous devons relever sont cruciaux : informer sur l'extrême droite, lutter contre le confusionnisme ambiant, éduquer à l'égalité contre le racisme, outiller efficacement nos collègues... Les cadres unitaires permettent d'agir à différents niveaux : VISA, intersyndicales, collectifs unitaires locaux... Il est indispensable de passer à la vitesse supérieure, de donner une meilleure visibilité à ces sujets, afin de favoriser l'implication du plus grand nombre de nos militant-es.

SOPHIE ABRAHAM (60), CLAIRE BARBAT (63) ;
SANDRINE BOURGUIGNON (77), BRIGITTE CERF (75),
DOMINIQUE CHAPERON (72), MANUEL DUBREUIL (79),
ISABELLE DUTILH (02), VALÉRIE KOWNACKI (93),
CATHERINE LE DUFF (67), SARAH MÉRINO (13), FAÏZA
MOURABIT (84), CÉCILE ROPITEAU (21)

Pour une approche humanitaire de l'accueil des personnes migrantes

Les valeurs d'humanité perdent du terrain face aux arguments économiques, sous prétexte d'une soi-disant « pression migratoire ». Cela dure depuis des années et certaines politiques en font un enjeu électoral. Le gouvernement français, au cours des derniers mois, a opté pour un traitement extrêmement rigide des arrivées sur le territoire, comme plusieurs pays d'Europe qui font désormais le choix d'abandonner les migrant-es à leur sort en empêchant les navires humanitaires de mener à bien leur mission ou en limitant le nombre de rescapés qu'ils laissent entrer.

Le programme Sophia est désormais privé de navires, il se limite au survol des côtes libyennes : la priorité est donnée au renseignement, il n'y a plus de place pour le sauvetage des personnes.

Le SNUipp-FSU se préoccupe des conditions d'accueil et de vie des migrant-es et en particulier des plus jeunes, qui doivent être protégés au regard de la loi.

Car la gestion des mineur-es isolé-es souffre d'un manque de moyens et nombre d'entre ces jeunes sont livré-es à leur sort, voire renvoyés dans leur pays, alors même que leur parcours scolaire est une réussite. Les enfants migrants ne doivent en aucun cas être privés de leur droit à l'éducation.

Pourtant, des municipalités font obstacle à l'inscription à l'école et souvent, seule l'intervention des autorités au niveau départemental permet de les contraindre à appliquer la loi. Le SNUipp-FSU exige aussi des UPE2A en plus grand nombre, pour une entrée dans la scolarisation facilitée et accompagnée.

Le SNUipp-FSU doit continuer à intervenir sur cette question avec ses partenaires. Il soutient le travail de l'association SOS Méditerranée, qui intervient dans les écoles, au grand dam des élu-es d'extrême droite. Le livret « Nous sommes avant tout des enfants » réalisé avec Solidarité Laïque et la FCPE est également un outil de sensibilisation efficace dans les écoles. Mais c'est aussi au niveau européen, avec le programme du CSEE, qu'il sera possible d'amplifier la mobilisation autour de ces personnes particulièrement vulnérables : qu'il s'agisse de réfugiés climatiques, économiques, ou politiques, leur nombre, on le sait, ira en s'amplifiant.

C'est un phénomène mondial et le SNUipp-FSU, avec les syndicats et les organisations de la société civile des pays concernés, doit s'opposer à la fermeture des frontières, à la construction de murs : la liberté de circulation est l'un des préalables au vivre ensemble.

MICHELLE OLIVIER (80), CATHERINE LE DUFF (67),
ALEXANDRA BOJANIC (61), NELLY RIZZO (41)

L'armée et la police dans l'Éducation Nationale, pour surveiller professeurs et élèves

Des militaires pour faire appliquer les contre-réformes aux enseignants

Le gouvernement a nommé n° 2 à la DGESCO, cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, une colonelle ingénieure en chef de l'armement. Sa mission hautement stratégique, est de faire appliquer les réformes pédagogiques ministérielles : pilotage des examens, direction des établissements scolaires et des lycées, direction de la formation des enseignants. Autrement dit, imposer le *new management* à tous les personnels, veiller à ce qu'ils respectent les injonctions ministérielles.

Moins de profs, plus de discipline... militaire

Tout est fait pour attaquer la confiance envers l'ÉN et les enseignants. Les réformes après 1968 y ont contribué qui ont transformé certains paradigmes. Ainsi, si les droits des élèves et des parents n'ont cessé de croître, c'est au détriment de l'autorité des enseignants et des personnels. Et cette dégradation s'accroît par le fait qu'il y a de moins en moins d'adultes dans les établissements (baisse de ETP/100 é), car avant tout, le nombre de professeurs ne suit pas l'augmentation du nombre d'élèves. La remise en cause de l'autorité du professeur, qui est aussi celle de l'Éducation Nationale, se complique de plus avec l'inclusion dans les classes qui explose. La conséquence de tout cela est que le cadrage des élèves au plan pédagogique comme disciplinaire, ressemble de moins en moins à un cadre. Et il n'y a rien d'anodin dans le fait que l'armée et la police remplacent infirmières, psys, médecins, assistantes sociales, etc, les postes ASH étant relégués au rang d'accessoires.

La présence militaire augmente dans nos écoles

Nomination d'un ex-gendarme proviseur-adjoint dans un lycée à Stains. À Nice, un partenariat école-police est mis en place. Équipes Mobiles de Sécurité et partenariats école-police/armée se multiplient. Le parcours citoyen, évalué dans le LSU, est particulièrement ciblé, qui se dote de stages et rencontres avec policiers, gendarmes, militaires. Le Service National Universel sera encadré par des militaires.

L'esprit militaire doit imprégner la nouvelle Éducation Nationale. Il s'agit de ne pas recréer les postes ASH disparus afin de rompre avec la fière tradition qu'avait l'EN de gérer les problèmes en son sein, sans recours à la police, au moyen de la pédagogie, son cœur de métier (pas celui des militaires) et des ressources ASH qu'elle n'a presque plus.

Pas d'armée ni de police, plus de moyens pour l'école !

MARIE CONTAUX (13)

Appel à soutenir nos camarades syndiqués contre la direction de l'UGTA en Algérie !

En Algérie, la mobilisation est historique. Si elle gagne c'est tous les travailleurs qui gagnent. Après avoir forcé le président à démissionner, elle entraîne maintenant la démission et l'arrestation de ceux qui tirent toujours les ficelles économiques et politiques. Mais elle doit aller plus loin car l'armée est encore au pouvoir, et la justice n'est pas indépendante. C'est le milieu du gué. Le gouvernement a sorti son bras armé, la police, mais il a dû reculer.

En lien avec tout cela le syndicalisme algérien est secoué comme jamais. L'appui par le secrétaire général de l'UGTA à la 5ème candidature de Bouteflika, a amené les militants et les unions de base à réagir. Une fronde contre le secrétariat national s'étend.

Au début, l'union de Bejaïa a appelé à des mobilisations du 26 mars au 18 avril avec les mots d'ordre de « départ du système » et « refondation de l'UGTA ». Puis 4 autres unions coordonnées sont entrées dans le mouvement avec les mots d'ordre « jusqu'à satisfaction de ses revendications », « une nouvelle République » et exigent le départ du secrétariat national de l'UGTA et de son secrétaire Sidi Saïd. En suspendant les secrétariats des Unions locales, il alimente ainsi la contestation. Le 10 avril, 32 wilayas du centre (sur 47) appuient le mouvement populaire et les contestataires. Ils dénoncent Sidi Saïd et ses méthodes : climat de terreur, diviser pour régner et mise à l'écart des dissidents. Puis se rallient l'Union locale de Rouiba (la plus importante), et celle du sud, puis la Fédération de la métallurgie, la Fédération de l'électronique...

Le 17 avril, des milliers de syndiqués, manifestent en criant « Sidi Saïd dégage, l'UGTA n'est pas ta propriété mais notre syndicat », « vive l'UGTA démocratique revendicative et autonome », « Système dégage ». En même temps, la direction de l'UGTA se réunit sous les protestations des syndiqués. Des employés refusent même de leur servir à manger.

Le syndicalisme international a un rôle primordial à jouer dans un processus révolutionnaire tel qu'en Algérie. La solidarité avec nos camarades algériens de l'UGTA qui se battent pour se réapproprier leur syndicat est essentielle. Tout le syndicalisme et le SNUipp en particulier se doit d'apporter son soutien à ces syndicalistes qui exigent la démocratie syndicale, le contrôle par la base et se défaire d'une direction pourrie.

MARIE CONTAUX (13)

Pour un syndicalisme de transformation éco-sociale

Les mobilisations éco-citoyennes contre le réchauffement climatique interpellent le mouvement syndical. A travers la remise en cause des modes de production et de consommation d'une économie mondialisée responsable d'une crise écologique sans précédent, elles entrent en résonance avec les aspirations de transformation sociale du SNUipp et de la FSU.

Les luttes collectives pour la transition écologique, dans lesquelles s'engage de plus en plus la profession, pèsent pour obliger les gouvernements à d'autres choix de société. Des droits sont à conquérir, en particulier pour les populations défavorisées, principales victimes des dérèglements environnementaux. Les élèves des milieux populaires sont ainsi confrontés à la précarité de logements mal isolés, exposés aux perturbateurs endocriniens et maladies métaboliques, sans les ressources culturelles pour échapper au ciblage d'une industrie agro-alimentaire dépendante des produits phytosanitaires. Proposer que les chemins de l'école soient équipés pour offrir des alternatives à la circulation automobile (pédibus, pistes cyclables, transports collectifs gratuits), exclure du périmètre étendu des écoles les usines polluantes ou les débits de malbouffe, proposer une restauration scolaire recourant à l'agriculture bio de proximité et à la consommation carnée limitée ne relève donc pas de mandats superfétatoires mais bien du traitement de l'urgence sociale et écologique.

Les conquêtes éco-syndicales à réaliser pour les personnels sont tout aussi décisives : conception écologique d'un bâti scolaire pour améliorer les conditions de travail, mobilité domicile/école fondée sur un impératif de sobriété énergétique, revalorisation salariale permettant d'autres choix de consommation, soucieux de la juste rémunération des producteurs.

En contraste avec l'immobilisme des gouvernants dénoncé par les marches pour le climat, la société civile s'engage dans des comportements éco-responsables. De ce point de vue, l'école doit évidemment jouer un rôle central. Sa transformation est une nécessité pour devenir un lieu d'exemplarité, transmettre la culture nécessaire à la formation des futures générations à l'éco-citoyenneté et à la prise de conscience, objectif ignoré d'un système éducatif replié sur les fondamentaux. C'est là un autre combat pour la justice sociale que le SNUipp-FSU doit mener, avec la FSU, dans l'unité la plus large, en s'inscrivant pleinement dans les mobilisations en cours.

LAURENT BERNARDI, FRANCK BROCK (06), FRANÇOISE DALIA (64), GUISLAINE DAVID (35), EMMANUEL DEGRITOT (54), LUCE DESSEAUX (76), LAURENCE GAUFFE (59), PIERRE GARNIER (42), OLIVIER KOSC (51), RACHEL SCHNEIDER (93), NELLY RIZZO (41)

Sauver l'impôt pour sauver le service public !

L'impôt et les Services publics sont des choix politiques ! Ils redistribuent la richesse de l'état. La richesse d'un état est créée par l'impôt. Plus il y a d'impôts, plus il y a de richesses. On veut nous faire croire que le budget d'un état est limité comme celui d'une famille. C'est faux. L'État a le pouvoir politique de prélever l'impôt qu'il veut où il veut. Il peut ne jamais s'endetter s'il le décide. Il peut aussi créer plus de services publics. Jusque dans les années 80, il y avait 13 tranches d'impôts. Aujourd'hui il y en a 5.

Depuis leur création en 1946, tous les gouvernements cherchent à supprimer les SP

Macron, veut leur donner le coup de grâce. Devant la presse, le 25 avril, il a dit qu'il irait au bout de ses mesures (entre autres celles de la Fonction Publique). Prudent, il a laissé au gouvernement la tâche de lister tous les bouts de ministères voués à disparaître. Macron a beau jeu de lancer un moratoire. Car le nettoyage a anticipé la loi. Déjà, des centaines de structures ont fermé : d'état (snCF, ADP, écoles, impôts, tribunaux, etc), hospitaliers (maternités, petits hôpitaux, hôpitaux psychiatriques etc), territoriaux (antennes municipales, services...).

L'ÉN, plus gros budget de l'état, se diversifie par tous les bouts

À l'école, toutes les mesures du gouvernement organisent sa mise en pièces. Il y a le partenariat qui territorialise et externalise l'enseignement (la liste des partenaires s'allonge chaque jour dans le BO). Infirmières et médecins scolaires déjà remplacés par des auxiliaires territoriaux, le seront bientôt par des étudiants, des SCU, des SNU. Les 17 000 écoles qui ont disparu. Et le gel du point d'indice, le jour de carence, les logements de fonction et la catégorie active qui a été supprimée (qui définissait le métier comme à risque).

Et les coupes vont se poursuivre

Le pré-recrutement est destiné à faciliter l'embauche contractuelle au vu de la généraliser. Le financement par le privé des futurs EPSI. Les maternelles qui évoluent vers une structure jardin d'enfants où les missions pédagogiques seraient confiées aux ATSEM. La mutualisation des directeurs, des administratifs et des PE dans les futurs EPSF etc. Sans compter l'économie réalisée lors du passage de la pension dans le régime général de la retraite à points (- 30% de revenus pour les retraités).

L'heure on le voit, est bien de dire : stop au dialogue social ! Retrait de toutes les lois Macron ! Pour sauver les Services Publics, sauver l'impôt ! Retour de l'ISF !

MARIE CONTAUX (13)

De quelle violence parlons-nous ?

De la violence de ce libéralisme effréné qui soumet les corps et les esprits à ses diktats ? De la violence des fins de mois sans le sou qui meurtrit des générations de salariés pauvres ? De la révolte – légitime – des dominés contre la violence institutionnelle lorsque les colères qui s'additionnent sans cesse viennent se heurter au mépris des premiers de cordée ? De la répression féroce, commanditée par le pouvoir en place et qui vise à étouffer, dans le sang s'il le faut, la rébellion des accablés ?

Et c'est bien de cynisme dont il s'agit, celui d'un gouvernement qui utilise des armes de guerre pour mater un mouvement de protestation qu'il a contribué à susciter. En bons chiens de garde, les médias nous enjoignent de condamner la violence... sauf celle de la police. 9 000 gardes à vue, plus de 2 000 condamnations, près de 400 « gilets jaunes » en détention, des milliers de blessés, des mains arrachées, des gens éborgnés et même un décès, Zineb Redouane, tuée chez elle à Marseille par une grenade lacrymogène qu'elle a reçue en plein visage : l'ampleur et la violence de la répression du mouvement des « gilets jaunes » depuis quatre mois est stupéfiante.

Ce contexte de brutalité extrême est orchestré par le pouvoir oligarchique en place. Il suffit de tourner le regard vers d'autres pays européens pour constater que les choix tactiques des forces de l'ordre pourraient tout aussi bien, dans une volonté d'apaisement, se tourner plutôt vers des formes de désescalade. A contrario, en France à l'heure actuelle, nous observons et subissons une véritable militarisation du maintien de l'ordre. La fuite en avant de cet autoritarisme de mauvais aloi qui s'accompagne de restrictions successives des droits civils et politiques doit cesser.

Dans les sociétés duales, comme le Brésil avec ses favelas où l'armée tire sans sommation, ou dans les pays sans services publics, les forces de l'ordre ont pour mission de protéger les accapareurs contre les exploités, quoi qu'il en coûte. En France, le gouvernement actuel est en train de détruire tous les leviers de redistribution des richesses produites, les inégalités vont donc se creuser de manière accélérée.

Si nous ne voulons pas voir se développer toutes les violences, il nous faut décupler nos efforts pour nous opposer aux projets gouvernementaux inégalitaires tout en dénonçant sans ambiguïté la violence déployée par l'État contre celles et ceux qui luttent pour une société meilleure.

CATHERINE LE DUFF (67) RACHEL SCHNEIDER (93)

Violences policières : le maintien de « leur » ordre

23 éborgnés, 5 mains arrachées, 1 morte. C'est le bilan connu des manifestations ces derniers mois. Des élèves à qui l'on a fait expier à genoux leur « faute », celle de s'être mobilisés, contre la sélection scolaire et sociale. Quelle était la « faute » de Geneviève, 71 ans, dans le coma suite à une charge de CRS ? AUCUNE. La morale n'a rien à voir là-dedans, c'est l'expression de la volonté de l'État de maintenir son ordre social et politique.

L'usage de la violence pour contraindre celles et ceux qui n'acceptent pas le capitalisme et ses conséquences n'est pas nouveau. Mais le processus de relégitimation de la violence répressive dans un cadre démocratique est observable depuis plus de 15 ans. Et les premières victimes furent celles et ceux qui, en 2005, dans les quartiers populaires s'élevèrent contre les discriminations et les relégations sociales et territoriales.

Dans la continuité des politiques libérales à l'œuvre depuis 20 ans, le macronisme accélère la destruction de notre modèle social et la captation des richesses par une minorité. L'usage de la violence devient nécessaire dès lors qu'il n'y a pas d'adhésion majoritaire à ce projet de société. Ce que nous vivons à l'heure actuelle est l'aboutissement logique du libéralisme économique. Pour s'imposer, il lui faut être autoritaire.

Certain-es objecteront qu'il y a aussi de la violence du côté des manifestant-es. Nous pouvons effectivement avoir une discussion sur son usage, sa légitimité, son efficacité.

Mais cette violence, à laquelle nous n'adhérons pas, est une réponse à l'incapacité des gouvernements successifs depuis des décennies à faire reculer le chômage, à la systématisation des discriminations racistes et territoriales, à la politique d'affaiblissement des services publics et au recul des droits sociaux. Et c'est aussi une réponse en miroir à notre incapacité à infléchir cela par nos mobilisations. Rappelons-nous que la violence n'est pas étrangère à l'action ouvrière, y compris récente.

Il ne faut pas se tromper de combat, cet ordre libéral-autoritaire est-il le nôtre ? D'un côté il y a des personnes dont nous ne partageons pas les modes d'action mais de notre camp social, de l'autre un État qui impose sa vision avec laquelle nous sommes en opposition totale. Un État que nous voudrions pourtant exemplaire. L'analyse impose donc une dénonciation claire et sans retenue des violences policières, tra-
duction de la violence d'État.

SOPHIE ABRAHAM (60), ANTOINE CHAUVEL (72)

Pour l'utilisation de l'écriture inclusive dans nos publications

Pour Bourdieu, le discours « ordonne » symboliquement le monde. Il permet de légitimer les relations de pouvoir, de structurer notre perception de la réalité. Ainsi, le langage peut représenter, organiser, voire justifier la hiérarchie entre les sexes. Il est aussi évolutif : au Moyen-âge, on disait autrice, peintresse, médecineuse, celles et ceux... avant que le XVII^e siècle ne décide de tout verrouiller, au prétexte que « Le masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle »¹. La manière dont nous parlons ou écrivons aujourd'hui contribue donc à maintenir la domination masculine et les différentes formes d'oppression des femmes.

En novembre 2017 a été publié le Manifeste « Nous n'enseignerons plus que le masculin l'emporte sur le féminin », par des enseignant-es qui estimaient nécessaire de mettre fin à cette règle grammaticale, et politique. Si le SNUipp-FSU a apporté son soutien aux collègues concernées, d'autres ont exprimé leur conservatisme sur cette question, s'opposant aussi à la nouvelle orthographe et par là à la démocratisation scolaire. Pourtant, l'accord de proximité a fait partie des tolérances orthographiques dès 1901, validant l'écriture « des garçons et des filles intelligentes ». Toutes ces crispations sont révélatrices : il y a bien derrière cela un enjeu d'égalité.

L'utilisation de l'écriture inclusive ne devrait plus être questionnée. Et n'en déplaise à ses détracteurs et détractrices, elle propose plusieurs procédés visant à augmenter la visibilité des femmes dans la langue. Le « Guide pour une communication publique sans stéréotype de sexe », publié en 2015 par le HCE2, préconise l'usage du point médian, des doublons, de mots épiciens, mais aussi l'accord des noms de métiers et fonctions, ou encore l'accord de proximité.

Syndicat d'une profession féminisée à plus de 80 %, le SNUipp-FSU est depuis sa création engagé pour l'égalité. Utiliser l'écriture inclusive dans toute sa communication serait un message cohérent à destination de nos collègues mais aussi de l'opinion publique.

Alors le point médian, la recherche de mots épiciens, c'est à la fois peu et beaucoup, un grain de sable dans la mécanique du patriarcat, une étape symbolique indispensable dans la lutte contre les violences faites aux femmes et pour l'égalité salariale. L'enjeu est de taille : faire évoluer la langue n'est pas un combat annexe, c'est un levier pour bousculer les représentations et les mentalités !

SOPHIE ABRAHAM (60), MATHILDE BLANCHARD (64), ALEXANDRA BOJANIC (61), CHARLOTTE BOURGOGNON (13), LAURENT CADREILS (31), SOPHIA CATELLA (26), ANTOINE CHAUVEL (72), JEAN-PIERRE CLAVÈRE (02), JULIEN COLOMBEAU (23), FRANÇOISE DALIA (64), EMMANUEL DEGRITOT (54), MARIE DENIS (74), LUCE DESSEAUX (76), NICOLAS FLAVIER (84), JEAN-PHILIPPE GADIER (31), CLAUDE GAUTHÉRON (39), ANDRÉ HAZEBROUCQ (07), FABRICE LAMQUIN (10), CATHERINE LE DUFF (67), ADRIEN MARTINEZ (33), SANDRINE MONNIER (03), MICHELLE OLIVIER (80), NINA PALACIO (89), ALEXANDRE PIQUOIS (58), LAURENCE PONTZEELE (62), MARIE-ROSE RODRIGUES-MARTIN (54), CÉCILE ROPITEAUX (21), RACHEL SCHNEIDER (93), VIRGINIE SOLUNTO (67), VALÉRIE TAVERNIER (12), BLANDINE TURKI (25), NICOLAS WALLET (75)

De l'écriture inclusive à l'écriture égalitaire

Enseigner que le masculin l'emporte sur le féminin contribue à hiérarchiser une société déjà trop inégalitaire et dans laquelle la domination est un levier de pouvoir. Il est donc de notre responsabilité de construire dans les esprits, les inconscients voire les subconscients de nos élèves, des images mentales qui permettent aux femmes de reprendre le contrôle de leur vie et la place qui leur est due et qu'elles souhaitent au sein d'une société qui sera paritaire.

Les mentalités se structurent par le langage c'est donc sur celui-ci qu'il faut agir.

Pour cela nous devons à l'écrit comme à l'oral, utiliser toutes les possibilités offertes par la langue française en employant les mots féminins qui existaient avant la masculinisation de la langue et utilisant la double dénomination (utilisation cote à cote du nom féminin et du nom masculin), les mots épicènes et quand c'est nécessaire (taille du texte contrainte) le point médian. Il est important que dans nos pratiques de classes nous expliquions les règles grammaticales antérieures (règles de proximité ou règle de l'accord avec le plus grand nombre) et les raisons historiques de leur changement. Concernant le point médian, son utilisation doit aussi être connue des élèves et ce rapidement, nous devons l'employer dans nos communications avec les familles et écrire en écriture inclusive.

En introduisant l'écriture inclusive dans nos écrits et en classe, le point médian ne sera plus comme certains.es le prétendent, un frein à la lecture.

Ainsi en quelques lectures nous ne buttons plus sur les mots qui le contiennent ou si nous le faisons encore c'est que nous reconstruisons nos propres images mentales, qui elles aussi doivent évoluer. Désinvisibiliser les femmes dans la société passera aussi par leur visibilité dans notre langage.

ANNABEL CATTONI (44) – AGNÈS DUMAND (33) –
CÉLINE SIERRA (44)

Laïcité

Le 9 avril 2018, devant la Conférence des évêques préoccupés par les questions d'éthique, le Président de la République a énoncé cette sentence : « Si la République est laïque, la société française, elle, ne l'est pas. » Laissant à penser que seuls les institutions d'État et les services publics seraient concernés par ce principe politique. Où en est la réflexion de notre syndicat à ce propos ?

Ouverte, plurielle, positive, inclusive... autant d'adjectifs venus troubler la réflexion sur la laïcité orientant le débat plus sur l'adjectif complaisant que sur le principe politique. Cela conduit à des connivences parfois locales avec les cultes induisant la reconnaissance des fidèles dans la vie publique au détriment du principe politique universel de l'égalité de considération des citoyen-ne-s. Il est vrai que dans une période de régression sociale, la tentation est grande de vouloir réintroduire du religieux dans la vie publique cette « chaleur d'un monde sans cœur », dont parlait Marx.

Pourtant accoler un adjectif à la laïcité c'est en vider la portée égalitaire en permettant de pondérer le statut de citoyen-ne d'un marqueur confessionnel. Certes la loi de 1905 établit la neutralité de l'État au regard de toutes les convictions spirituelles mais dépassant le carcan étatique où on voudrait l'enfermer, elle assure, dans cet ordre, la liberté et l'égalité en droit de chaque citoyen.ne au regard de ses convictions personnelles. Et conséquemment garantit le libre exercice des cultes. Libre à chacun-e de participer à celui de son choix comme à aucun sans avoir à en rendre compte à quiconque. L'article 31 de la loi de Séparation garantit cette liberté individuelle quand l'article 32 protège la sérénité de la tenue des cultes. Mais la loi de 1905 ne définit pas pour autant la laïcité (on n'y trouve pas ce mot !). Ce qui fait que ce principe politique égalitaire trop souvent réduit à un dispositif juridique est l'objet de falsifications politiciennes, d'appréciations opportunistes et de perpétuelles remises en cause... mais également, hélas, d'ignorance y compris au sein du mouvement social.

Voilà pourquoi le SNUipp, qui se veut l'héritier d'un syndicalisme porteur de la défense de l'École publique qui fut laïque avant 1905, doit être plus que jamais promoteur du principe émancipateur de laïcité et ouvrir, sur ce thème, une rubrique régulière d'information, de réflexion et de débat dans FSC.

JEAN-MICHEL SAHUT (76)

La mutation d'écoles publiques sur fonds socialisés vers l'offre scolaire sur fonds privés. Alerte de la commission Libertés & Laïcité

D'un dualisme privé public qui recoupait le confessionnel laïque, se créent de façon exponentielle des écoles privées hors contrat.

Si la question laïque est posée partout, depuis celles confessionnelles, sectaires, jusqu'à celles patronales, un péril nouveau apparaît constitué de celles qui prônent un certain progressisme. Ces écoles, « démocratiques », Montessori, ou ces jardins d'enfants qui concurrencent la maternelle, se fondant souvent sur des valeurs d'éducation nouvelle, mettant la question du désir des élèves au cœur des pratiques, naissent du recul de l'école publique, programmé tant du point de vue géographique (fin des petites écoles rurales), que du point de vue des conditions matérielles volontairement dégradées.

Si la question des effectifs par classe est centrale, les orientations imposées institutionnellement, prolétarisant le métier d'enseignant, faisant vivre aux élèves les violences de processus dictés d'en haut, favorisent objectivement un intérêt pour ces structures dites alternatives de la part de parents, y compris parfois historiquement « laïcards », capables de payer. Le régime hors contrat de privatisation qui est en jeu pulvérise toute approche laïque en laissant libre court à la transmission de croyances communautarisées.

La logique d'offre scolaire vient remplacer ce qui relevait auparavant d'une conviction. Constituées à moindre coût, sans enseignant.es mais avec l'implication forte de parents, ces structures, anticipant une critique inégalitaire, peuvent prévoir des approches diminuant les coûts pour les plus pauvres par répartition interne ou mécénat.

Le SNUipp-FSU doit éclairer le glissement qui s'opère en insistant sur la grande perte que serait le retour de logiques charitables aux dépens d'un financement socialisé d'une école exigeante et de qualité pour toutes et tous.

Éclairer aussi le passage de plus en plus évident dans un système anglo-saxon d'un service public bas de gamme, recours pour les familles qui ne pourraient « s'offrir » autre chose. La clef de l'édifice pourrait être in fine l'intégration « sous contrat » d'écoles « hors ».

Et le Ministre aux affaires ne raisonne pas autrement qu'en terme d'offre sur un marché scolaire.

Le SNUipp-FSU a le devoir de porter ces problématiques sur la place publique pour informer les usager.es avec une publication spécifique sur ce sujet.

ANTOINE CHAUVEL (72), ERIC DEMOUGIN (72), EVELYNE FORCIOLI (35), CATHERINE LE DUFF (67), MANON PILLOY (69), SOPHIE PINES (06)

Pour défendre l'école publique laïque, combattre le dualisme scolaire !

« La mixité sociale est un avantage pour tous les élèves sans exception », écrit Nathalie Mons (CNESCO). À catégorie sociale égale, la réussite scolaire est légèrement supérieure à l'école publique qu'à l'école privée. Dans la ségrégation sociale en matière scolaire, l'impact du choix de l'enseignement privé est déterminant et s'ajoute à la ségrégation « résidentielle » note l'Insee.

L'enseignement privé à 95 % catholique sert donc à établir un entre-soi social dans un système confessionnel dont le contrôle par les évêques a été renforcé en 2013. Lui garantissant un poids politique, il est devenu la seule interface avec une population qui a déserté les églises. G.Noiriel pointe le « danger communautariste » des riches qui refusent le brassage social (exil fiscal, quartiers huppés, écoles privées). Si le taux de scolarisation dans le privé augmente légèrement, c'est désormais à cause de la croissance rapide du privé hors contrat qui répond à des niches consuméristes diverses. Parfois adulé dans les médias, il bénéficie de niches fiscales (par exemple la Fondation pour l'école dont la dirigeante est liée à la Manif pour tous).

Nous assistons à d'autres régressions touchant les enfants des classes populaires. La « réforme » de l'enseignement professionnel est un obstacle supplémentaire pour l'acquisition de diplômes et donc de garanties professionnelles. La réforme des lycées, Parcoursup dressent des obstacles au choix et à la poursuite des études sur fond de ségrégation sociale. Le SGEC (secrétariat général à l'enseignement catholique) approuve ces réformes. De plus, il compte tirer profit des dégâts qu'elles induisent. Le privé bénéficiera de l'obligation d'instruction à 3 ans.

Pour contrer cette politique, il faut que les fonds publics aillent à la seule école publique. Un euro versé au privé financé aux trois quarts sur fond publics, c'est un euro pour aggraver la ségrégation ! L'enseignement privé confessionnel et patronal étant un cheval de Troie contre l'école publique laïque, le laisser prospérer sur fonds publics affaiblit l'école publique et nos combats pour la promouvoir. Il doit être nationalisé sans indemnité ni rachat ! Il faut défendre le principe de laïcité comme celui garantissant le plus de liberté et comme un principe d'avenir. Combat laïque et combat social sont indissociables : oublier l'un, c'est amenuiser l'autre.

FRANCIS VANHÉE (76)

Fichage des élèves, protection des données

Il y a plus de dix ans, Base Elève 1 Degré, devenu depuis Outil Numérique pour la Direction d'Ecole, permettait le fichage massif des élèves – comportement, assiduité, résultats scolaires, besoins particuliers, RASED... – avant que le ministère ne décide finalement, en 2008, sous la pression des syndicats d'enseignants, d'organisations de parents et de défense des libertés, d'en retirer les données les plus sensibles.

Les données sensibles sur les élèves ont refait surface avec le Livret Scolaire Unique (le N de Numérique ayant disparu) et la multiplication des Environnements Numériques de Travail. Le droit sur les données numériques a légèrement changé depuis le 25 mai 2018 et l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données. Les fichiers mis en œuvre par des administrations relevant de « missions d'intérêt public » entrent dans le champ du RGPD (à l'exception des traitements policiers et judiciaires) et offre des possibilités pour rendre plus effective l'opposition aux fichiers.

Le SNUipp-FSU exige de l'administration qu'elle informe chaque parent d'élèves des possibilités de s'opposer au fichage de leurs enfants et qu'elle fournisse les démarches à suivre et les modèles de lettres pour exercer leurs droits d'opposition aux différentes bases de données (ONDE, Affelnet...) conformément à la recommandation du Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies : « ne conserver dans les bases de données scolaires que des données anonymes » (recommandation adressée par deux fois à la France en 2009 et 2016).

Le SNUipp-FSU exige l'abandon du LSU et mènera campagne pour cela. Le SNUipp-FSU s'oppose à la multiplication des bases de données et de leurs utilisations, notamment quant à la non anonymisation de l'utilisation des données individuelles. A terme, l'interdiction du fichage des enfants reste l'objectif du SNUipp-FSU.

DOMINIQUE BINAULT (76)

Fichiers numériques à l'école : des données très convoitées !

La multiplication des fichiers et l'obligation de saisie en ligne de données diverses concernant les élèves (ONDE, LSU, évaluations etc.) constituent un grave danger. Aujourd'hui, quand notre administration choisit Amazon comme hébergeur, nous ne pouvons pas admettre la mise à disposition des données personnelles des élèves et des enseignant-es aux GAFAM, qui disposent de banques de données parallèles permettant de reconstituer des profils et des identités par association. Cela enfreint les principes généraux qui fondent le service public d'éducation. Les directives du DNE contredisent le respect des garanties demandées par la CNIL. Le moratoire demandé par le SNUipp-FSU est resté sans suite.

Ces fichiers ne sont pas « que » des outils techniques, ils sont les outils de contrôle social de la mise au pas de l'Ecole vers le système libéral. Les risques sont de trois ordres : l'évolution des textes, l'absence de garantie technique concrète du non-fichage et l'existence d'autres textes remettant en cause les éléments de protection. Des éléments conservés dans le LSU, par exemple, pourraient se révéler hautement problématiques. Le MEN ne cache pas son intention d'utiliser ces données à des fins statistiques et de pilotage... avec le risque réel de voir ainsi évalués et comparés des établissements et les enseignant-es. Les pratiques, les projets et autres dispositifs de remédiations (PPRE, PAP...) mis en place vont pouvoir être suivis à la trace... Et les évolutions récentes apportées à ONDE n'ont rien de rassurant.

Nous ne pouvons faire l'impasse de faire le lien avec les politiques de contrôle plus générales : fichier TES, Loi renseignement, anti casseur, asile-immigration, prévention de la délinquance. Cette montée en puissance des fichiers est devenue un moyen au service de l'employabilité des futurs travailleurs. Il ne fait aucun doute que le fichage des compétences commencé à l'école se poursuivra désormais tout au long de la vie de l'élève, à travers le CPF et le CPA créé par la loi travail de 2016.

En août 2018, Jean-Michel Blanquer a promis qu'un « code de conduite » verrait rapidement le jour afin de clarifier les responsabilités de chacun dans le traitement des données personnelles scolaires. Les travaux n'ont toujours pas commencé. Toutes ces données sont des trésors convoités et espérons qu'elles ne tombent pas, un jour, dans les mains de l'extrême droite.

JULIE BERNAT-SANDRAGNÉ (12)

Chantier travail : analyser l'activité et donner à voir le sens de notre métier

Depuis la création du chantier travail, le SNUipp-FSU a résolument pris cet angle pour traiter de nombreux dossiers. Le fait d'être confronté à des prescriptions de plus en plus nombreuses, et à des tâches parasites de plus en plus chronophages qui empêchent les enseignant-es de bien faire leur travail, crée un véritable dilemme par rapport aux valeurs qui les ont fait choisir ce métier.

La question du pouvoir d'agir se pose avec une acuité particulière depuis le début de ce quinquennat : évaluations, méthode de lecture, programmes, réforme de la formation... Autant de sujets pour lesquels le SNUipp-FSU aide les enseignant-es et les équipes départementales, y compris à l'aune de la recherche, à s'interroger, à construire leurs propres réponses, grâce à des formations, des outils mis à disposition.

Les élèves qualifiés de perturbateurs posent aussi un problème de métier pour lequel le SNUipp-FSU est très souvent sollicité : au-delà des réponses apportées par le CHS-CT, c'est collectivement, au sein des équipes élargies, qu'il faut mettre en œuvre des réponses adaptées, donc singulières. La diversité des élèves ne saurait se contenter d'un unique protocole. Le tâtonnement comme les expériences réussies partagées, sont autant de leviers pour ne jamais laisser les personnels enseignants seuls face aux difficultés de métier. Le temps de la discussion, de la concertation est très insuffisant.

Se réapproprier des marges de manœuvre, tous ensemble, c'est aussi instituer un espace démocratique, de délibération dans le travail, permettant de s'accorder sur les critères du « travail bien fait ». Introduire dans les conseils des maîtres, dans des collectifs de travail organisés au niveau des départements, des dispositifs permettant des disputes professionnelles librement choisies, parce qu'elles correspondent à de vrais problèmes de métier, c'est l'objectif que doit poursuivre le SNUipp-FSU, en renforçant la formation des équipes militantes pour les mettre en œuvre. Parce que le ministre se trompe, aveuglé par ses représentations d'une hiérarchie toute puissante. Les enseignant-es ne sauraient être de simples exécutant-es : leur expertise doit être reconnue, leur parole libérée, leur voix entendue !

MICHELLE OLIVIER (80) ET FRANCK BROCK (06)

La colère est légitime

Loi pour une immigration maîtrisée, suppression de l'ISF, plan d'austérité pour la fonction publique et ses agent-es, loi pour une école dite de la confiance, abandon de réformes environnementales urgentes (nucléaire, glyphosate, etc.), des salaires et des pensions qui baissent, une réforme systémique des retraites, limitation du droit de manifester, une répartition des richesses toujours plus inégalitaire... la liste est longue, non exhaustive, de tout ce qui a fait et fait encore monter la colère d'un peuple face à des politiques libérales, Bruxelloises, pro-riches, qui ne satisfont qu'une minorité. Elle fait monter le sentiment d'un complot des gouvernants ou des grands médias contre les classes populaires.

Ce complot n'en est pas un. Le mouvement ouvrier et syndical le caractérisent depuis plus d'un siècle : la guerre des classes. Cette privation des richesses produites par les salarié-es est menée par une oligarchie contre les peuples et contre les services publics qui ont une fonction redistributive. Elle est politiquement, économiquement et sociologiquement organisée par la bourgeoisie.

Face à cela, la riposte s'organise depuis toujours. Le 17 novembre, elle a pris une forme originale avec les gilets jaunes. Un mouvement autogéré en dehors des cadres classiques du mouvement ouvrier. Cela doit nous interroger sur le fond : l'image que renvoie le mouvement syndical quant à sa capacité à changer les choses. C'est ensuite la réponse que les organisations syndicales ont apportées qui interrogent : rien... pas de soutien clairement affiché vis-à-vis de ce mouvement !

Aujourd'hui, ce débat de caractérisation est dépassé. Alors pourquoi ne pas dire clairement que les revendications portées les gilets jaunes vont dans le sens de nos mandats syndicaux : justice fiscale, réforme démocratique des institutions, répartition des richesses, maintien des services publics de proximité... ?

Accompagner ces mobilisations pour construire à terme des cadres de lutte structurants doit être la réponse syndicale à ces mouvements qui s'organisent en dehors des cadres classiques et cela au risque de voir notre syndicalisme s'étioler si ce n'est pire...

SOPHIE ABRAHAM, AURÉLIE BERGERON, DELPHINE BOURBIER, SYLVIE CARREZ, GUILLAUME GRESSIER, VÉRONIQUE MARANDOLA, CATHERINE MÉRY, MARIEKE MOUZARINE, PIERRE RIPART, DENIS THOMAS (60)

Une comm' qui nous ressemble et nous rassemble

La communication nationale comme départementale du SNUipp-FSU n'est pas une machine qui tourne à vide. Elle se nourrit de notre projet pour l'école et la société. Elle diffuse ce projet auprès de la profession, auprès des médias et des institutions sous des formats papier (Fenêtres sur cours et bulletins de sections, 4 pages...) et en ligne (sites, réseaux sociaux). Ces différents canaux ne se concurrencent pas, ils se complètent. Développons l'ensemble de ces supports pour toucher le lectorat le plus large. Poursuivons un travail d'articulation entre eux tout en gardant une cohérence, dans le fond comme dans la forme.

Le fond, ce sont des informations et analyses fiables, recoupées, croisées avec des ressources dont celles de la recherche et ouvertes sur le monde. Le SNUipp-FSU, premier syndicat du primaire est aussi le premier sollicité par les médias lorsqu'émerge une question éducative. Ce que nous avons à dire doit donc être pesé... pour peser. Répondre aux journalistes, écrire pour FSC, le site ou les réseaux sociaux ne peut se satisfaire de raccourcis ou d'approximations. Le fond c'est aussi refléter la diversité de ce qui fait le SNUipp-FSU : la défense de l'école, des personnels et des élèves, le lien avec la FSU, les partenaires et l'international.

La forme donne au message sa clarté, sa portée et sa force. Il faut donc toujours avoir en tête d'être lu, de convaincre le plus grand nombre. En évitant le jargon, les abréviations. En gardant une fluidité de lecture avec une écriture égalitaire sans les .es, .e.s ou -es qui contraignent, surtout dans les chaînes d'accords. Nombre d'universitaires, de spécialistes de la langue écrite, le reconnaissent. Le Québec a eu ce débat il y a plus de 40 ans et privilégie, l'écriture épicienne (universitaires, fonctionnaires...), les doubles flexions (« enseignantes et enseignants ») ou encore l'accord de proximité. La forme, c'est aussi respecter une charte graphique, définir chaque année par la campagne de rentrée et qui précise les couleurs, les polices de caractères, les visuels à utiliser dans nos publications, avec le souci d'une harmonisation avec la charte FSU. Ainsi le message du SNUipp-FSU se reconnaît comme tel au premier regard et se distingue de celui d'autres syndicats.

Cette cohérence dans notre communication, dans le fond comme dans la forme, permet au SNUipp-FSU de garder son statut d'interlocuteur sérieux et de porter son message syndical le plus largement possible.

FRANCIS BARBE (77), LILIA BEN HAMOUDA (93), LAURENT BERNARDI (06), FRANCK BROCK (06), GUISLAINE DAVID (35), AGNÈS DUGUET (75), LAURENCE GAUFFE (59), PIERRE GARNIER (42), PASCAL HENNIQUE (01), NATHALIE LAGOUGE (27), NELLY RIZZO (41)

Traisons aussi le hors éducatif

Depuis le dernier Congrès de Rodez, le SNUipp-FSU, par les actions proposées à nos collègues pour contrer les attaques contre l'Ecole et peser dans le débat public, a renoué avec l'action revendicative. Cette volonté d'être dans l'action aura permis de sortir des années « rythmes scolaires », période sombre en termes de syndicalisation. La progression du nombre d'adhésions est à mettre à l'actif de ce changement de cap. Néanmoins, même si le résultat des dernières élections professionnelles nous est largement favorable, les équilibres entre SNUipp, SE et FO restent figés.

En réunion UA 83, il nous arrive encore de critiquer les décisions, leur mise en œuvre, les évidentes faiblesses de notre revue Fenêtres sur Cours qui reste une revue trop pédagogique, même si nous avons noté un changement d'approche durant le mandat (notamment la parution de tabloïds). Il est essentiel de mener les débats de fond. Pour ce faire, Fenêtres sur Cours doit être pensé comme un véritable outil pour promouvoir nos mandats et nos analyses sur l'ensemble des sujets qui concernent notre syndicat et notre fédération.

Notre revue papier, présente dans chaque école, doit aborder les questions sociales et sociétales telles que les services publics (transports, logement, communication, culture...), la fiscalité, la protection sociale, la santé, la politique familiale, les retraites... ou encore la transition écologique et la préservation de la planète. Ces questions sont prises en compte dans le cadre fédéral, mais si la construction fédérale repose sur les syndicats nationaux, ceux-ci doivent mener leur propre réflexion. Il est urgent de consacrer du temps, dans le cadre des CN notamment, à la réflexion sur ces questions. Fenêtres sur Cours, comme le site et l'ensemble de la communication du SNUipp-FSU, doit se donner les moyens de faire connaître nos analyses sur l'ensemble de ces thèmes. Cet équilibre alors retrouvé dans l'ensemble de notre activité, tournée vers la profession, nous permettra à coup sûr de faire également connaître le projet de la FSU et ainsi renforcer cette dernière dans le cadre des élections professionnelles de 2022.

COLLECTIF UNITÉ ACTION 83

Des outils syndicaux pour mobiliser

Réussir à mobiliser est bien sûr le souhait de tout militant, qu'il soit politique ou syndical. Mais c'est de plus en plus difficile dans une société où la méfiance à l'égard des syndicats est exacerbée par le mépris du gouvernement envers les représentants du personnel. Pour qu'une mobilisation réussisse, c'est un long processus qu'il faut engager, qui passe par l'information et la conscientisation. Il s'agit donc à la fois de communiquer et proposer des actions pour motiver ses propres troupes déjà acquises et dans le même temps sensibiliser et convaincre la profession en favorisant une prise de conscience collective. Mais cette motivation créée sera-t-elle suffisante pour mobiliser ? Et si c'est le cas, comment maintenir l'élan initial pour assurer la participation tout au long des campagnes de mobilisation ? Comment convaincre un plus grand nombre à se mobiliser quand la peur et l'individualisme tiraillent les collègues ?

Le SNUipp-FSU dispose d'un certain nombre d'outils de communication...mais comment en faire des outils syndicaux de mobilisation pour rassembler et dynamiser les énergies ? Le sociologue Dominique Wolton disait : « Dans la communication, le plus compliqué n'est ni le message ni la technique, c'est le récepteur ». Alors, nous, à qui nous adressons-nous ? Quel message portons-nous et dans quel but ? Le SNUipp-FSU, syndicat de transformation sociale doit développer une stratégie de lutte syndicale et mettre en synergie l'ensemble des outils dont il dispose pour communiquer à l'interne et vers l'extérieur : journaux, site, lettres d'info, réseaux sociaux, tabloïds...mais bien au-delà du caractère informatif, tous ces outils doivent concourir à expliquer, à convaincre et à donner une lisibilité à nos valeurs, nos activités et à nos actions revendicatives. Par les réunions, rassemblements, marches, grèves proposées...le syndicat crée du collectif, renforce les solidarités, construit la convergence des luttes, propose des alternatives.

ANTOINETTE SOLUNTO (72) VIRGINIE SOLUNTO (67)

La communication : un outil au service de nos objectifs syndicaux

Les élections de 2014 et 2018 ont mis en évidence la capacité du SNUipp-FSU à mobiliser ses équipes militantes sur un temps très court avec un objectif commun unique : faire voter SNUipp-FSU. C'est une force du SNUipp-FSU trop peu utilisée. Nous pourrions avoir recours à un dispositif comparable pour la réussite de nos campagnes politiques.

Notre syndicat, par ses mandats, se fixe de nombreux objectifs. Il doit se donner les moyens de les atteindre pour obtenir des résultats visibles et concrets. Cela nécessite du temps, de l'investissement collectif et des campagnes de communication soignées et stratégiques.

Sur nos campagnes d'envergure, une procédure jalonnée d'étapes peut nous permettre d'emmener avec nous un cercle de plus en plus large de la profession. Elle passe par :

1. La définition d'un objectif unique lisible et atteignable ;
 2. La recherche du cadre unitaire le plus large possible ;
 3. Le lancement d'une action électronique afin d'évaluer l'engagement de la profession sur cet objectif et aussi pour la populariser.
 4. Un seuil minimal d'engagements qui aura été déterminé (ex : 50 000) ;
 5. Dès le seuil atteint, le SNUipp-FSU entame les négociations avec le ministère.
- Si les négociations échouent, le SNUipp-FSU, amplifie son action en proposant divers types d'actions : du rassemblement ponctuel à la grève reconductible. Il poursuit son action jusqu'à atteindre au moins une partie de ses objectifs.

Tout au long de la campagne, le SNUipp-FSU communique ses actions, ses avancées et ses résultats. Il informe les adhérents, les participants de l'action et plus largement la profession.

Conditions de réussite, il faut :

- Un objectif clair par campagne, ciblé pour être lisible et compris largement.
- Adapter sa communication au public ciblé.
- Limiter le nombre de campagnes par an. Il est préférable de mener 2 campagnes et obtenir des avancées que traiter en surface tous les sujets sans rien obtenir.
- Se donner le temps et les moyens de construire l'action.
- Une campagne à la fois.

Ces campagnes de communication ne sont pas limitées au national. Elles doivent intégrer dans leur réflexion et leur mise en œuvre, l'échelon départemental comme un élément indispensable à leur réussite.

TIFANIE GIRARD, THOMAS PIN (77), THIERRY MAIRE (55)

Améliorer encore notre fonctionnement interne

Le congrès de Perpignan doit être l'occasion de faire collectivement le bilan du mandat actuel et de se projeter dans le prochain en interrogeant aussi le fonctionnement interne du SNUipp-FSU. A Rodez cette question avait fait l'objet d'une réflexion approfondie suite à une remise en cause de la part de sections du fonctionnement alors en vigueur qui avait conduit à une élection insatisfaisante de l'équipe nationale.

Sur de nombreux points, on observe une amélioration certaine qui se traduit par une meilleure collaboration entre les sections et le national et au sein même de l'équipe nationale. Ce processus vertueux renforçant notre outil syndical doit se poursuivre sereinement sans occulter les points encore sensibles. Dans ce cadre, la constitution d'un co-SG en lieu et place d'un seul SG assorti de deux adjoint-es permet d'assumer plus collectivement la responsabilité du positionnement syndical, c'est un choix essentiel à confirmer.

On peut d'ores et déjà acter des avancées indéniables : la co-rédaction SN/sections d'un règlement intérieur, un meilleur suivi des décisions de CN durant un temps, le recours plus systématique aux conférences téléphoniques en cas de besoin, la mutualisation des expériences et des outils des sections, une disponibilité accrue des secteurs pour répondre à la demande en stages et en outils d'analyse, un investissement important du national au côté des sections dans les élections professionnelles.

D'autres points nécessitent que la réflexion collective se poursuive. La question du renouvellement de l'équipe nationale avec un accent particulier sur la féminisation et le rajeunissement doit conduire à rendre l'engagement syndical national compatible avec la vie personnelle, professionnelle et syndicale au plan local de tou-tes militant-es volontaires. La vigilance à ne pas éloigner trop longtemps les militant-es du terrain départemental doit être maintenue.

La constitution de l'équipe nationale doit se dérouler avec le souci partagé de recherche d'un consensus le plus large possible. Pour garantir la confiance réciproque entre sections et national, l'élection doit viser l'unanimité. Tous les secteurs doivent être organisés de façon pluraliste et en y associant le plus possible les sections en particulier par la tenue de commissions régulières. De manière générale, la coopération, la mutualisation et la collégialité doivent être renforcées pour garantir la transparence et la démocratie au sein du syndicat. Une démarche à reproduire également au sein de la FSU à l'occasion du congrès de Clermont-Ferrand.

SOPHIE ABRAHAM (60), MATHILDE BLANCHARD (64), CHARLOTTE BOURGOUGNON (13), JEAN-PHILIPPE GADIER, LAURENT CADRELS (31), ANTOINE CHAUVEL (72), ADRIEN MARTINEZ, AGNÈS DUMAND (33), CLAUDE GAUTHÉRON (39), FABRICE LAMQUIN (10), ARNAUD MALAISÉ (75), SANDRINE MONIER (03), EMILIE MOREAU (49), LAURENCE PONTZEELE (62), CÉCILE ROPITEAUX (21), DOMINIQUE ROYER (51), CÉLINE SIERRA (44), VIRGINIE SOLUNTO (67), VALÉRIE TAVERNIER (12), BLANDINE TURKI (25), BERNARD VALIN (44)

Nous sommes toutes des militantes !

On pouvait craindre le pire.

Inscrire sur nos listes plus de 80% de femmes fut un acte risqué mais tellement courageux pour notre syndicat, depuis toujours soucieux de la représentation et des droits des femmes. Bon d'accord, la loi nous y a obligés, mais quand même, quel geste héroïque !

On pouvait craindre le pire, mais pour l'instant, le SNUipp ne vacille pas. Aussi incroyable que cela puisse paraître, c'était donc possible...

Les mesures contraignantes ont fait partie de nos débats lors de congrès, sans parvenir à véritablement aboutir. Cette fois, c'est venu de l'extérieur, et nous devons donc en tirer de positives conclusions.

Le SNUipp de la Haute-Garonne ne s'est pas non plus écroulé. Cette contrainte électorale, mais aussi la nécessité de penser et anticiper le renouvellement nous ont amenés à faire évoluer nos pratiques, notre fonctionnement et notre organisation.

Depuis Rodez, nous avons mis en place un co-secrétariat élargi (4 à 5 camarades) qui porte collectivement l'ensemble de la section. C'est-à-dire que chacune et chacun a le souci de « l'ensemble » des dossiers, avec une répartition, mais sans cloisonnement.

Dans ce collectif, la mise en confiance est essentielle. Elle permet à chacun-e d'oser, de prendre des initiatives en s'appuyant et se confortant sur le collectif. C'est très formateur.

Lors de nos instances, nous avons essayé de laisser la place à la parole de chacun-e (débuter un CS par un tour de table sur une question donnée, préférer les intros courtes et ouvertes aux longues introductions qui disent tout, limitation du temps de parole, etc.).

Ces premiers changements, même s'ils demandent à être amplifiés, améliorés, réfléchis, etc... ont très rapidement apporté des résultats concrets, avec par exemple, l'investissement positif de femmes « jeunes mères de famille », une répartition de la représentation du syndicat (média, intersyndicales, réunions, etc.) facilitée et partagée. Pour tout dire, vu l'intense période que nous venons de traverser (instances, mouvement, mobilisations), on se demande comment nous aurions fait sans cette organisation...

De cette expérience, nous tirons au moins deux enseignements pour améliorer la place des femmes, donc celle de tous, finalement :

- Être volontariste dans la féminisation des équipes militantes.

- Mettre en place des pratiques et organisations collectives qui permettent à toutes et tous d'y prendre, en confiance, des responsabilités.

MARIE GASCARD, ALEXIA SEGUIN, ESMERALDA PANADÉRO, GUY-ERIC JACQUET (31)

Renouvellement et féminisation : des paroles aux actes

Le thème 4 fait le constat de la difficulté à renouveler les équipes militantes. Si les préconisations des mesures à mettre en place font sens, les moyens actuels et la réalité de la vie militante aujourd'hui ne permettent pas de les appliquer, pour les femmes en particulier.

Notre collectif, qui lutte aussi pour l'émancipation des femmes, est souvent loin d'être émancipateur pour celles qui y militent. Ne milite pas qui veut, mais qui peut. Et attendre d'un avenir prometteur qu'il apporte l'égalité est une chimère. Vouloir militer suppose encore de reproduire le modèle de l'engagement masculin caractérisé par la disponibilité, la surcharge de travail, la minoration de l'investissement familial et le dévouement total à l'organisation. Ces constats sont les mêmes que ceux que l'on peut faire avec les postes à responsabilités dans les entreprises.

Si nos mandats proposent de mettre en adéquation les temps de décharge, celle-ci doit être réalisée en tenant compte de la vie personnelle de chaque militant.e et de ces nécessités. Chacun.e doit pouvoir concilier vie militante et vie personnelle en appliquant des règles collectives et protectrices dans la perspective de mener de front les deux.

Si les temps de réunions doivent principalement se tenir sur le temps de travail, cela suppose que nous devons être en capacité d'imposer à l'administration d'accepter l'ensemble des ASA. Il faudra nécessairement engager la reconquête de l'ensemble de l'exercice des droits syndicaux.

Parallèlement, la formation est un levier formidable pour aider au renouvellement. La dynamique que nous avons engagée par le biais de l'inter-secteur doit être développée, et renforcée.

Développer une formation syndicale accessible, répondant aux besoins de chacune et de chacun au fur et à mesure des prises de responsabilités, puis tout au long de sa vie syndicale constitue un enjeu majeur. Celle-ci, structurée, doit apporter les connaissances de l'histoire du syndicalisme et de notre rôle dans les diverses structures mais aussi mettre l'accent sur tout ce qui relève de la communication.

Renforcer la formation permettra de renforcer l'influence que chaque militant.e pourra voir sur les questions qui nous touchent, et par là-même le rapport de force et le pouvoir syndical.

C'est seulement si l'ensemble de ces conditions sont réunies que la féminisation et le renouvellement seront possibles, et que nous donnerons envie...

JULIE BERNAT-SANDRAGNÉ (12), ELSA BOUTONNET (12), ANTOINE CANTAIS (12), MARILYNE LAUMOND (12), SÉBASTIEN LAUMOND (12), STÉPHANIE MASSOL (12), VALÉRIE TAVERNIER (12)

Académie Toulouse

Aujourd'hui, nous faisons le constat, suite aux élections professionnelles de décembre 2018 d'un différentiel des voix entre les votes à la CAPD et les votes à la CAPN.

Une des raisons est certainement la difficulté pour nos collègues (enseignant.es et contractuel.es non enseignant.es) à identifier le SNUipp comme appartenant à la FSU.

De la même manière, dans les relations avec la presse, les élu.es, les citoyen.nes en général, la communication est parfois brouillée.

Nous proposons de mettre en débat un système de dénomination plus lisible. En explorant des pistes telles que : FSU-SNUipp, FSU-écoles, FSU-1^{er} degré, etc ...

Il est nécessaire pour nous de privilégier la dimension fédérale qui améliorera notre visibilité et notre indetification par l'ensemble des acteurs.

Le congrès de Perpignan est l'occasion d'en débattre. De la même manière, le congrès de Clermont-Ferrand pourrait être une opportunité de réfléchir sur le sujet avec l'ensemble des syndicats de la fédération.

EMMANUEL DOMEQ (09), ANTOINE CANTAIS (12), VALÉRIE TAVERNIER (12), GUY-ERIC JACQUET (31), BENOIT DEBALS (46), DAVID CASTEBRUNET (65), CLAUDE MARTIN (65), BÉRENGÈRE BASCOUL (81), MATHIEU MOLES (81)

Pour que le SNUIPP-FSU soit pleinement investi dans la FSU

Le SNUIPP-FSU est un des 22 syndicats nationaux de la FSU. Depuis 2011, la représentativité des organisations syndicales n'est plus calculée par les résultats cumulés des SN dans les CAP mais par le vote FSU dans les Comités Techniques.

Le SNUIPP-FSU, comme d'autres SN, n'a pas mesuré les conséquences de cette réalité sur son fonctionnement et son activité. Les conséquences sont lourdes : l'écart entre les votes CAP pour les syndicats nationaux et le CT du MEN est de plus de 23 000 voix. La stratégie consistant à dire que les SN entraîne le vote FSU ne suffit pas. Cela coûte la 1^{ère} place à la Fonction Publique, le gain d'un siège au CT du MEN avec les dizaines de décharges qui vont avec. La FSU est la seule organisation à connaître cet écart augmentant à chaque élection.

Ces dernières années, le souci de la lisibilité de la FSU a été porté dans le syndicat (logo présent sur les publications par ex.). Force est de constater que ce n'est pas suffisant pour que la FSU soit clairement identifiée par nos syndiqués et par la profession. Dire « le SNUIPP-FSU et la FSU » ou envoyer des lettres électroniques avec 9 logos de SN et celui de la FSU symbolise une fédération à côté du syndicat alors que nous devrions être la fédération.

Afficher le logo FSU ne suffit pas. Il faut aller plus loin. La FSU doit faire partie de notre activité au quotidien. Il s'agit de coconstruire l'expression de la FSU, de la relayer.

La FSU intervient sur tous les sujets transversaux (salaires, retraites, protection sociale, services publics, droits des femmes, climat, solidarité...). Ils ne concernent pas uniquement les PE, nous devons nous exprimer comme FSU, donner du sens à l'action et aux interventions de la fédération (ce qui dépasse largement le simple relai de l'expression fédérale). Il ne s'agit pas d'activités supplémentaires mais d'un angle différent de l'expression actuelle du SNUIPP-FSU...

Le texte soumis au débat se contente de « rendre son appartenance à la FSU beaucoup plus lisible ». Ce n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Le congrès du SNUIPP-FSU de juin doit prendre des engagements forts sur cette question pour faire bouger les pratiques au niveau national comme dans les sections départementales. Le SNUIPP-FSU, par sa position dans la FSU, a une responsabilité essentielle pour que la FSU, avec ses valeurs et ses combats, soit identifiée par nos collègues et voit son influence progresser dans le mouvement social.

PHILIPPE DUPONT (92)

Syndicalisme post paritaire, relation à la profession

La réforme de la fonction publique, véritable catalogue du pire, va, si elle passe, vider les CAPD de leurs compétences, induisant de fait la destruction de la logique collective, renforçant l'individualisation et le pouvoir du supérieur hiérarchique.

Il ne s'agit pas d'idéaliser le paritarisme actuel dont on connaît les limites, mais de prendre conscience qu'il s'agit pour le gouvernement de faire sauter les garde fous en ce qui concerne un certain nombre de droits collectifs, et de renforcer la gestion managériale des carrières.

Le risque est grand de voir une partie de la profession s'éloigner de nous car il n'y aurait plus de place pour un syndicalisme de « service » sur les questions de carrière individuelle.

Ce qui est en jeu, c'est ce qui a fait la construction et la reconnaissance par les collègues de notre syndicalisme : la défense du collectif face à l'arbitraire, à travers l'équité et la transparence. Alors nous devons continuer à tout faire pour nous opposer à cette réforme, et plus que jamais mettre en avant auprès de nos collègues ce qui fait l'identité du SNUipp-FSU : son projet pour l'Ecole, son projet pour notre métier, son projet pour la société et son rôle de représentant-es du personnel.

Il nous faut porter avec détermination et pédagogie notre discours qui donne à voir que d'autres choix sont possibles, qui donne à voir que la conscience collective s'élève lorsque nous construisons du collectif, que nous sommes les porteuses et porteurs de valeur d'une école de la justice sociale.

La période qui s'annonce risque d'être complexe et certainement chaotique, mais elle sera l'occasion de fortifier, voire de réimplanter, un syndicalisme de proximité et de convictions, un syndicalisme d'action directe. Une période au cours de laquelle par notre action nous saurons convaincre que c'est un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

VALÉRIE TAVERNIER (12)

Unir et rassembler

Depuis la création de la FSU, congrès après congrès, la question de l'unification syndicale se pose. Telle qu'est la société, et telle que nous la percevons, ce n'est pas d'un syndicalisme d'accompagnement dont nous avons besoin.

Aujourd'hui, dans un paysage syndical émietté, si le syndicalisme de transformation sociale ne se regroupe pas, il va s'affaiblir.

Nous devons aujourd'hui, en nous appuyant sur les bilans des actions menées, travailler à une structuration pour aboutir à la construction d'un nouvel outil syndical avec la CGT et Solidaires.

Le congrès de Perpignan, puis le congrès FSU de Clermont-Ferrand doivent être les congrès de la concrétisation.

EMMANUEL DOMEQ (09), ANTOINE CANTAIS (12),
VALÉRIE TAVERNIER (12), GUY-ERIC JACQUET (31),
BENOIT DEBALS (46), DAVID CASTEBRUNET (65),
BÉRENGÈRE BASCOUL (81), MATHIEU MOLES (81)

Avenir du syndicalisme

Dans un contexte d'émiettement syndical et parfois de perte de confiance dans l'action et l'efficacité des organisations syndicales, le SNUipp et la FSU apparaissent comme deux « ovnis », notamment dans l'Education Nationale. Souvent à l'initiative d'intersyndicales, dans une volonté récurrente d'élargir l'arc syndical, ensemble ils conservent la volonté d'unir et rassembler.

Face à un avenir du paritarisme incertain et des menaces grandissantes sur la fonction publique, les collègues ont encore plus besoin de trouver proximité, écoute et conseils auprès de leurs représentants syndicaux dans un cadre collectif. Cela passe aussi par une reconquête claire et ambitieuse de droits syndicaux qui semblaient acquis définitivement comme les RIS sur le temps de travail par exemple. Il faudra convaincre une partie de la profession que ces droits sont nécessaires collectivement, permettent de construire du lien et créent un rapport de force.

Avec comme principe intangible la proximité avec les collègues, le travail au quotidien des militant·e·s s'est traduit dans les résultats aux élections professionnelles par un enrayment de notre perte de voix et une stabilisation de nos scores électoraux. Notre progression sur la syndicalisation depuis 5 années est un signe d'adhésion à nos idées et nos valeurs. Peut-on la considérer comme un regain vers l'action collective ?

Associer nos collègues à la réflexion et à la construction des revendications et des mobilisations est un exercice nécessaire mais délicat. Tisser un lien de proximité avec la profession doit être la préoccupation quotidienne et sur le long terme de chaque section, de chaque militant·e·s pour débattre et enrichir notre projet sur l'école. Dans notre société avide d'instantanéité, construire des mobilisations sur la durée nécessite un travail plus rigoureux et construit avec notre profession. Le SNUipp et la FSU ne pourront pas obtenir des victoires pour la profession sans elle ! Il nous faut l'impliquer et construire avec elle lors de toutes les étapes des mobilisations.

Le SNUipp et la FSU se doivent de prendre toute leur place dans la construction d'une force syndicale de transformation sociale au plus près du terrain. C'est un travail de longue haleine mais c'est la seule voie possible pour peser plus fortement dans le paysage syndical et sur les choix politiques à venir, pour l'école, les services publics et le futur de notre société.

LAURENT BERNARDI (06), SOPHIA CAPELLA (26), JEAN
PIERRE CLAVERE (02), JULIEN COLOMBEAU (23),
NELLY RIZZO (41) MARIE-ROSE RODRIGUES-MARTINS
(54), FRANÇOIS SCHVERER (68), THIERRY VEINE (81),
NICOLAS WALLET (75)

Travailler ensemble, construire une nouvelle force syndicale

Le libéralisme triomphant et la morgue des classes dominantes donnent l'impression d'un rouleau compresseur. Les dernières victoires sociales datent quelque peu, la captation au profit des plus riches s'accroît. Cette situation a conduit à l'idée que la seule perspective actuelle est une opposition entre le libéralisme triomphant d'un côté et l'extrême droite de l'autre, laissant ainsi le mouvement social dans une forme de tétanie.

Et pourtant plus que jamais le syndicalisme tient un rôle central dans sa capacité à proposer des alternatives au capitalisme, car une part majeure de nos mandant·e·s est attentive à ce que nous serons en capacité de proposer pour construire une autre société.

Dans ce contexte la naissance de mobilisations spontanées débordant des cadres traditionnels est un formidable signal. Celles de la jeunesse pour le Climat, celles des Gilets Jaunes dans sa durée et dans sa capacité à structurer une partie des classes populaires, la naissance des stylos rouges sur les réseaux sociaux, qui certes butent sur les mobilisations à construire mais sont une chambre de résonance, montrent à voir qu'il existe une disponibilité à agir.

Nous la faisons vivre en permanence dans les mobilisations Educ, sur les terrains Fonction Publique, Interpro, ou des droits et des libertés. Lorsque nous militons, lorsque nous construisons les actions, nous le faisons avec les mêmes militant·e·s : celles et ceux de la CGT et de Solidaire. C'est ce que nous avons fait sur Toulouse contre la privatisation de l'Aéroport par exemple.

Ces habitudes de travail commun couplées à des mandats votés tous les 3 ans pour dire notre disponibilité à rassembler le syndicalisme de transformation sociale doivent entraîner un changement de braquet. Nous devons assumer notre volonté de rassembler le camp syndical de transformation sociale en rendant publique la nécessité de construire une nouvelle organisation syndicale dépassant les cadres existants, une nouvelle CGT-U regroupant les militant·e·s de la FSU, CGT et Solidaire pour construire un bloc aussi fidèle aux salarié·e·s que Macron l'est aux riches.

Cela nécessite une pratique commune systématique, des réunions des instances de la base aux sommets et une dynamique d'adhésion à cette nouvelle confédération qui redonnera espoir, permettra de rendre réelle la perspective d'une rupture avec ce système qui détruit la planète et d'imposer une toute autre répartition des richesses.

LAURENT CADREILS (31)

Pour une union des forces syndicales et politiques

Un constat s'impose : le mouvement syndical, divisé, est dans l'incapacité de s'opposer aux réformes des différents gouvernements libéraux, depuis plusieurs dizaines d'années, menant des politiques dans l'intérêt des classes dominantes (Sécurité sociale, nationalisations, statut de la fonction publique, casse des services publics, réformes des retraites, ...)

Depuis Macron, et la réforme de la fonction publique le confirme, le gouvernement déroule ses réformes sans tenir compte de ce que peuvent dire les organisations syndicales.

Les forces politiques progressistes revendiquant un autre modèle économique et social anti-capitaliste sont très dispersées et dans l'incapacité de prendre le pouvoir. La seule solution pour reprendre espoir et apporter une réponse à la hauteur de l'ampleur de l'attaque des libéraux, c'est d'unir toutes les forces qui ont un autre projet économique, social et écologique que le capitalisme.

En Angleterre, le labour de J Corbin doit être pris pour exemple en ce qui concerne la structure, même s'il n'est pas encore au pouvoir.

Des syndicats et des associations, qui sont membres fondateurs du Labour, ont pesé pour l'orientation plus à gauche du parti travailliste.

En France l'association syndicats/partis politiques a toujours été bloquée par la charte d'Amiens et les relations de dépendance entre certains syndicats et des partis (CGT / PC par exemple). L'indépendance des syndicats, si elle a eu un temps une importance pour leur construction, a montrées limites puisque les forces syndicales sont dans l'incapacité de s'opposer aux réformes.

Nous devons sortir de cette division et de cette dépendance car seule l'union de toutes les forces progressistes pourra réellement s'opposer aux forces libérales. L'union seule sur des bases et un programme communs permettra d'avoir un débouché politique aux luttes sociales. Cela permettra aussi aux élus de s'appuyer sur des mouvements sociaux pour appliquer une politique.

Nous n'avons pas le choix car le mouvement syndical est en train d'être laminé par les classes dominantes. Nous devons donc être force de proposition et provoquer la création d'un grand mouvement type Front Social qui existe déjà et qui rassemble des syndicats, partis et associations anti-capitalistes.

PASCAL AUGER, BERNARD VALIN (44)

Changer de stratégie pour combattre les lois Blanquer et Dussopt et gagner

La casse des droits collectifs des salariés s'accélère. Loi anti-casseurs, loi Macron, loi de transformation de la Fonction Publique, réforme des pensions et retraites... Jamais gouvernement n'a été si loin, si vite, si prêt à tout pour liquider 100 ans d'acquis, chèrement acquis. L'urgence pour le syndicalisme, c'est l'en empêcher.

Retrait des deux projets de lois Blanquer et Dussopt qui se complètent

La future loi de transformation de la FP est destinée à réduire celle-ci à l'os, et la loi Blanquer à l'appliquer dans l'Éducation Nationale. Il est impératif de se battre pour le retrait des 2. Gagner les nombreuses luttes partielles n'est possible que si ces lois ne passent pas. Et si les communiqués intersyndicaux parlent bien de Retrait, les publications du SNUipp n'en disent mot. Pourtant Retrait devrait être sa boussole.

Informez au plus tôt pour avoir le temps de convaincre et de mobiliser

Les projets sont devenus officiels. Les attaques sont massives : 120 000 suppressions de postes, précarisation généralisée, attaques du statut, liquidation de pans entiers du service public. Et tout se sait depuis CAP22 de 2017. Mais les directions syndicales ont pourtant choisi de se concerter avec le gouvernement PENDANT UN AN. À la place de ces concertations, c'est un an de mobilisation générale avec les publications syndicales qu'il aurait fallu.

En finir avec les journées d'action ! Tous Ensemble à Paris pour le Retrait des 2 projets. Après quelques mois d'organisation béton, il a suffi de 4 jours de grève et 20h de négociations marathon, aux profs américains pour gagner. Ici aussi c'est possible. Mais ici, 2 lois sont à combattre, 2 lois qui détruisent la FP et l'EN. Derrière le mot d'ordre rassembleur de Retrait, ce n'est pas seule, mais avec toute la Fonction Publique, Tous Ensemble, que l'EN peut gagner.

Sortir définitivement du dialogue social

Les instances du dialogue social sont consultatives. Elles ne contraignent pas le gouvernement. Accepter ces règles compromet les directions syndicales. Le gouvernement s'en sert de caution-à-gauche pour sa politique. Ce faisant il les empêche de mobiliser contre lui. En attendant, le 9 avril, devant le Sénat, Blanquer a été clair. Sur le pré-recrutement, il s'est prévalu d'un consensus construit depuis 2018. Sur les EPSF, il annonce poursuivre les discussions. La place du concours sera discutée les 2 prochaines années. On le voit, le dialogue social est LA STRATÉGIE privilégiée. Les directions syndicales doivent le quitter.

MARIE CONTAUX (13)

UNITÉ ET ACTION

Ensemble, avec la profession

Ces dernières semaines, le SNUipp-FSU a joué un rôle majeur dans la lutte contre la politique régressive de ce ministère. Dénonçant l'autoritarisme que les oripeaux de la confiance n'arrivent pas à masquer, le SNUipp-FSU s'est donné les moyens de construire la riposte en mobilisant les personnels du 1er degré pour porter un autre projet pour l'école. En décryptant depuis des mois la politique rétrograde, verticale et inégalitaire mise à l'œuvre, en organisant des rencontres pour débattre avec les collègues, le SNUipp-FSU s'est positionné comme un syndicat capable de créer un réel rapport de force, en opposant son projet à celui du gouvernement.

L'action collective doit permettre d'améliorer les conditions de travail des personnels, d'apprentissage des élèves et de rompre avec les inégalités. Ensemble, nous portons la reconnaissance de la professionnalité enseignante, la nécessité d'aller vers davantage de collectif pour réfléchir et élaborer en équipe. Ensemble nous avons fait douter ce ministre. Son projet de loi « pour une école de la confiance » est largement contesté. En mettant l'école au centre des débats de société, nous pouvons obtenir des avancées, nous pouvons gagner.

Ensemble, dans l'unité la plus large

Pour Unité Action & sans tendance, consulter régulièrement les collègues pour porter un projet alternatif fort, construire avec eux les mobilisations, rechercher l'unité la plus large, s'inscrire dans les débats de société avec les partenaires qui partagent nos valeurs, doivent être notre crédo. La jeunesse, les personnes à la retraite, la communauté éducative, les agents et agentes des services publics se mobilisent aujourd'hui dans cet esprit. Pourtant, des mouvements comme les gilets jaunes ou les stylos rouges se construisent à côté de ces mobilisations. Ils interpellent notre fonctionnement, ils nourrissent des doutes à l'encontre des syndicats.

C'est en faisant la preuve que notre projet de société ne laisse personne au bord du chemin que nous réaffirerons, pour toutes et tous, le sens de notre représentativité et de notre légitimité. Construire l'unité doit préserver notre part de liberté mais s'ouvrir à l'unité d'action la plus large, c'est une force du syndicat comme de sa fédération. A l'heure où une réforme dévastatrice de la Fonction publique est en cours, nous devons peser pour construire une lutte la plus unitaire possible.

Ensemble pour un projet ambitieux

Porter ensemble la nécessaire transformation de l'école, c'est aussi porter un projet de transformation sociale. Le SNUipp-FSU prend toute sa place dans les questions sociales ou écologiques, dans toutes les actions de solidarité, de défense des droits des enfants, des droits humains dans un pays, où la dérive d'un discours autoritaire et xénophobe ne répond pas aux attentes démocratiques. Aux mesures prises à l'encontre des personnes migrantes, par exemple, notre propos et notre action sont sans ambiguïté. Les lois liberticides doivent être combattues et notre syndicat œuvre au sein de la fédération pour un projet de société basé sur des valeurs de solidarité, de respect de la différence, d'égalité hommes femmes. La société civile, et particulièrement la jeunesse, est engagée dans les luttes collectives pour la transition écologique. Le SNUipp-FSU mène ce combat avec la FSU en s'inscrivant pleinement dans les mobilisations en cours. Par son engagement dans ces actions, le syndicat contraint le gouvernement à d'autres choix de société.

Pour Unité Action & ST (re)donner confiance dans l'action collective construite avec la profession, dans le respect de nos valeurs, sur des plates-formes de revendications lisibles, adossées à un projet explicite autant qu'ambitieux, doit guider notre engagement quotidien.

POUR UNITÉ ET ACTION : FRANCIS BARBE, LAURENT BERNARDI, ALEXANDRA BOJANIC, FRANCK BROCK, SOPHIA CATELLA, JEAN-PIERRE CLAVERE, JULIEN COLOMBEAU, MAGDA CONCA, FRANÇOISE DALIA, GUISLAINE DAVID, EMMANUEL DEGRITOT, MARIE DENIS, LUCE DESSEAUX, AGNES DUGUET, LAURENCE GAIFFE, PIERRE GARNIER, PASCAL HENNIQUE, OLIVIER KOSC, RÉGIS METZGER, CHRISTOPHE MOTTUEL, MICHELLE OLIVIER, NINA PALACIO, THOMAS PIN, FRANCETTE POPINEAU, NELLY RIZZO, MARIE-ROSE RODRIGUES-MARTINS, RACHEL SCHNEIDER, NICOLAS WALLET

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

Jaunes, verts... rouges de colère !

ISF, flat-tax, coups de rabot social sur les retraites et les allocations... malgré les conditions de son élection et la faible adhésion à son projet, le président des riches mène une politique libérale et autoritaire qui accroît les inégalités et s'attaque aux services publics comme à la protection sociale. Une politique qui, également, maltraite les migrant-es, réprime les mouvements sociaux et remet en cause les libertés et les droits démocratiques.

Des attaques tous azimuts

Dans la Fonction publique, la réforme en cours est une attaque d'une exceptionnelle gravité contre le statut, les droits des agent-es et notre syndicalisme.

Dans l'éducation, l'abus ad nauseam des termes « confiance » ou « lutte contre les inégalités » ne parvient plus à masquer aujourd'hui une politique de classe qui assigne les élèves les plus éloigné-es de la culture scolaire à des fondamentaux obsolètes et accentue le tri social au lycée comme dans l'accès au supérieur via Parcoursup.

Plus largement, le capitalisme décomplexé mis en œuvre par Macron et son monde met à mal la planète, le productivisme et la course au profit creusent toujours plus d'immenses inégalités et provoquent un dérèglement climatique porteur d'un danger mortel pour notre avenir.

Des mobilisations de toutes les couleurs

Face à ce tableau noir les mobilisations s'amplifient.

Le mouvement des Gilets jaunes, inédit par sa radicalité, sa durée et son ancrage territorial, marque fortement la période. Bénéficiant du soutien des classes populaires, les Gilets jaunes, avec lesquels le mouvement syndical aurait dû converger pour un « tous ensemble », ont contraint Macron à quelques mesures limitées sans remise en cause du fond de sa politique. À ce titre, ils interrogent forcément le syndicalisme sur son efficacité, son lien aux salarié-es et plus largement à la société, comme sur ses modes d'action. En parallèle, structurées également très horizontalement, les marches pour le climat, largement investies par la jeunesse, rencontrent un vif succès.

Sur le terrain de l'éducation, la loi Blanquer a servi de détonateur et de catalyseur à des colères accumulées au fil des deux années passées. À l'initiative de journées de grève et de manifestation avec les parents, le SNUipp-FSU joue un rôle moteur dans cette mobilisation. Il s'agit maintenant de l'inscrire dans la durée, et de renforcer son aspect majoritaire chez les personnels pour faire reculer Blanquer. Mettons une pression maximale lors de l'examen parlementaire du projet de loi, en nous appuyant notamment sur les personnels les plus mobilisé-es via les assemblées générales... À l'offensive contre Blanquer, nous voulons une politique éducative qui permette la démocratisation de l'école, le « tous et toutes capables » et l'émancipation. Nous portons la nécessité d'investissements massifs au service d'une école publique qui s'appuie sur la professionnalité et les collectifs enseignants.

Rassembler le syndicalisme de lutte

Dans cette période complexe, le syndicalisme doit offrir des perspectives de mobilisations pour avancer vers d'autres possibles et ainsi barrer la route au danger fasciste. Cela impose de rechercher constamment l'unité d'action la plus large possible, mais également, pour la FSU et ses syndicats, de privilégier un rapprochement avec les autres organisations du syndicalisme de lutte et de transformation sociale, CGT et Solidaires. Ce travail commun doit permettre la construction d'un nouvel outil syndical, indispensable pour imposer des alternatives pour une société égalitaire, sociale et écologique, féministe et antiraciste.

POUR ÉCOLE ÉMANCIPÉE : CHARLOTTE BOURGOUGNON, LAURENT CADRELS, ANTOINE CHAUVEL, AGNÈS DUMAND, CLAUDE GAUTHERON, ARNAUD MALAISÉ, ADRIEN MARTINEZ, SANDRINE MONIER, EMILIE MOREAU, LAURENCE PONTZEELE, CÉCILE ROPITEAUX, VIRGINIE SOLUNTO

ÉMANCIPATION

Pour un SNUIPP qui contre-attaque face à l'offensive ministérielle

Une mobilisation inédite contre une agression sans précédent

Le mouvement contre la loi « Pour une école de la confiance », les réformes de Blanquer et CAP 22 est en écho avec la contestation de la politique de Macron en faveur des plus riches et de la finance des Gilets Jaunes, expression spontanée et inédite du monde du travail le plus invisible, ainsi qu'en faveur du climat. Le SNUipp-FSU doit contribuer à la construction d'un rapport de force à la hauteur des attaques contre l'école publique, en cherchant la convergence avec les parents et les autres secteurs mobilisés

Contre la caporalisation de l'enseignement...

Pour stopper l'offensive libérale et le « new management » dans l'ensemble de la Fonction Publique le SNUipp-FSU doit dénoncer et combattre à la fois :

La réforme en cours de la Fonction Publique ne vise qu'à réduire l'ensemble des droits des travailleurEs (suppression/limitation des prérogatives des CAP, précarité, mobilité/reclassement forcés...).

Les projets d'EPSF et d'EPLI faits pour caporaliser les enseignantEs sous l'autorité d'un chef d'établissement extérieur à l'école.

La création d'un statut de « super directeur » du primaire à laquelle l'existence de la classe exceptionnelle donne tout son sens.

La réforme prévue de la formation initiale des enseignantEs qui rétablit la subordination des futurs INSPE au pouvoir rectoral et qui, sous couvert de compagnonnage, prétend faire des étudiantEs des moyens d'enseignement à moindre coût, et leur assigner un simple rôle d'exécutantEs soumis à la hiérarchie. En plus l'existence d'un enseignement privé qui détourne de plus en plus les fonds de l'enseignement public (avec l'obligation scolaire dès 3 ans), cultive l'entre-soi social, ségrège les jeunes et met à mal un projet émancipateur pour toutes les élèves.

...le SNUipp-FSU doit défendre des revendications claires et unifiantes :

- l'abrogation de tous les dispositifs qui assujettissent le travail enseignant et la liberté pédagogique (autoritarisme, flicage, évaluations ...)
- une formation initiale, sous statut de fonctionnaire stagiaire, avec pré-recrutement ouvrant des droits à la retraite, comme élèves professeurEs
- une formation continue choisie, sur le temps de travail,
- un cadre national pour les programmes, examens et diplômes et pour l'organisation territoriale, le temps scolaire et les missions enseignantes,
- la souveraineté du conseil des maîtres dans le fonctionnement de l'école
- la nationalisation sans indemnité ni rachat de l'enseignement privé
- un projet éducatif solide qui soit un véritable projet social alternatif, fondé sur la coopération, l'entraide, la formation de l'esprit critique et l'arrêt du fichage des élèves comme des personnels

Cette autre école pour une autre société passe par un autre syndicalisme avec :

- des appels clairs non plus à des journées d'action sans lendemain, mais à la grève, non limitée à l'avance, sur des objectifs précis discutés et évalués à la base en AG.
- un syndicat qui regroupe, à terme, l'ensemble des personnels quelle que soit leur catégorie, qui refuse le dialogue social visant à faire cautionner par le syndicat les reculs sociaux (les groupes de travail, concertations, tables rondes sur rythmes, statuts, ORS, grilles salariales...) qui assure le lien avec les luttes de l'ensemble du salariat, et qui combat la répression vis-à-vis des jeunes et des mouvements sociaux.

PHILIPPE LEVET

UNITÉ, REVENDICATIONS SALARIALES, INDÉPENDANCE SYNDICALE (URIS)

Pour le retrait de la loi Blanquer, de la loi Fonction publique et de la réforme des retraites !

Le rôle de notre syndicat est d'aider le mouvement de grève à l'emporter « Depuis des semaines se déroule une intense mobilisation des professeurs des écoles contre le projet de loi Blanquer. La grève du 4 avril a été massive. Les enseignants ont souvent été rejoints par les parents. Dans des milliers d'écoles ont été adoptés des textes, des motions demandant le retrait de la loi Blanquer.

Comment comprendre qu'après le succès de la grève du 4 avril notre organisation n'ait pas appelé, n'ait pas recherché les conditions d'un appel à la reconduction de la grève pour obtenir le retrait du projet ? Le rôle de notre organisation est d'aider ce mouvement à gagner.

Devant un tel mouvement, notre rôle, comme organisation syndicale majoritaire est de contribuer à l'unité des professeurs des écoles, de toute la profession pour faire céder Blanquer.

Le Projet de loi Blanquer est une loi de destruction de l'école publique.

Ce serait la mise en place des Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux qui conduirait à la suppression des milliers de postes de directeurs et d'enseignants ; une brèche vers la création du corps unique d'enseignants ; une première étape vers la disparition de l'école maternelle avec la possibilité dérogatoire d'accueillir les enfants de 2 à 6 ans dans des jardins d'éveil sans personnel enseignant ; le pilotage des pratiques pédagogiques et la mise en concurrence entre établissements et enseignants.

C'est pourquoi ce projet n'est pas amendable, ni ne peut être conservé en partie. Il doit être retiré.

Ce projet s'inscrit dans le projet de loi fonction publique qui prévoit un plan social de 120.000 suppressions de postes, mais aussi, la fusion des instances paritaires (CT et CHSCT) et des CAP vidées de leur contenu ; la mise en place de la mobilité forcée pour tous les fonctionnaires ; la fin du statut « à vie » en permettant de détachement des fonctionnaires vers le privé ; l'institutionnalisation du salaire au mérite

La généralisation de la précarité avec le recours accru aux contrats, la mise en place de procédure de licenciements et des ruptures conventionnelles comme dans le privé. Il doit être abandonné.

Retraites : demander le retrait du projet du gouvernement

Le projet du gouvernement de réforme du système de retraites vise à supprimer le régime général et les 42 régimes de retraites existants, dont le code des pensions civiles et militaires pour les fonctionnaires, afin d'y substituer un « régime de retraites universel » par points.

La retraite par points, c'est :

- l'individualisation de tous les droits et la destruction de tous les systèmes de solidarité (attaque contre la majoration de la durée d'assurance pour enfants ; fin de la prise en compte des périodes de chômage dans la durée d'assurance ; fin de la majoration du montant de la pension des salariés ayant élevé 3 enfants ; menace de suppression des pensions de réversion ...).
- la fin du calcul de la retraite des fonctionnaires sur les 75% du traitement indiciaire brut des 6 derniers mois et son remplacement par un calcul sur l'ensemble de la carrière. C'est un effondrement des pensions qui sont réduites de 20% à 30%.

Ce serait une catastrophe pour tous les salariés, particulièrement les femmes qui ont des carrières souvent incomplètes. C'est pourquoi notre syndicat doit demander, sans attendre, son retrait.

Si le gouvernement devait rester sourd, le SNUipp-FSU et la FSU ne doivent-ils pas poser la question de la reconduction de la grève, dans l'unité, jusqu'au retrait ?

GÉRALDINE DELAYE, SERGE ESTÈVE, BERNARD LABAT

FRONT UNIQUE**Rupture des concertations avec le gouvernement !**

Pour une manifestation centrale des enseignants et des fonctionnaires à l'Assemblée nationale pour empêcher le vote des lois Blanquer et Fonction publique.

Un gouvernement de guerre contre les acquis

Le gouvernement Macron-Philippe a liquidé le droit du travail, instauré la sélection à l'Université, déployé les contre-réformes du bac et du lycée et liquidé le statut des cheminots. Des dizaines de réunions de concertation avec les représentants syndicaux l'ont aidé à réaliser ses objectifs destructeurs.

Il réprime sauvagement les manifestants, avance dans la voie de l'Etat policier et mène une politique ignoble contre les migrants. Aux présidentielles, le courant Front unique s'est opposé au front républicain en faveur de Macron et a combattu en vain pour que la FSU se prononce pour : « Pas une voix pour Le Pen ! Pas une voix pour Macron ! ».

Aujourd'hui, loin de restreindre ses attaques, le gouvernement les amplifie. Avec sa loi, Blanquer veut mettre au pas les enseignants. Il veut les placer sous l'autorité d'un « chef » avec le regroupement écoles-collège (EPSF). Cette « mutualisation » permettant de supprimer des postes d'adjoints et de directeurs. Avec la « scolarisation obligatoire à 3 ans », il offrirait un cadeau royal au privé. Et il veut recruter des étudiants non-formés et sous-payés comme enseignants-remplaçants.

Le gouvernement s'en prend aussi aux enseignants en tant que fonctionnaires. Avec son projet de loi FP, il veut en finir avec les droits et garanties collectifs des fonctionnaires et liquider leur statut.

Et contre l'ensemble des travailleurs, il concocte activement sa contre-réforme des retraites préparée depuis un an par la concertation acceptée par tous les responsables syndicaux.

Les lois Blanquer et Fonction publique ne sont ni amendables, ni négociables, une seule exigence : leur retrait pur et simple !

Derrière l'affichage de la « priorité au primaire », la réalité c'est : fermetures de classes, augmentation des effectifs et diminution drastique du nombre de postes aux concours de PE. La « bienveillance » affichée se manifeste à coups d'injonctions, de menaces et de sanctions. La remise en cause des règles des mouvements départementaux se rajoute à cela.

Le 19 mars, les enseignants des écoles, largement mobilisés contre la loi Blanquer, ont exigé son retrait pur et simple. Alors assez de concertations pour des « améliorations », notre direction doit exiger uniquement ce retrait. Et pour l'obtenir, assez des « journées d'action », des initiatives locales et décentralisées. Pour gagner, il faut rassembler, concentrer la force des enseignants et des fonctionnaires. Et puisque c'est à l'Assemblée nationale que le gouvernement veut faire voter ses lois, c'est là qu'il faut appeler à une immense manifestation centrale pour empêcher ce vote et faire reculer le gouvernement.

Notre courant a soumis cette orientation au Conseil national de la FSU en mars, mais les directions de la FSU et du SNUipp l'ont repoussée. Une grève sans manifestation nationale a été convoquée le 9 mai concernant la loi FP. Et une manifestation nationale sans grève des enseignants et des parents – un samedi ! – a été appelée par la FSU et ses syndicats contre la loi Blanquer.

Nous persistons : seule une immense manifestation centrale des enseignants et des fonctionnaires à l'Assemblée nationale peut permettre d'empêcher les députés de voter les lois Blanquer et Fonction publique.

DENIS DUTHEIL



11^e congrès national SNUipp FSU
PERPIGNAN • du 3 au 7 JUIN 2019